

LES ANCÊTRES FLAMANDS DE BEETHOVEN



LOUIS VAN BEETHOVEN, Kapellmeister
né à Malines, 5 janvier 1712, décédé à Bonn, 24 décembre 1773.

LES ANCÊTRES FLAMANDS DE BEETHOVEN

par Raymond Van Aerde

Préface de Ernest Closson

W. GODENNE, EDITEUR-IMPRIMEUR
30, GRAND' PLACE, MALINES

DU MEME AUTEUR : *En vente à la Librairie Godenne*

FRANCS

1. *Cyprien de Rore,* illustre musicien malinois du XVIme siècle. Sa vie, ses œuvres. Un vol. illust. . . . . *épuisé*

2. *Ménestrels communaux* et instrumentistes divers, établis ou de passage à Malines, de 1311 à 1790. Un vol. illust. *épuisé*

3. *Deux contrats de Facteurs d'Orgues belges inconnus jusqu'ici,* XVIIme et XVIIIme siècles. Broch. de 12 pages . . 3.50

4. *Quelques documents inédits* concernant la musique dans un village flamand. Notes extraites des archives de Calcken (Flandre Orientale). Broch. de 28 pp. . . . 8.—

5. *Les Tuerlinckx, luthiers à Malines* (XVIIIme et XIXme siècles). Broch. de 30 pp. . . . . 8.—

6. *Les Tuerlinckx, luthiers à Malines.* Un vol. illust. de 200 pp. (quelques exemplaires) . . . . 15.—

7. *Musicalia,* documents pour servir à l'histoire de la musique, du théâtre et de la danse à Malines. Un vol. 72 pp. . . . . 10.—

Mon cher Ami

Vous voulez bien me demander quelques lignes d'introduction pour votre livre, mais il me semble que celui-ci se recommande, ou, pour mieux dire, qu'il s'impose de lui-même.

La littérature beethovénienne, déjà immense, s'est accrue, à l'occasion du centenaire, d'un bon nombre de volumes. Aucun ne mérite plus d'attention que le vôtre, parce qu'aucun n'apporte autant de nouveauté. Les Belges, naturellement, le liront avec un intérêt tout particulier, mais il intéressera de même les musicologues et les amateurs de musique de toutes les nations, rien de ce qui concerne Beethoven ne pouvant les laisser indifférents.

Vous aurez eu, en effet, le mérite insigne d'éclaircir l'un des points les plus obscurs de la biographie du maître, c'est-à-dire sa généalogie. Comment cette dernière a pu, jusqu'à présent, demeurer entourée de tant de mystère; comment la science musicologique, lancée sur une fausse piste, a pu jusqu'aujourd'hui persévérer dans cette voie; comment vous avez réussi à rétablir la vérité, le lecteur l'apprendra plus loin. Je ne veux ici que souligner l'importance de vos découvertes, réalisées grâce à des recherches obstinées, et combien laborieuses, dans ces riches archives malinoises qui ont déjà livré, à l'histoire de la musique, tant d'intéressants secrets. Par vous, un nouveau fleuron s'ajoute à la couronne artistique de votre ville natale, qui s'énorgueillissait déjà des noms glorieux de Cyprien de Rore et de Philippe de Monte, auxquels vous ajoutez aujourd'hui celui de Louis van Beethoven le vieux. Vous n'enlevez pas à la Belgique la gloire d'avoir été le berceau des van Beethoven, vous confirmez le fait en rectifiant notre connaissance antérieure du sujet sur la base d'une vaste et irré-

futable documentation, entourant le fait principal d'une quantité de renseignements secondaires des plus curieux.

Vos découvertes entraînent la révision de toute la littérature beethovénienne sur un point important. L'origine anversoise de Louis van Beethoven le vieux, établie par Léon de Burbure sur des suppositions et d'ingénieuses substitutions de personnes, reprise sans hésitation par tous les biographes, consignée dans les manuels et dictionnaires musicaux les plus modernes, tout cela est à corriger ; — témoignage nouveau de la fragilité de l'histoire, cette " pauvre petite science conjecturale ".

Croyez-moi, mon cher Ami, bien affectueusement vôtre

Ernest CLOSSON.

Bruxelles, Octobre 1927.

I. Les van Beethoven

LE centenaire de Beethoven, le roi de la symphonie, fut commémoré dans le monde entier. Cette unanimité dans l'admiration montre à quel point le monde se passionne pour ce génie dont les œuvres, en dépit de l'évolution musicale, gardent cette fraîcheur native et cette profondeur qui charment l'esprit et touchent le cœur. La vie musicale de l'hiver 1926-1927 fut consacrée, dans une très large mesure, à l'interprètation pieuse des symphonies, des quatuors et des sonates du Maître. Les musicologues ont rivalisé de zèle pour publier de l'inédit à son sujet : lettres ignorées, souvenirs, anecdotes et autres reliques sortirent de leur cachette poudreuse. Vienne organisa, du 26 au 31 mars 1927, un congrès de musique et un festival pour honorer la mémoire de son illustre citoyen, vaste meeting international où il fut parlé abondamment de lui et de ses œuvres. A ce concert mondial, nous sommes heureux d'associer notre voix. Le thème de notre contribution beethovénienne sera d'ordre purement historique.

Chacun savait que les ancêtres du compositeur étaient originaires des Pays-Bas, mais peu de biographes ont insisté sur ces origines, cela pour diverses raisons. Ainsi, les Allemands ont essayé de germaniser ce nom bien flamand en l'orthographiant de diverses façons : von Biethoven, Bethof, Bethoffen, enfin Beethoven avec suppression de la particule *van*. C'est sous cette dernière forme que l'auteur de *Fidelio* a toujours été présenté dans les catalogues, programmes et œuvres publiés anciennement. Les Hollandais ont aussi voulu prouver que la famille van Beethoven était originaire de leur pays. Un curieux petit in-8°, publié à Amsterdam en 1837, tend à démontrer que Beethoven était fils de musiciens ambulants, qu'il vint au monde en août 1772

pendant la foire de Zutphen, en Gueldre, dans une auberge portant l'enseigne " De Fransche Tuin " (Le Jardin Français) (1). D'autres ont affirmé que le grand-père du compositeur avait vu le jour à Rotterdam. Enfin, on fixa le berceau de ses ancêtres dans la ville de Maestricht, erreur qui fut encore reprise en 1912 dans l'*Histoire de la musique* de Van Milligem. Ce consciencieux auteur certifie que les ancêtres de Louis van Beethoven sont originaires des Pays-Bas du Sud (donc la Belgique), notamment d'un village voisin de Louvain, mais que dès 1650, ils vinrent s'établir à Maestricht (2).

Ces légendes, et bien d'autres, étaient encore en circulation lorsque, vers le milieu du XIX[e] siècle, parurent les notices plus scientifiques de Léon de Burbure, de Fétis et de Thayer.

Le chevalier Léon de Burbure (3), archéologue érudit, auteur de notices musicologiques qui font autorité, consacra de 1861 à 1874 une partie de son temps à des recherches sur les van Beethoven (4). Le fruit de ces travaux fut condensé dans une notice sur Louis van Beethoven le vieux, grand-père du maître de Bonn, notice destinée à la Biographie Nationale de Belgique où elle parut en 1868 (5).

Dans cet article, Léon de Burbure nous apprend que les

---

(1) Cité par Fétis dans sa *Biographie des Musiciens*, 2[me] édit., art. Beethoven. L'auteur de cette grotesque brochure serait un nommé Van Marsdyck. — Cfr. aussi l'article : *Beethoven est il Hollandais ?* signé : G. E. Anders in *Revue et Gazette Musicale de Paris*, 5[me] année, n° 38, 25 septembre 1838.

(2) Van Milligem, *Ontwikkelingsgang der Muziek*, in-8°, Groningen, 1912, p. 298 : " De voorouders van L. van Beethoven stammen oorspronkelijk uit Zuid-Nederland, uit een klein plaatsje bij Leuven, maar omtrent 1650 gingen zij te Maestricht wonen ".

(3) Né à Termonde le 16 août 1812, mort à Anvers le 8 décembre 1889, archiviste, archéologue, musicien compositeur et musicographe, auteur de plusieurs notices relatives à la musique à Anvers : *La corporation des musiciens d'Anvers*, les *Facteurs de clavecins anversois*, etc.

(4) Les notes manuscrites de ce travail sont conservées à la Bibliothèque de la ville d'Anvers.

(5) *Biographie Nationale*, Bruxelles, t. II, 1868, pp. 105 à 107.

van Beethoven étaient établis dès le XVI[e] siècle dans les villages de Rotselaer, Leefdael et Berthem, près de Louvain. Ensuite, il nous fait connaître la branche installée à Anvers. Voici d'abord Guillaume van Beethoven, époux de Catherine Grandjean, cité en 1705 comme marchand de vins à Anvers. Parmi ses enfants, on compte un fils, Henri-Adélard, né à Anvers en septembre 1683 (y décédé en septembre 1745), uni à Marie-Catherine de Herdt (décédée en novembre 1753 à Anvers). Henri-Adélard était membre de la corporation des maîtres-tailleurs ; ses affaires prospérèrent au point que, déjà en 1713, il put se rendre acquéreur de la maison *Sphera Mundi* sise rue Neuve à Anvers. Malheureusement, les affaires de Henri-Adélard périclitèrent et bientôt la misère guetta la maison du tailleur ; d'où discussions et querelles. Las de cette existence troublée, le fils puiné, Louis, quitta le toit paternel pour chercher fortune.

L'archiviste anversois affirme que ce Louis, désertant le foyer, n'est autre que le futur grand-père du roi de la symphonie. Où fit-il son éducation musicale ? Qui le guida dans cette voie ? de Burbure n'en dit mot. Il sait que le 2 novembre 1731, le jeune Anversois est admis par le Chapître de l'église Collégiale de St-Pierre à Louvain, pour y exercer les fonctions de chantre surnuméraire du jubé, à la demande de Louis Colfs, maître de chapelle à St-Pierre, indisposé en ce moment. Louis van Beethoven assuma la direction du jubé louvaniste pendant trois mois, après quoi nous le trouvons, en mars 1733, agréé comme chantre effectif de la chapelle musicale à la Cour du Prince-Electeur, Clément-Auguste de Bavière, à Bonn.

Chose curieuse, la notice de Léon de Burbure, que nous venons de résumer, et le tome premier de *La Vie de Beethoven* par A. W. Thayer parurent presque simultanément en 1866 et 1868. Nul doute que l'écrivain américain ait été en correspondances avec le musicographe anversois. Ce dernier aura compris les

services qu'il pouvait rendre à l'admirable chercheur que fut Thayer (1).

Cet Alexandre Wheelock Thayer, consul des Etats-Unis à Trieste, dépensa sa vie en recherches concernant la biographie du grand maître de Bonn. D'une patience et d'une tenacité inébranlables, il réussit à s'entourer d'un ensemble si formidable de documents que rien que leur classement et leur mise en œuvre devaient représenter un travail de Sisyphe. Le premier volume de l'ouvrage de Thayer vit le jour, nous l'avons dit, en 1866-1868 et fut suivi, en 1872, d'un deuxième tome. Le troisième ne parut qu'en 1879 : ce fut le dernier qui sortit de la plume de Thayer. L'auteur n'était parvenu qu'à l'année 1816 de la vie de Beethoven lorsque la mort vint l'arracher à ses travaux. Cet ouvrage, écrit en anglais, fut immédiatement traduit en allemand par le Geheimrat Dr Hermann Deiters qui poursuivit l'œuvre interrompue. Les nombreux matériaux rassemblés par Thayer furent classés, contrôlés, corrigés, complétés en vue d'une seconde édition allemande de l'ouvrage. Le premier volume de cette réédition parut déjà en 1901. Il fut complété par les volumes IV et V qui sortirent des presses en 1907 et 1908. — Hermann Deiters décédé à son tour, Hugo Riemann s'attela à la besogne pour terminer la réédition allemande et publier, en seconde édition allemande, les tomes II (1910), III (1911), IV et V. — A l'heure où nous écrivons, la maison Breitkopf et Härtel, de Leipzig, annonce déjà une troisième et quatrième éditions de certains tomes de l'ouvrage.

Nous avons insisté sur cette biographie de Beethoven par Thayer parce qu'elle constitue un monument musicologique comme il en existe peu.

---

(1) Thayer utilisa plusieurs documents recueillis par Otto Jahn. Ce dernier croyait aussi en l'origine anversoise des Beethoven, il publia déjà les protocoles de la nomination de Louis, le vieux, à la maîtrise de Saint-Pierre à Louvain.

Lorsqu'il entreprit la continuation de l'œuvre de Thayer, Hermann Deiters se donna beaucoup de mal pour redresser certaines erreurs et compléter l'ouvrage. Il refondit, pour l'édition allemande, toute la biographie anglaise et mit à profit les données nouvelles mises au jour de 1866, date de la première édition, à 1901, année de la deuxième. Une vie d'homme séparait ces deux éditions.

Deiters consulta tous les dépôts d'archives et les bibliothèques susceptibles de lui fournir des documents. En étudiant les registres de l'état civil de Bonn, il constata qu'une branche de la famille des van Beethoven, établie à Bonn au XVIIIe siècle, était originaire de Malines (1). Il ne négligea pas ce détail important et s'empressa d'écrire à l'archiviste de Malines la lettre suivante (nous traduisons) :

Coblence s/Rhin, 11 janvier 1899.

Très honoré Monsieur,

Permettez-moi de vous demander un renseignement.

Je m'occupe, en vue d'une réédition de l'ouvrage connu de A. W. Thayer, de la biographie de Louis van Beethoven. Dans ce travail, il est question des ancêtres du compositeur que l'on sait originaires de Belgique.

Une branche de cette famille habita Malines. Certain Corneille van Beethoven vivait au siècle dernier (XVIIIe) à Bonn. Il se maria dans cette ville en 1734 et y obtint le droit de bourgeoisie en 1736. D'après des témoignages sûrs, il était natif de Malines. Il mourut en 1764.

Un autre, Michel van Beethoven, dont la femme se nommait Sluyckens, mourut à Bonn en 1749. Il était probablement le père de Corneille. L'un et l'autre étaient apparentés au compositeur.

Je me permets maintenant de vous prier de me dire si, dans vos

---

(1) Dans la 1re édition de Beethoven, Thayer mentionne Michel et Corneille van Beethoven, mais il parait ignorer que ces derniers étaient originaires de Malines. En tout cas il n'en dit rien.

archives et parmi vos notes, vous ne trouvez pas de renseignements plus précis concernant cette branche de la famille Beethoven.

Vous remerciant.........

D[r] DEITERS,
Conseiller secret (1).

Nous ignorons la teneur de la réponse de l'archiviste malinois, mais celle-ci aura satisfait le D[r] Deiters, puisque la deuxième édition allemande du tome I, parue en 1901, contient sur les Beethoven de Malines des renseignements parmi lesquels nous lisons :

..... Du reste, on pourrait faire remarquer cette particularité que le nom de Beethoven était encore représenté à Bonn par une autre branche que celle du grand'père de l'artiste, mais il n'est pas certain qu'il en fut ainsi lorsque Louis van Beethoven *(l'anversois)* vint s'établir à Bonn.

Certain Michel van Beethoven, né à Malines en février 1684, fils de Corneille van Beethoven et de Catherine Leempoel était, sans aucun doute (les relations ultérieures avec la famille de Bonn le prouveront), proche parent de la branche anversoise des van Beethoven. Michel épousa, le 18 octobre 1707, Marie-Louise Stuickers, ou Stuyckens. Son fils aîné, né à Malines en septembre 1708, s'appela de nouveau Corneille. Dans cette même ville (Malines), Michel eut encore, jusqu'en 1715, quatre fils parmi lesquels deux du nom de Louis. On sait que cette famille malinoise vint se fixer à Bonn (on ignore à quelle date). C'est là que Corneille, fils de Michel, épousa, le 20 février 1734, dans l'église Saint Gangolph, la veuve de la Porte, née Hélène Calem. Le jeune chantre de la Cour, Louis van Beethoven, fut témoin pour le marié. Au mois d'août de la même année (1734), Corneille porte sur les fonts baptismaux le premier-né de Louis van Beethoven. Corneille représentait ici son père Michel, qui n'était pas encore installé à Bonn à ce moment. Lorsque le foyer de Corneille fut solidement fondé, son père Michel quitta Malines pour venir le rejoindre à Bonn. C'est là que Michel

---

(1) Cette lettre se trouve en notre possession : elle nous fut donnée par l'ancien archiviste de Malines, V. Hermans, en 1905. C'est depuis lors que nous nous sommes intéressé à la question de la généalogie des van Beethoven.

décéda en juin 1749. Son épouse, Marie-Louise Stuyckens, le suivit dans la tombe en décembre de la même année.

Le 17 janvier 1736, Corneille obtint les droits de bourgeoisie à Bonn. Cet avantage lui fut octroyé eu égard au fait que son épouse était veuve de bourgeois. Dans une liste des bourgeois de Bonn, dressée en 1738, Corneille van Beethoven est le seul de son nom. Il appartenait à la corporation des marchands de cierges et figurait comme fournisseur de bougies de la Cour.

Après le décès de sa femme, Corneille se remaria avec la demoiselle Anne Barbe Marx. La cérémonie nuptiale fut célébrée le 5 juillet 1755. Deux filles naquirent de cette union, l'une en 1756, l'autre en 1759; elles moururent en bas-âge. Louis van Beethoven fut parrain de l'une et de l'autre.

Corneille mourut en 1764, sa femme en 1765. Ainsi s'éteignit la branche malinoise des van Beethoven à Bonn.

Ce passage de Deiters prouve que Malines lui avait fourni des renseignements précis sur les Beethoven qui habitaient la ville archiépiscopale. Malheureusement, Deiters n'était pas parvenu à établir la parenté exacte du chantre de la Cour (qu'il supposait aussi être anversois) avec les malinois Corneille et Michel van Beethoven. On se demande ce qui motive la présence de la famille malinoise auprès de l'enfant d'Anvers? C'est évidemment sur la foi des faits certifiés par Léon de Burbure que le biographe allemand n'osa pas présumer l'origine malinoise de Louis van Beethoven. On doit admettre aussi que les archives de Bonn, du moins ce que Deiters en a étudié, sont muettes sur l'origine de Louis.

Entretemps, la thèse anversoise de Léon de Burbure faisait autorité et passait à l'état de chose jugée. On copiait et recopiait sans se lasser la généalogie dressée par l'archiviste d'Anvers. Cependant, elle fut contestée. Dans le tome I (1885) des *Artistes Belges aux XVIIIe et XIXe siècles*, un de ces volumes où il entassait au petit bonheur des documents ramassés un peu par-

tout, Edouard Grégoir cite Louis van Beethoven, grand-père du célèbre musicien. Après avoir reproduit ce que de Burbure en a dit, Grégoir ajoute, en petit texte, la note que voici :

Nous découpons dans le journal *L'Escaut* les lignes suivantes concernant la famille de van Beethoven :

Louis-Joseph van Beethoven (1) se remaria le 8 octobre 1770 avec Marie-Thérèse Jacobs et vendit, le 21 mars 1772, sa maison au prix de 6667 florins, au prédit Mr Vleugels, demeurant rue Haute dans la grande maison aujourd'hui cotée n° 69. En 1794, les héritiers Vleugels cédèrent la maison Rempart des Tailleurs-de-Pierres moyennant 8000 florins à Daniel Batkin-Mols dont le petit-fils, M. Edmond Batkin, notaire, l'occupe actuellement.

Nous ajouterons que Marie-Thérèse Jacobs mourut peu de mois après la vente de la maison; que Louis-Joseph épousa en 3mes noces, le 3 novembre 1773, Marie-Thérèse Scheurweghs et qu'il mourut à Oosterhout, en Hollande, chez son beau-fils, le 12 novembre 1808, âgé de 80 ans.

La question se présente ici si les prénommés Louis-Jean et Louis-Joseph van Beethoven furent proches parents du célèbre compositeur Louis van Beethoven, mort à Vienne en 1827. Plusieurs écrivains ont affirmé et essayé de prouver que ce dernier descendait d'une famille anversoise, *mais nous croyons l'assertion hasardée,* témoin les renseignements qui suivent :

Le bisaïeul du compositeur fut, dit-on, Henri-Adélard van Beethoven, maître-tailleur, qui se rendit acquéreur, le 3 octobre 1713, de la maison jadis nommée *Sphera Mundi* et alors *Witten Arend,* plus tard incorporée dans l'hôtel n° 31, longue rue Neuve. L'achat avait été fait par van Beethoven et sa femme Marie de Herdt, contre Pedro de Vos, négociant et ancien aumônier, moyennant la somme de 3200 florins pour le paiement de laquelle ils durent emprunter 2400 florins. Cette rente fut remboursée en 1736, mais remplacée par une autre du même montant. La signature " Hend. v. Beethoven " est d'une écriture très remarquable. Henri-Adélard mourut en 1745 et sa femme en 1753.

Leurs cinq enfants alors en vie étaient : Marie, épouse de Balthazar van Postel, doyen de chambre de la gilde des diamantaires; Jean-François-Robert, à Maestricht; Claire, Louis, tous deux à Anvers, et Pierre qui avait quitté le pays et dont on ignorait le séjour. Ces indications résultent d'une

---

(1) Il s'agit ici des fils de Henri-Adélard van Beethoven.

requête adressée au magistrat d'Anvers le 11 décembre 1753, par laquelle les trois enfants présents à Anvers et Jean-François-Robert qui avait signé une procuration le 25 novembre devant le Notaire Guillaume Caris de Maestricht, demandent l'autorisation de répudier, au nom de leur frère absent, les successions obérées de leurs parents ; Van Postel fut nommé curateur avec pouvoir de vendre les biens et obligation de rendre compte aux créanciers.

Le grand'père du compositeur Louis van Beethoven, portant le même prénom que ce dernier, avait séjourné quelques temps à Louvain en 1731, comme musicien, et dès 1733, alors qu'il n'avait que 21 ans, était établi à Bonn qu'il ne quitta plus et où il devint maître de chapelle à la Cour du Prince-Electeur.

Ces particularités ne peuvent évidemment s'appliquer à aucun des trois fils d'Henri-Adélard, puisque Louis (sans doute Louis-Joseph) dont il est question plus haut ne quitta pas Anvers et qu'on ignorait, en 1753, si Pierre était vivant et où il se trouvait.

Nous pouvons conclure de ces indications que l'origine du compositeur n'est pas celle qu'on lui attribue ; aussi les généalogistes feraient-ils bien de recommencer leurs recherches.

Cet article de *L'Escaut,* très suggestif, solidement documenté, ruinait la thèse de Burbure. Malgré cela, il passa inaperçu, personne ne s'en émut et de Burbure, alors trop âgé, ne se sera plus senti le courage de reprendre la question Beethoven.

Dans ces conditions, l'arbre généalogique des Beethoven planté par l'archiviste anversois conserva toute sa verdeur. Tous les biographes y cueillirent depuis Fétis jusqu'à Schiedermair, en passant par Victor Wilder, Marx, Romain Rolland, Deiters, Riemann, Frimmel, Prod'homme. La thèse de Burbure fut encore acceptée cette année par M. Paul Bergmans dans sa notice *Les Origines Belges de Beethoven,* lue en séance publique officielle de l'Académie Royale de Belgique le 8 mai 1927, à l'occasion du centenaire beethovénien ; par Melle Belpaire en séance de l'Académie Royale Flamande ; enfin par notre ami M. Ernest Closson dans ses articles de l'*Indépendance Belge* (1).

(1) *L'Indépendance Belge* du 4 mai 1927. — Les Origines flamandes de Beethoven.

Qu'on nous permette à présent d'exposer nos recherches personnelles.

Nous venons de voir qu'une branche malinoise des van Beethoven, représentée par Michel van Beethoven et son épouse Marie-Louise Stuyckers, avec leur fils Corneille, vint se fixer à Bonn au XVIIIe siècle; qu'elle était apparentée avec le chantre de la Cour, Louis van Beethoven, Corneille et Louis étant réciproquement témoins au mariage et parrains des enfants. Or, nous savons qu'anciennement, les rôles de témoin et de parrain étaient confiés à des parents très proches : grands-parents, oncles. Il fallait en conclure que la parenté entre Louis et Corneille van Beethoven était très étroite. Dans la notice d'un des programmes des concerts jubilaires Beethoven donnés, l'hiver dernier, au Conservatoire de Malines, nous avions déjà aventuré cette remarque : *qu'il ne serait pas trop hasardé de considérer Michel van Beethoven comme l'oncle ou le cousin de Louis,* et dans une causerie sur *La Branche Malinoise des Beethoven* (2), nous disions, parlant du petit Louis van Beethoven qui fréquentait l'école des choraux à Malines en 1717 :

" Voici un Louis van Beethoven de Malines; il commence ses études musicales à six ans..... Ce Louis malinois ne fut-il pas le grand-père de l'artiste que l'on fête cette année ? "

Telle était notre position lorsque se produisit une révélation inattendue qui corroborait notre manière de voir et nous encourageait dans la voie de nos hypothèses concernant l'origine malinoise des Beethoven. A l'occasion d'une exposition de la bibliographie beethovénienne organisée par MM. Em. De Bom et André-M. Pols à la Bibliothèque de la ville d'Anvers, ce dernier, bibliothécaire adjoint, donna lecture d'une étude sur *Les Beet-*

---

(1) Au *Cercle Archéologique de Malines,* séance du 25 mars 1927.

hoven anversois (1). Cette notice, très documentée, présentée avec beaucoup de méthode et de clarté, concluait à la négation des origines anversoises de la famille van Beethoven.

Si l'article de l'*Escaut*, cité plus haut, n'avait causé aucun dommage à la thèse de Burbure, il n'en était plus de même de l'article de André-M. Pols.

(1) Publiée dans la revue anversoise *De Gulden Passer*, 1927, sous le titre : *Is Lodewijk van Beethoven van Antwerpse oorsprong?*

II. Les van Beethoven d'Anvers

D'APRÈS M. Pols, la famille anversoise des van Beethoven est représentée par trois branches. Une première est fondée par

I. Laurent van Beethoven

né à Rotselaer le 26 décembre 1643, fils d'Arnold et d'Anne Pasteels, marié en premières noces avec Digna ou Dymphna Birens ou Bierinx. Huit enfants, dont cinq garçons et trois filles, naquirent de cette union entre 1667 et 1682. Cinq moururent en bas âge. Restèrent en vie :

1) Marie-Magdeleine, née le 23 février 1667.
2) Pierre, né le 12 mars 1674.
3) Gérard, né le 19 février 1680.

Le second, Pierre, quitta la maison paternelle. Après le décès de Digna Birens, en 1686, Laurent se remaria avec Catherine de Haen le 1r juillet 1687. Il en eut encore trois enfants dont deux survécurent :

4) Marie-Catherine, née le 8 mai 1689.
5) Isabelle-Thérèse (décédée en 1710).

Laurent van Beethoven mourut à Anvers le 5 décembre 1723. Son fils puiné, Gérard, se maria également deux fois; en premières noces avec Marie Timmermans dont il eut une fille, Marie-Catherine, née le 24 octobre 1701 ; en secondes noces avec Marie Hendrickx qui lui donna quatre fils et deux filles, baptisés à Anvers de 1711 à 1719.

Une deuxième famille van Beethoven d'Anvers est fondée par

II. Pierre van Beethoven

probablement frère de Laurent, né également à Rotselaer, le 28 décembre 1652 et habitant Anvers (paroisse de Ste-Walburge)

vers les années 1675-1677. Il épousa Maria Simons dont il eut plusieurs enfants, entr'autres Pierre, baptisé à l'église du " Burcht " le 28 novembre 1675.

Enfin, une troisième branche — celle qui, jusqu'à-présent, fut considérée comme fournissant la souche du maître de Bonn — trouve son fondatenr dans

III. Guillaume van Beethoven

dont on ignore les lieu et date de naissance. On sait toutefois qu'il épousa Catherine Grandjean, à la cathédrale d'Anvers, le 11 septembre 1680. Il exerçait à Anvers la profession de tavernier et marchand de vins.

Des huit enfants nés de ce mariage, un fils nous intéresse particulièrement :

Henri-Adelard van Beethoven

baptisé à la cathédrale d'Anvers le 8 septembre 1683, uni à Marie-Catherine de Herdt dont il eut douze enfants :

PRÉNOMS	PARRAINS	MARRAINES	DATES
1 Henri-Adélard	Henri de Hert	Cather. Grandjean	4 août 1709
2 Maria Abigaël	Jean Joseph de Hert	Abigaël Boeckorst	5 juill. 1711
3 LOUIS	Pierre Bellewaert	Dymphna van Beethoven	*23 déc. 1712*
4 François	Franc. Vleminckx	Cath. v. Castbroeck	10 janv. 1715
5 Jean-Emmanuel	Guillaume van Beethoven	Anne Thérèse de Majolet	1 janv. 1717
6 Jean-Joseph	Jean Jos. De Hert	Marguer. Jacquien	18 avril 1718
7 Jean-François Robert	Robert Mellaerts	Catherine van Beethoven	20 févr. 1720
8 Jacques-Jean	Jacques Bosschaert	Jeanne Cath. v. Hoof	23 févr. 1722
9 Claire-Dymphna	Jacques Bosschaert	Claire Dierix	21 oct. 1723
10 Jean-Joseph	Louis Grandjean	Anna Ther. De Hert	5 avril 1725
11 Pierre-François	Pierre Franç. Engels	Magd. Schoonaerts	15 juin 1727
12 LOUIS-Joseph	Jacq. Louis Grandjean	Maria Abigaël van Beethoven	9 déc. 1728

Comme il était d'usage constant, sous l'ancien régime, de donner aux nouveaux-nés le prénom des enfants morts avant eux, on peut affirmer que les trois premiers " Jean " et le premier "Louis" étaient décédés. Ce que démontre du reste l'acte " Steenecruys " dont il va être parlé.

Pierre-François, le onzième des enfants, quitta le foyer familial sans laisser de trace. (Chose curieuse, un cas identique se présenta dans la famille de Laurent van Beethoven dont un *Pierre* aussi déserta le toit paternel).

Henri-Adélard mourut à Anvers le 10 septembre 1745 et son épouse huit ans après, en novembre 1753.

Nous avons vu déjà quelle fut la situation de Henri-Adélard. Après une période florissante survinrent des déboires dont les enfants subirent le contrecoup au décès des parents. L'article paru dans *L'Escaut*, reproduit plus haut, et l'étude de M. Pols nous renseignent sur les conditions de cette succession obérée. Les cinq enfants survivants la récusèrent et adressèrent à cet effet, une requête au Magistrat d'Anvers le 14 décembre 1753, après s'être mis préalablement d'accord devant le Notaire Steenecruys (acte passé à Anvers, le 6 septembre 1753). Le 6 décembre suivant, l'acte de renonciation à l'héritage est signé devant le Notaire Pierre-Gabriel Steenecruys. On y trouve les déclarations actées de :

1) Maria-Abigaël, épouse Van Postel
2) Jean-François
3) Claire-Dymphna
4) Louis.

Quelques jours après, le curateur Balthasar van Postel donne l'autorisation d'ajouter la mention que : " Pierre, expatrié, renonce aussi aux droits et bénéfices de la succession. " Ainsi, la pièce avait un caractère légal.

Le quatrième signataire de l'acte, Louis, ne peut être que le

Benjamin de la famille, c'est-à-dire Louis-Joseph. Ce qui le démontre, c'est que les signatures sont données dans l'ordre des naissances. Or, l'histoire de ce Louis est connue.

Louis-Joseph van Beethoven

né à Anvers le 9 décembre 1728, fils de Henri-Adélard et de Marie-Catherine de Herdt, se maria trois fois :

en premières noces avec Marie-Thérèse Claessens, décédée le 5 mars 1769,

en deuxièmes noces avec Marie-Thérèse Jacobs, décédée en 1772,

enfin en troisièmes noces avec Marie-Thérèse Schuerweghs.

En 1743, Louis-Joseph suivit les cours de dessin à l'Académie d'Anvers. Après le décès de sa troisième femme, il quitta cette ville pour s'installer à Oosterwyck, près de Bar-le-Duc, chez sa fille Anne-Thérèse, épouse de Van der Brugge, où il mourut le 11 novembre 1808.

Le lecteur se demandera où Léon de Burbure a trouvé le Louis van Beethoven qu'il fit passer pour le grand-père du compositeur. Voici :

Une tradition orale, qui circulait encore dans la famille au temps où de Burbure récoltait sa documentation beethovénienne, affirmait que l'un des fils de la famille anversoise avait quitté brusquement la maison paternelle à la suite de querelles, mais on ne se rappelait plus le nom du déserteur. Or, nous savons, par les actes officiels cités plus haut (actes du notaire en 1753 et requête), que cette légende doit s'appliquer à *Pierre*. De Burbure, sans aucun doute, a voulu identifier le premier Louis, né en 1712, avec le fugitif Pierre dont la fugue fut exploitée pour expliquer son soi-disant engagement, en 1731, à la maîtrise de St-Pierre à Louvain. Comment Louis serait-il devenu Pierre ? Tout simplement parce que son parrain Bellewaert portait ce prénom que l'on

aurait, dès lors, attribué à l'enfant dans l'intimité de la famille.

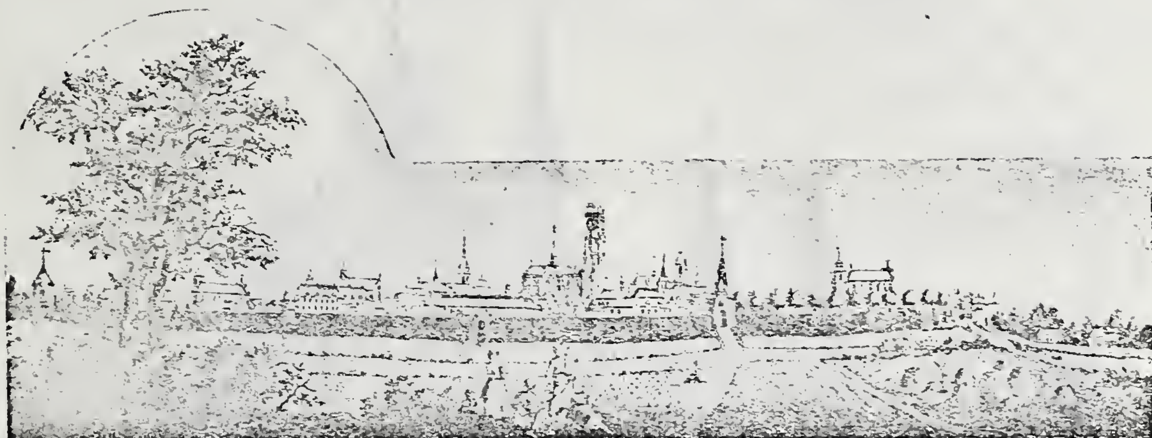
Supposons donc un instant que Louis, né en 1712, dit Pierre dans l'intimité, fût vraiment celui qui deviendra le Kapellmeister de Bonn. Comment se fait-il qu'en 1753, lors de la succession, il ne signe pas la requête de renonciation aux échevins d'Anvers? *Comment se fait-il qu'en 1773, Marie-Abigaël van Beethoven, veuve de Balthasar van Postel, fait inscrire dans son testament qu'elle choisit Louis van Beethoven comme légataire universel pour ses biens personnels? Ce testament, acté le 19 mai 1773 par le Notaire J.-B. van Hencxthoven, ne peut évidemment plus se rapporter au grand-père du compositeur, puisqu'il avait quitté ce monde le 26 mars de la même année.* Ce Louis dont font mention les actes de 1753 et le testament de 1773 ne peut être que *Louis-Joseph*, le dernier-né de la famille. L'autre Louis, né en 1712, était déjà mort avant 1753, sans quoi il aurait certainement figuré parmi les signataires de la requête de renonciation à l'héritage des parents.

Conclusion : Léon de Burbure a sollicité la documentation et forcé l'état civil pour servir sa cause.

Le Kapellmeister Louis van Beethoven n'est pas anversois : telle est donc la conclusion inéluctable qui se dégage de ce qui précède.

Nous avons déjà dit quelle était notre conviction et sur quoi elle s'appuyait; la lecture de la notice de M. Pols ne pouvait que nous engager à reprendre nos recherches dans les archives malinoises, recherches laborieuses s'il en fut (1).

(1) Nous ferons grâce au lecteur du détail de ces investigations. On sait combien, en pareille matière, on perd de temps en recherches inutiles, lancé sur de fausses pistes, dans de mauvaises directions, sans compter les difficultés résultant des écritures anciennes, l'orthographe erronée des noms propres, etc.



III. Les van Beethoven de Malines

VERS le milieu du XVIIe siècle, deux habitants d'une commune rurale située entre Malines et Louvain vinrent s'établir dans la ville où siégeaient l'Archevêque et le Grand Conseil.

Depuis l'établissement de la Cour de Marguerite d'Autriche à Malines, cette ville avait pris une importance considérable parmi les villes des Pays-Bas. Guicciardin (1), qui la vit vers la fin du XVIe siècle, notait que

Malines est belle et forte ville ornée et embellie de plusieurs palais et logis tant publics que privez, et iceux grands, beaux et bons, accommodez de jardinages. Il y a sept paroisses, chacune ayant une magnifique et somptueuse église. Outre ce, y a des couvents et monastères de presque touts les ordres. En ceste ville sont dix et sept mestiers entrant au conseil lorsqu'on y délibère quelque chose, sans d'autres qui marchent sous ces dix et sept, les principaux desquels sont six, à scavoir les pescheurs, boulengiers, tainturiers, coroyeurs, brasseurs de bière et les bouchers, lesquels sont en

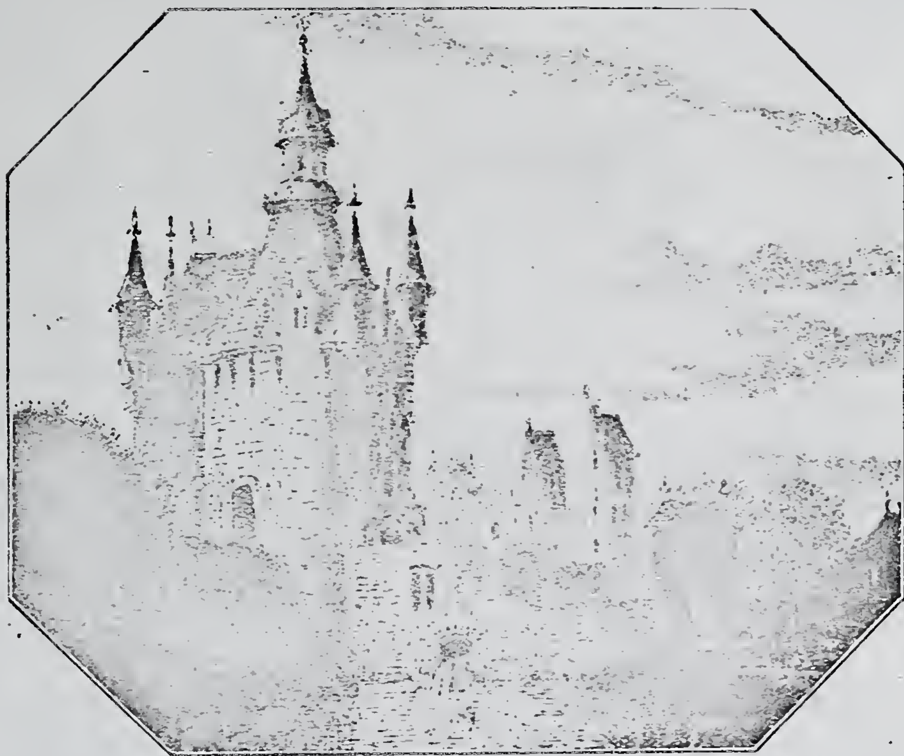
(1) *Description des Pays-Bas.* Plantin, 1582.



Malines — La Porte de Bruxelles (1780)



Malines — La Porte d'Hanswyck (1780)



Malines — La Porte d'Adeghem (1770)



Malines — La Porte de Neckerspoel (1780)

telle réputation, crédit et auctorité, que de chacun de ces mestiers on fait tous les ans un échevin........ En ceste cité de Malines y a autant de noblesse y habitant et si bon nombre de familles qu'en autre ville quelle que ce soit de toute la province. En général, les Malinois sont forts civils, accostables et traictables, sentans leur court, laquelle y a résidé longtemps, ayant (outre ce que nature les pousse à cette naïve courtoisie) une telle grace, gentillesse et façon de faire qu'il semble que toute leur vie ils ayent fréquenté les Palais des Princes, et les femmes y sont très belles et honnestes à merveille.

Le *Grand Théâtre Sacré du duché de Brabant* (t. I) édition de Chrétien Van Lom, La Haye 1729, proclame Malines la capitale et métropole d'une des XVII provinces des Pays-Bas et siège épiscopal.

Aujourd'hui ceste ville est recommandable par l'agrément de sa situation, la largeur et la netteté de ses rues, la grandeur et la beauté de ses édifices, le nombre de ses ponts de pierre, ses églises magnifiques.

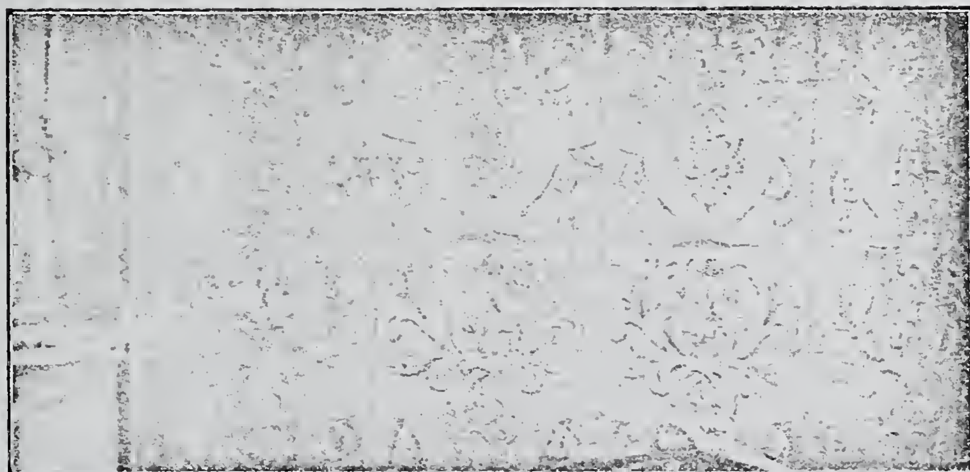
En 1746, Dom Guyton, passant par Malines, admire la cathédrale avec sa haute tour et son portail, la belle église Notre-Dame, le beau portail de celle des Jésuites. Il trouve aussi que " les rues de Malines sont belles, larges, toujours nettes ; les maisons propres au dehors, les églises fort décorées. " (1)

L'une des principales industries au XVIIIe siècle était la chapellerie, la fabrication des chapeaux de soie pour civils et religieux. Outre les articles en cuivre battu, en cuir (au déclin, vers le XVIIIe siècle), Malines exportait surtout des étoffes croisées et des basins et bombasins, des cuirs dorés (Malines en comptait deux manufactures dont la production annuelle totale était évaluée à 70.000 florins), de la cire blanche (trois usines) et surtout de la dentelle. Après Bruxelles, Malines l'emportait pour la production dentellière. Tous ces articles étaient exportés en France, en Angleterre, en Hollande, en Espagne, au Portugal (2).

---

(1) Voyage littéraire de Dom Guyton dans les Provinces belges en 1746. *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines,* 1893, tome VII, p. 349.

(2) Le commerce malinois d'exportation au XVIIIe siècle, dans *Mechlinia,* 2e année. N° 7 novembre 1922, p. 97.



Industries malinoises — Cuirs dorés



Industries malinoises — Plateaux de réchauds en laiton battu (XVII[e] s.)

A la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, époque à laquelle les van Beethoven vinrent se fixer à Malines, la ville avait souffert et souffrait encore du pillage par de nombreuses troupes. Français, Hollandais, Anglais, Espagnols, Allemands, Autrichiens y passèrent et repassèrent sans cesse durant la guerre de la succession d'Espagne et ruinèrent nos populations. La ville fut prise et reprise par les Espagnols, puis par les Français, et comme il arrive en ces périodes troublées, où tous les instincts sont déchaînés, la populace s'y livra à de graves émeutes en 1718. Si l'on ajoute à cela les calamités qui s'en suivirent : épidémies, inondations, cherté des vivres, et autres, on se fera une idée des conditions malheureuses dans lesquelles les van Beethoven s'installèrent dans la ville qu'ils avaient adoptée.

Lorsque Maria et Corneille van Beethoven vinrent s'établir ici, leur nom de famille y figurait déjà à l'état civil. Une certaine Adrienne van Beethoven était en effet inscrite au registre des mariages de la paroisse Notre-Dame le 27 juillet 1645.

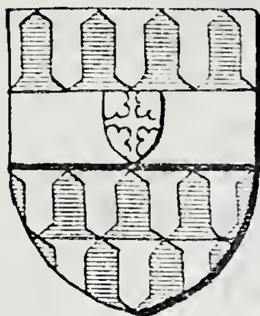
On a tenté à diverses reprises d'interpréter le nom de van Beethoven. Il est probable que Beethoven a désigné primitivement un lieu-dit, une ferme (hof, pluriel hoven) identifiée par le premier élément *beet* qui signifie betterave (1), littéralement les fermes ou les jardins aux betteraves. Peut-être le nom vient-il de celui du village Bettenhoven, situé aux confins des provinces de Limbourg et de Liége. Quoi qu'il en soit, les habitants de ce lieu-dit, les van Beethoven, ont été primitivement des campagnards. Dans les *Aveux et Dénombrements de la Cour féodale de Brabant,* aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, on trouve le nom de van Beethoven dès 1470.

Juffr. Lysbette van Beethoven, mère de Jean van Kersbeke (Kersbeeck) qui, lui, tient du seigneur de Hoeleden, un fief d'un 1/2 bonnier

---

(1) Et non " choux ", comme le prétend M. Prod'homme dans son ouvrage *La Jeunesse de Beethoven.* " Jardins aux Choux " se dit en flamand *Koolhoven* et non *Beethoven.*

de terre à Hoeleden (1) 1470, le 5 septembre ; " by fauten van mynen zegele " il scelle du sceau de sadite mère : de vair, à la fasce chargée d'un écusson à la croix échancrée. Légende : ....ven. (2).



Peu à peu, les van Beethoven se rapprochent des environs de Louvain. Du Limbourg-Liége, où ils sont au xve siècle, ils passent en Brabant. A partir du xvie siècle, leur nom apparait dans les archives de diverses localités du Brabant : Leefdael, Rotselaer, Berthem, Haecht, Neder Ockerzeel. Subissant l'attirance des villes, ils viennent se fixer à Malines, à Louvain et à Anvers.

Ouvrons maintenant les documents paroissiaux de Malines. Ce qui frappe tout d'abord, ce sont les nombreuses mentions du nom van Beethoven aux registres des naissances et des mariages, alors qu'il y en a très peu aux décès. Sur onze naissances et huit mariages, nous ne relevons que trois décès, preuve évidente que plusieurs van Beethoven quittèrent Malines pour s'établir ailleurs. Les van Beethoven se caractérisent par leur humeur vagabonde. On les rencontre un peu partout, mais le terrain de leurs périgrinations peut se circonscrire dans un triangle fermé par les points extrêmes Louvain-Malines-Anvers.

Que disent maintenant les actes officiels ?

La mention la plus ancienne du nom van Beethoven apparaît dans un acte de mariage. C'est pour cette raison que nous transcrivons ici tous les actes de mariage relatifs à des van Beethoven ; suivront les extraits de naissances et de décès :

---

(1) Hoelcden, village entre Tirlemont et Diest.

(2) J. Th. de Raadt. *Sceaux armoriés des Pays-Bas.* T. IV, Bruxelles 1901, p. 377. — Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Octave le Maire, qui a bien voulu interpréter graphiquement les armoiries reproduites ici. Nous lui adressons nos plus vifs remercîments.

MARIAGES

1. — 27 Juillet 1645, église de Notre-Dame.
Adrienne van Beethoven et Pierre Langenus.
Témoins : Pierre Verstehen et Pierre Jouret.

2. — 11 Avril 1660, paroisse de St-Rombaut.
Guillaume van Beethoven, de Nederockerzeel et Catherine Verschaest, de Haecht.
Témoins : Pierre Versghaest et Richard du Culot.

3. — 30 Août 1671, paroisse de St-Rombaut.
Pierre Willems et Maria Van Beethoven.
Témoins : Corneille van Beethoven, frère de l'épouse.
Henri Willems, oncle de l'époux.

4. — 12 Février 1673, paroisse de St-Rombaut.
CORNEILLE VAN BEETHOVEN et Catherine Leempoel.
Témoins : Pierre Willems, beau-frère de l'époux.
Richard van Hoeck.

5. — 13 Novembre 1687, paroisse de Ste-Catherine :
Jérôme van Tolhuysen, de Iteghem et Anna van Beethoven, de Putte.
Témoins : Henri van Beethoven et Barnabas Barnabé.

6. — 1r Mars 1688.
Jean Van Beethoven et Elisabeth Lambrechts.

7. — 18 Octobre 1707, paroisse de St-Rombaut.
MICHEL VAN BEETHOVEN et Marie-Louise Stuyckers.
Témoins : Jean-Baptiste Verhulst et Charles Vlieberghen.

8. — 15 Août 1762, paroisse de St-Jean.
Jean van Beethoven et Jeanne Catherine Tambuyser.
Témoins : Lambert Tambuyser et Jean Tambuyser.

NAISSANCES

9. — 22 Décembre 1667, paroisse de Notre-Dame.
Anna van Beethoven,
fille de Pierre et d'Elisabeth Van den Brande, de Putte.
Parrain : Martin van Haenebeke.
Marraine : Anna Bosman. Elisabeth Pastorana.

10. — 14 Août 1677, paroisse de Notre-Dame.
Jean-Baptiste van Beethoven,
fils de Corneille et de Catherine van Leempoel.
Parrain : J. B. Vlemincx.
Marraine : Elisabeth van Leempoel.

11. — 5 Mars 1680, paroisse de Notre-Dame.
Corneille van Beethoven,
fils de Corneille et de Catherine van Leempoel,
Parrain : Corneille Willems.
Marraine : Suzanne Coox.

12. — 15 Février 1684, paroisse de Notre-Dame.
Michel van Beethoven,
fils de Corneille et de Catherine van Leempoel.
Parrain : Michel van Nieuwenhuyse.
Marraine : Elisabeth van Leempoel.

13. — 18 Janvier 1689.
Jean-Antoine van Beethoven,
fils de Jean et d'Elisabeth Lambrechts.
Parrain : Jean Janssens.
Marraine : Anna van Veltom.

14. — 21 Février 1691.
Guillaume van Beethove, (sic)
fils de Jean et d'Elisabeth Lambrechts.
Parrain : Guillaume van Kiel.
Marraine : Catherine van Beethove.

15. — 25 Septembre 1708, paroisse de St-Rombaut.
Corneille van Beethoven,
fils de Michel et de Marie-Louise Stuyckers.
Parrain : Corneille van Beethoven, grand-père.
Marraine : Magdeleine Gouffau.

16. — 23 Juin 1710, paroisse de St-Rombaut.
Louis van Beethoven
fils de Michel et de Marie-Louise Stuyckers.
Parrain : Louis Stuyckers, grand-père.
Marraine : Catherine van Leempoel, grand'mère.

17. — 5 Janvier 1712, paroisse de Ste-Catherine.
Louis van Beethoven,
fils de Michel et de Marie-Louise Stuyckers.
Parrain : Louis Stuyckers, grand-père.
Marraine : Schrevens, nomine Elisabeth Leempoel.

18. — 25 Juillet 1715, paroisse de Ste-Catherine
Lambert-Michel van Beethoven,
fils de Michel et de Marie-Louise Stuyckers.
Parrain : Lambert Ponselet.
Marraine : Marie Schudermant.

19. — 27 Mai 1783, paroisse des SS. Pierre et Paul.
Rombaut van Beethoven.

DÉCÈS

20. — Adrienne van Beethoven,
enterrée le 4 mars 1671 à l'église de Notre-Dame.

21. — Louis van Beethoven, enfant,
fils de Michel et de Marie-Louise Stuyckers,
décédé le 22 septembre 1710, Marché-au-Cuir,
Service à St-Rombaut.

22. — Corneille van Beethoven,
Paroisse de Notre-Dame, rue des Pierres,
enterré le 29 mars 1716 avec les confrères de la corporation des charpentiers-menuisiers.

Il ne nous est pas possible d'établir actuellement les relations de parenté entre ces diverses familles van Beethoven, trop de chaînons nous faisant défaut. Toutefois, on a déjà vu que deux Malinois, Corneille et Michel van Beethoven, sont proches parents du compositeur de ce nom. Nous savons aussi que Corneille, établi à Bonn, est fils de Michel qui, à son tour, s'installa dans la ville rhénane. Etablissons donc la filiation des Beethoven en partant de Corneille et de Michel.

IV. Corneille van Beethoven

Ce Corneille n'est pas né à Malines; il est probablement originaire des environs de Louvain. Nous savons, par une note qui nous fut obligeamment transmise par M. Louis Hamande, de Héverlé (1), qu'un Corneille van Beethoven naquit à Berthem le 20 octobre 1641. L'acte dit :

1641, 20 Octobris. Cornelius van Beethoven baptisatus. Filius Bartholomei et Saræ Haesaerts. Susceptores Cornelius Timmermans et Maria (van Beethoven ?)

M. Hamande fait remarquer que le prénom Bartholomé est probablement une erreur, à moins qu'il ne soit un second prénom, puisque ce Bartholomé est désigné sous le nom de Marc dans des actes antérieurs relatifs à la même famille.

En effet, le registre des baptêmes de la paroisse Ste-Gertrude à Louvain cite :

1635, 9 juin. Baptisatus est Leonardus, filius Marci van Beethoven et Saræ Houzaets (sic) conjugum. Susceptor Joannes van Beethoven et Helena Nys, susceptria.

Enfin, le 22 juillet 1637, même paroisse :

Baptisata est Maria, filia Marci van Beethoven et Saræ Haezaerts conjugum. Susceptores Pletinckx, Maria Reynhaerts (2),

Nous n'osons affirmer que ce Bartholomé, ou Marc, van Beethoven fut le père de Corneille et de Marie van Beethoven qui vinrent habiter Malines, bien que l'hypothèse soit plausible. Si l'on accepte la parenté de Marc van Beethoven, on recule la généalogie du musicien jusqu'à la limite des XVIe et XVIIe siècles.

---

(1) Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de remercier vivement M. Hamande pour l'intérêt qu'il a porté à nos recherches et pour les renseignements utiles qu'il nous a si aimablement procurés.

(2) Archives de la ville de Louvain. Liber baptismalis ab anno 1635 usque ad annum 1672, fol. 2 et 10.

Marc naquit vers le début de 1600. Il donna le jour, à Louvain, paroisse Ste-Gertrude, à Léonard (1635) et à Marie (1637). Installé à Berthem, il eut encore un fils, Corneille, (1) le 20 octobre 1641. Si ce Corneille et cette Marie sont les mêmes que ceux des registres paroissiaux de Malines, on doit en déduire que Marie avait trente-quatre ans lorsqu'elle épousa Pierre Willems, et rien donc ne s'oppose à un tel rapprochement. Mais en matière de généalogie, la vérité est très souvent fort loin des coïncidences.

La première mention de Corneille van Beethoven, aux registres de Malines, figure dans un acte de mariage signé à

---

(1) Nous connaissons un autre Corneille van Beethoven; celui-ci, fils de Arnold et de Catherine Verstrecke, est né à Perck le 23 février 1630. Dans ces conditions, il se serait marié, à l'âge de 42 ou 43 ans, avec Catherine Van Leempoel. Encore une fois, nous n'avons aucune preuve pour certifier que c'est le véritable ascendant de Ludwig. Si un jour un document nous permettait d'assurer que cet habitant de Perck vint se fixer à Malines, nous pourrions établir la filiation suivante :

I. *Marc van Beethoven,*

né ? vers 1568, décédé à Nederockerzeel, le 18 octobre 1640, époux de Adrienne Proces ou Proost, décédée le 31 octobre 1635 à Nederockerzeel. Parmi ses enfants, un fils :

II. *Arnold van Beethoven,*

né ? époux de Catherine Verstrecke, établi à Perek, eut trois enfants de 1630 à 1635; son fils :

III. *Corneille van Beethoven,*

né à Perck le 23 février 1630, décédé à Malines le 29 mars 1716, épousa, le 12 février 1673, à Malines, Catherine Van Leempoel, nous connaissons ses enfants, dont un fils :

IV. *Michel van Beethoven,*

né à Malines le 15 février 1684, décédé à Bonn en juin 1749, épousa à Malines, le 18 octobre 1707, Marie-Louise Stuyekers (décédée à Bonn en décembre 1749) son fils :

V. *Louis van Beethoven,*

né à Malines le 5 janvier 1712, décédé à Bonn le 24 décembre 1773, épousa, à Bonn, le 17 septembre 1733, Marie-Josèphe Poll. Dont un fils survécut :

VI. *Johann van Beethoven,*

né à Bonn, fin 1739 ou début de 1740 — y décédé le 18 décembre 1792. Epousa à Bonn, le 12 novembre 1767, la veuve de Johannes Leym, née Marie-Madeleine Keverich. Leur fils :

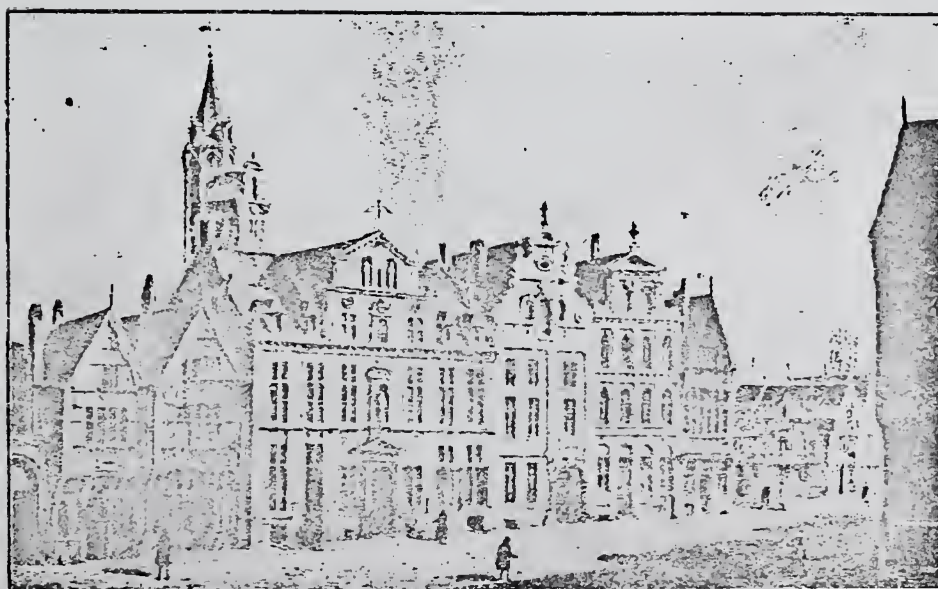
VII. *Ludwig van Beethoven,*

né à Bonn le 17 décembre 1770, décédé à Vienne le 26 mars 1827. — Célibataire.

N. B. Ces renseignements sont puisés aux registres paroissiaux des localités citées. Ils nous furent communiqués par MM. Hamande et Van Boxmeer, auxquels nous sommes heureux d'adresser ici nos plus vifs remercîments.



Malines. — Le Grand Pont (vue ancienne)
Les environs de la rue des Pierres



Malines. — Le Marché aux Grains (vue ancienne)
Les environs de la rue des Pierres

l'église St-Rombaut le 30 août 1671. Ce jour-là, il fut témoin pour sa sœur Marie qui s'unit à Pierre Willems.

Ensuite, nous le voyons se marier dans la même église, le 12 février 1673, au quatrième enfant de Richard van Leempoel et d'Agnès Coppens (1), Catherine van Leempoel. Celle-ci était âgée de 30 ans lorsqu'elle se mit en ménage (2).

Corneille habitait vraisemblablement la maison portant l'enseigne : *Het Moleken* ou *Het windmoleken* (le *petit moulin* ou *le petit moulin à vent*) (3), rue des Pierres à Malines, non loin de la maison en bois dite *De Pecton* (*le baril de poix*).

La rue des Pierres, proche du Marché-aux-Grains, descend de la rue du Serment vers le Quai-aux-Avoines, rive gauche de la Dyle. La dénomination de " Steenstraete " (rue des Pierres) est très ancienne : on la trouve déjà au début du XIVe siècle, elle doit être attribuée au voisinage d'une prison (steen) contrairement à l'interprétation du rapport de 1851 (4).

---

(1) St-Rombaut, 16 février 1636, mariage de Richard van Leempoel et d'Agnès Coppens.

(2) Catherine van Leempoel, baptisée à St-Rombaut le 21 novembre 1642.

(3) *Het Moleken*, aussi dit *Het windmoleken* (le petit moulin à vent). Cette maison porte actuellement le n° 11. Elle est sise au milieu de la rangée des maisons de la rue des Pierres entre les ruelles de l'Etuve et du Cygne ; elle sert de café et appartient à la brasserie " La Couronne " de Lamot & C°.

(4) *Rapport présenté au Conseil Communal de Malines le 18 juin 1851 par la commission chargée de réviser les dénominations des rues, places publiques, portes et boulevards.* — Malines 1852. J. F. Gilis. — Une brochure de 122 pages. — Page 168, nous lisons :

" *Steenstraet - Rue des Pierres.* -

commence à la rue du Serment et finit, d'un côté, par le coin de la maison n° 31, et de l'autre à la ruelle Ste-Anne.

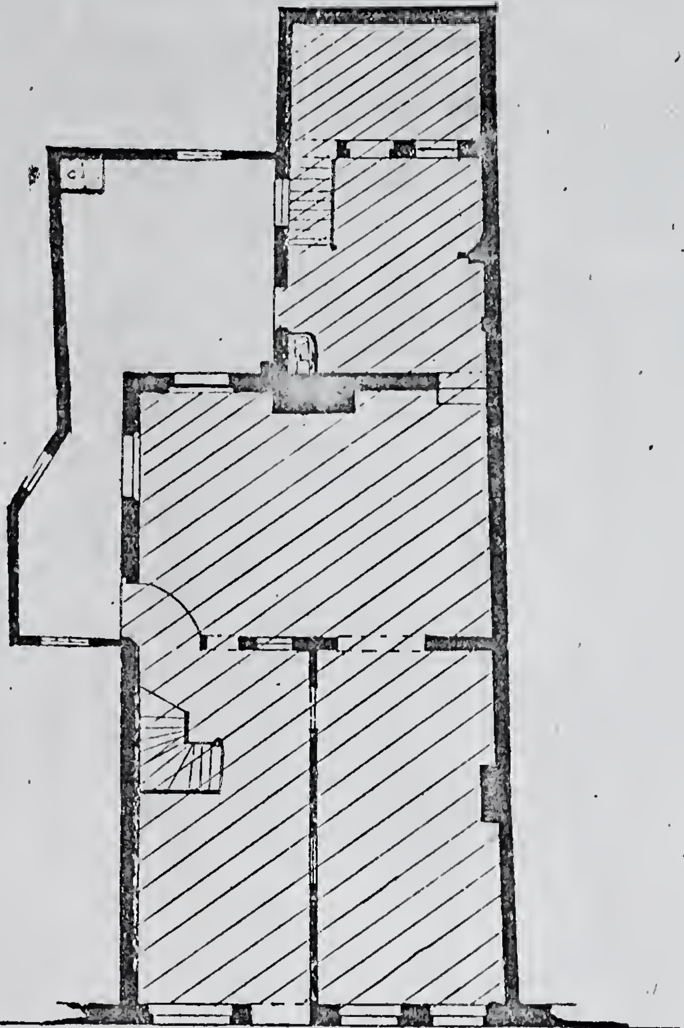
Une partie des maisons qui composent cette rue sont d'une construction fort ancienne et datent d'une époque antérieure au terrible incendie qui, en 1375, embrasa les rues des Pierres, d'Adeghem et de Penninc. Elles sont toutes bâties en pierres, ce qui les sauva sans doute, sinon de l'incendie, du moins d'une destruction complète. Au reste, c'était une chose vraiment extraordinaire, à une époque où les constructions se faisaient généralement en bois, que de voir toute une rue formée de maisons bâties en pierres. Ils n'est donc pas étonnant qu'on ait donné à cette rue le nom de *Steen Straet* ou rue des Pierres. "

Par contre nous lisons dans J. Laenen, *Geschiedenis van Mechelen*, p. 123, la famille a Lapide ou van den Steen qui eut dans ces parages une vaste propriété et qui paraissent comme propriétaires du fond sur plusieurs maisons sur la Dyle, à la rue d'Adeghem et à la Steenstraat.

Nous objecterons ici qu'à l'époque où les Beethoven habitaient la Steenstraet, il y avait encore au moins trois maisons à pignon en bois.



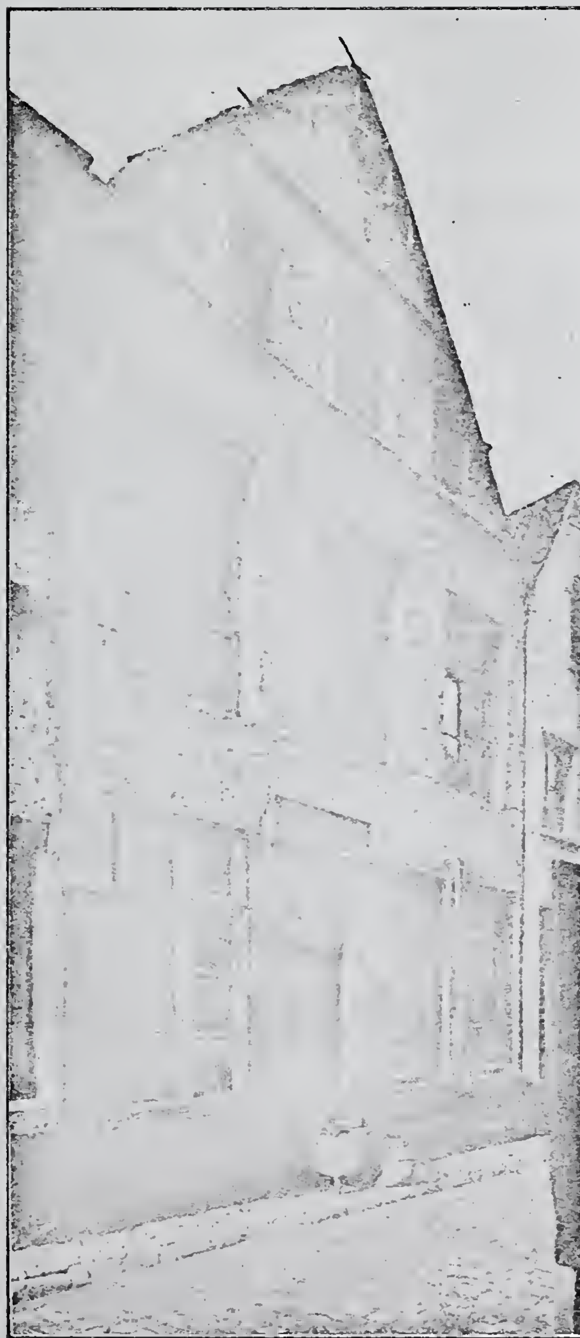
Malines. — La rue du Serment située entre le Marché aux Grains et le Grand-Pont
Cette rue donne accès à la rue des Pierres (Steenstraat).



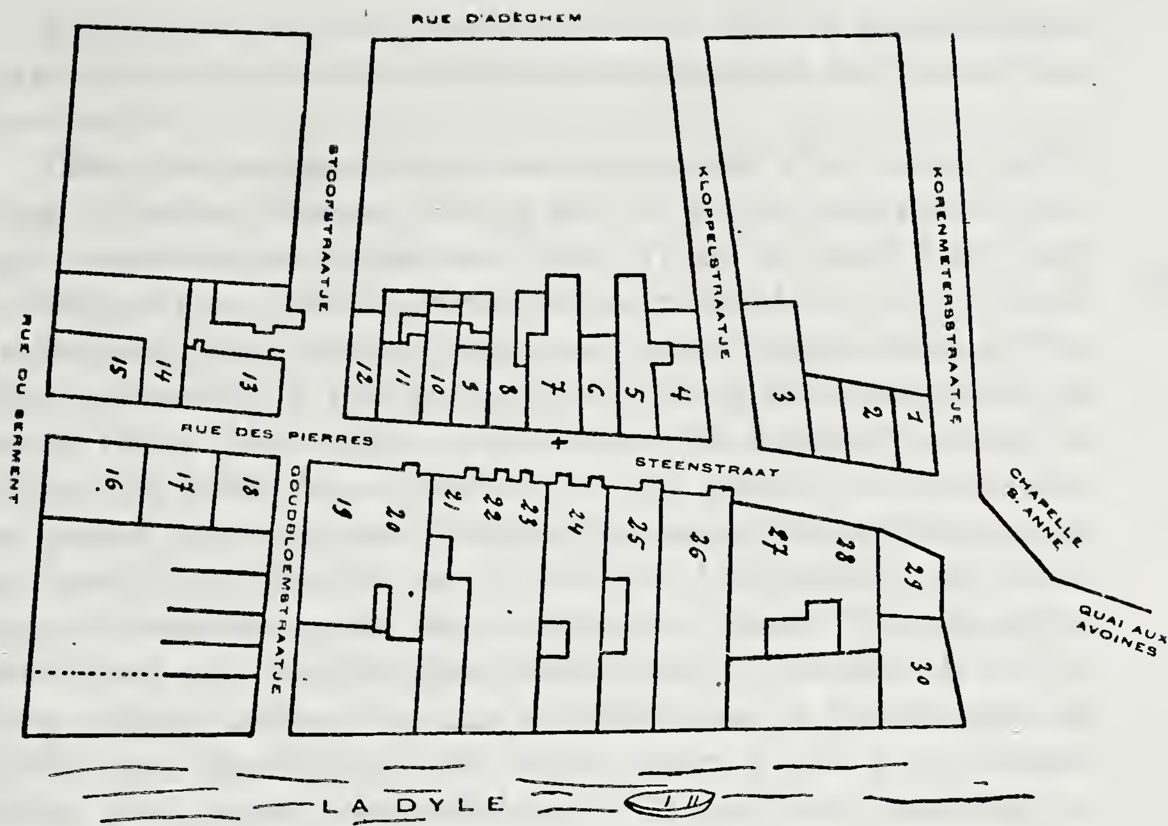
Plan terrier de la maison van Beethoven nº 11 rue des Pierres



Malines. — La rue des Pierres (Steenstraat) avant 1914
La maison de Beethoven marquée de +



Maison des van Beethoven. — Malines, rue des Pierres, n° 11.



LA RUE DES PIERRES EN 1722

A. CÔTÉ DE LA RUE D'ADEGHEM

	Nom de la Maison	*Locataire*
1	Half maene (La Demi-lune)	Nicolas van Velthum
2	Meulenyser (Fer à moulin)	Ryckaerts, huissier
3	Pectonne (Baril de poix)	Jan de Cock
4	St-Andries (St-André)	Lenaerd Melsen
5	(Sans nom)	Jaak Vercammen
6	(Sans nom)	Jan Holemans
7	Wintmeuleken (Petit moulin à vent)	Michel v. Beethoven
8	(Sans nom)	J.-B. Van Meerbeeck
9	Rotterdam	Rombaut Meysmans
10	(Sans nom)	Jacob van Melder
11	(Sans nom)	Jan Slavon
12	St-Jan	Jan Verbert
13	Hangende graetken (Petite arête pend.)	Ve Philippe Raes
14	Cordewagen (Brouette)	Jos. van den Branden
15	Cleynen Steur (Petit esturgeon)	Ve de Backer

B. CÔTÉ DE LA DYLE

	Nom de la Maison	*Locataire*
16	Grooten Sperwer (Grand épervier)	Ve Scheltjens
18	(Sans nom)	Jan Van de Cauter
17	(Sans nom)	Vide
19 20	Goubloem (La Fleur : le souci)	Petrus Poullet
21	Claveren bladt (Feuille de trèfle)	Jan de Gortter
22	Berrie (Civière)	?
23	Hoefyser (Fer à chev.)	Ve Corneille Van Kiel
24	(Sans nom)	Ve Jan-Bapt. Backx
25	St-Jooris (St-Georges)	Hendrick Festraets
26	De Klaver (Le Trèfle)	Brasserie
27	Gekroonde Leeuwe (Lion couronné)	—
28	Croone (Couronne) et St-Merten (St-Martin)	Brasserie
29	De Leeuw (Le Lion) De Reuse (Le Géant)	
30	Schildeken v. Leuven (Le petit écu de Louvain)	

L'habitation des van Beethoven existe encore actuellement, dans l'état où elle se trouvait lorsque les ancêtres du compositeur l'occupaient.

C'est une maison à un étage, surmontée d'un vaste pignon percé de petites croisées. Vers la rue, on y voit deux pièces contiguës communiquant par une porte vitrée et dont l'une sert de boutique (on y débite actuellement des moules et de la bière). Au fond de cette dernière pièce, une porte donne accès à l'escalier qui conduit à l'étage. Les deux pièces communiquent, au moyen d'une porte vitrée, avec une grande cuisine. A droite de celle-ci, une porte s'ouvre sur une arrière cuisine, où l'on trouve une pompe, une curieuse cheminée flamande, très ancienne, avec des motifs polychromés sur le fronton. Un escalier, au fond, descend dans une petite cave solidement voûtée. Au dessus de cette cave, une chambre dite kelderkamer (chambre de cave). Cette arrière cuisine fut très probablement la boulangerie de Michel van Beethoven; elle donne accès à une cour emmuraillée, d'un aspect très archaïque. A l'étage, trois chambres et la cage d'escalier. Le tout surmonté d'un vaste grenier. Cet immeuble est actuellement connu au Cadastre, dans la Section E n° 695, avec une superficie de 109 mètres carrés.

En mars 1699, Corneille van Beethoven et Catherine van Leempoel acquièrent la maison " Het Moleken ", ainsi que l'immeuble voisin qui ne porte pas de nom (1). Le 20 décembre 1700, ils signent un acte du notaire C. Jacobs, par lequel ils reconnaissent avoir reçu du sieur Gilles de Grauw une somme de 200 florins, argent de change, pour laquelle ils s'engagent à payer un intérêt de cinq pour cent (2).

Nous ignorons le genre d'occupation auquel Corneille se

---

(1) Archives de Malines, actes scabinaux, rég. 320, fol. 42 v°.

(2) Protocoles du notaire C. Jacobs, 1700. Archives de Malines.

livrait ; toutefois, nous savons, par son acte de décès, que la corporation des menuisiers-charpentiers escortait son cortège funèbre. Admettons donc, jusqu'à plus ample informé, qu'il fut inscrit aux rôles de cette corporation.

Outre les deux maisons de la rue des Pierres, les époux van Beethoven possédaient, depuis le 4 novembre 1676, la moitié de la maison dite " De Ploege " (la Charrue), sise derrière le vieux Palais, au coin du ruisseau. Cet immeuble, acquis en copropriété, leur avait coûté 1210 florins plus 81 enchères et une hypothèque de 500 florins à rembourser à la veuve Donckers (1). Le 21 juillet 1700, Corneille van Beethoven cède sa maison " De Ploege " à Anselme Verbercht et Jeanne-Elisabeth Carbys, son épouse, pour la somme de 1600 florins. La vente comprenait la moitié de la maison en propriété, plus la redevance de 500 florins à la veuve Donckers, créancière hypothécaire (2).

De son mariage avec Catherine van Leempoel, Corneille eut trois fils, tous baptisés à l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle.

1° Jean-Baptiste, baptisé le 14 août 1677.

2° Corneille, baptisé le 5 mars 1680.

3° Michel, baptisé le 15 février 1684.

Le 25 décembre 1679, Corneille van Beethoven est cité comme parrain de sa nièce : Catherine, fille de Pierre Willems et de Maria van Beethoven.

Voilà toutes les données que nous avons pu réunir sur ce premier représentant de la famille du compositeur. Corneille mourut, nous l'avons dit, le 29 mars 1716. Son acte de décès porte :

Paroisse Notre-Dame.

Le 29 mars 1716 a été enterré Corneille van Beethoven, avec un

---

(1) Archives de Malines. Actes scabinaux, reg. 297, fol. 99, r°.

(2) Ibid., Actes scabinaux 321, fol. 161 r°.

service de classe moyenne, escorté de la corporation des charpentiers, dans la rue des Pierres.

Des trois fils de Corneille, celui qui nous intéresse est le cadet, Michel van Beethoven.

V. Michel van Beethoven

CELUI-CI naquit, nous l'avons vu, dans la maison de la rue des Pierres. Après quelques années d'école, l'enfant fut placé, le 29 octobre 1700, comme apprenti chez le boulanger Pierre van Coolom (1). Michel avait seize ans lorsqu'il mit la main " à la pâte ". Au cours de ses années d'apprentissage, les doyens de la corporation des boulangers de Malines avaient pris des dispositions pour exiger des apprentis un plus long terme d'épreuve. D'après le règlement du 21 octobre 1695, les candidats boulangers devaient, après les deux premières années d'essai, en passer deux autres chez un maître-boulanger assermenté. Il fallait donc au moins quatre ans de pratique avant de pouvoir se présenter à l'épreuve définitive. Michel van Beethoven mit sept ans pour conquérir son diplôme; ce n'est, en effet, que le 5 octobre 1707 qu'il se présenta devant les doyens des boulangers, Nicolas Van Calster et Nicolas de Croes. Il satisfit à l'épreuve, fut nommé maître-boulanger et prêta serment ce même jour (2). Michel avait alors vingt-trois ans. Peu de temps après, le 18 octobre 1707, il s'unit à la fille d'un confrère, Marie-Louise Stuyckers, fille aînée de Louis Stuyckers, maître-boulanger, et de Magdeleine Gouffau (3). La jeune fille comptait vingt-deux printemps (4) lorsqu'elle reçut la bénédiction nuptiale à St-Rombaut (5):

---

(1) Voir document n° 1.

(2) Archives de Malines. Boulangers 4. Livre des apprentis et des maîtres (Proefmeestersboek 1685-1795).

(3) Louis Stuyckers et Magdeleine Gouffau eurent six enfants. Le nom de " Goufau ' a subi de nombreuses déformations dans l'état-civil. On le trouve orthographié : Goufau, Gouffau, Gofau, Choufau, etc. Magdeleine était probablement d'origine wallonne, car nous rencontrons parmi ses parents des Battilly, Rousseau, Chaufoureau, Delsart, Delsair.

(4) Paroisse de St-Rombaut, registre des naissances. Le 24 avril 1685 est née Marie Ludovica, fille de Ludovicus Stuyckers et de Magdeleine Goufau. Parrain Gaspar. R. D. Jean de Cat, marraine Marie Battilly.

(5) Ibid., Etat civil, Paroisse St-Rombaut, Mariages.

Eodem die (18 Octobris 1707) Michael van Beethoven et Maria Ludovica Stuyckers mediante dispensatione in uno banno et juramento conjuncti.

Coram. Joannes Baptista Verhulst et Carolo van Vlierberghen.

Les jeunes mariés s'installèrent dans une maison spacieuse, avec terrain et appendance, dénommée " De Bonten Os " (le Bœuf tâcheté), située dans le Vieux Bruel (aujourd'hui le Marché au Cuir), entre la rivière (un bras de la Dyle) et certain passage (ganck).

Le livre des impôts de l'année 1711 nous apprend que Michel van Bethoff (sic) payait un impôt annuel de six florins, seize sous, pour sa maison estimée à une valeur locative de soixante-huit florins par an. Il avait pour voisins Jean-Baptiste Egermont et Martin Anthoine (1).

Dans cette maison naquirent deux fils, qui furent tenus sur les fonts baptismaux à l'église paroissiale de St-Rombaut :

1° *Corneille,* baptisé le 25 septembre 1708.

Le grand-père paternel donna son nom à l'enfant (Corneille van Beethoven) et Magdeleine Gouffau, grand'mère maternelle, assista comme marraine.

2° *Louis,* baptisé le 23 juin 1710.

Parrain : Louis Stuyckers, grand-père maternel.

Marraine : Catherine van Leempoel, grand'mère paternelle.

En 1711, Michel quitte la maison " De Bonten Os " que ses beaux-parents viennent occuper. Nous le trouvons alors installé dans un immeuble, d'importance moyenne, appartenant à une béguine, situé rue du Poivre, côté des Cellites, dit le registre des impôts. Cette maison était estimée à une valeur locative imposable de 50 florins; de ce fait, Michel était redevable annuellement au fisc d'une somme de 5 florins (2). Il eut comme voisins les sieurs Antoine Wynants et François Jonkbloet.

---

(1) Archives de Malines. Registre des impôts sur maisons, K. série XII n° 1.

(2) Nous ne sommes pas parvenu à identifier cette maison. La rue du Poivre (aujourd'hui



Eglise Ste-Catherine

Habitant la paroisse Ste-Catherine, Michel van Beethoven porta encore deux fils sur les fonts baptismaux :

3° *Louis*, baptisé à Ste-Catherine le 5 janvier 1712.

Parrain : Louis Stuyckers, grand-père maternel de l'enfant.

Marraine : Elisabeth van Leempoel, grande tante, qui se fit remplacer par Anthonia Schrevens.

Voici l'acte de naissance de ce troisième fils qui n'est autre, comme on le verra, que celui du futur chantre, maître de chapelle du Prince-Evêque à Bonn, et grand-père du Maître :

ECCLESIA S^tææ^ CATHARINAE.

5 JANUARII 1712.

---

rue de Decker) a subi trop de transformations; les petits immeubles y ont été remplacés par de plus importants et ceux-ci divisés à leur tour en plusieurs parties. La maison occupée par Michel van Beethoven devait se trouver entre la rue de Stassart et le Petit Béguinage, à gauche en venant de la rue Ste-Catherine. Des 44 maisons formant le côté de la rue orienté vers le Petit Béguinage et les Cellites, la maison de Michel van Beethoven était la 18me en partant du Petit Béguinage et la 8me en partant des Cellites. La maison voisine, occupée par Antoine Wynants, appartenait à la fondation du Chant de la paroisse St-Jean,

S. Jacobus la Croy
Catharina Floure
Eodem die
Ludovicus f. Michaelis van
Beethoven et Mariae Ludovicae
Stuyckers
S. Ludovicus Stuyckers
Antonia Jogevens nomine
Elisabethae van Leemput
6 Jan.
Clara f. Adami Coppens
et Catharinae Coisin
S. Joannes Baptista Pauwels
Clara van Lil
Petrus f. Nicolai Lucis ac

Acte de baptême de Ludovicus van Beethoven. — Malines, 5 janvier 1712.

BAPT. LUDOVICUS, FILIUS MICHAELIS VAN BEETHOVEN ET MARIAE LUDOVICAE STUYCKERS.

SUSC. LUDOVICUS STUYCKERS ET ANTHONIA SCHREVENS NOMe ELISABETH VAN LEEMPOEL.

Le nom de Louis fut donné à cet enfant; l'aîné, portant le même nom, était mort trois mois après sa naissance.

Le dernier fils de Michel naquit, dans la maison de la rue du Poivre, le 25 juillet 1715.

4° *Lambertus-Michael*

filius legitimus Michaelis van Beethoven et Mariae Ludovicae Stuyckens.

Susc. Lambertus Ponselet et Maria Schudermant.

Après le décès de son père Corneille, survenu le 29 mars 1716, Michel quitta la rue du Poivre pour occuper la maison paternelle rue des Pierres. Le livre des impôts estimait cet immeuble à une valeur locative annuelle de soixante florins, Michel payait de ce fait, au fisc, une taxe annuelle de trois florins en 1722 (1). La maison de la rue des Pierres était inscrite au nom de la veuve de Corneille van Beethoven qui possédait également la maison voisine, (immeuble de moindre importance, puisque son loyer n'était estimé qu'à trente florins), occupée en 1722 par Jean-Baptiste van Meerbeeck.

Installé dans la maison " Het Moleke " avec sa femme et ses trois fils, Michel continua son métier de boulanger, mais il s'occupa également d'achats et ventes de tableaux. Nous en avons trouvé la preuve dans un registre de la *Judicature des échevins* (2). Le 5 mars 1732, le notaire J. F. van Mompeyen, en sa qualité de curateur de la mortuaire de feu dame Catherine-Aldegonde Verpoorten, assigne Michel van Beethoven devant le tribunal

---

(1) Archives de Malines, registre des impôts sur maisons.

(2) Ibid., Judicature des Echevins. S. V. n° 61, 1725 à 1734, fol. 149 verso.

des Echevins de Malines. Ceux-ci lui demandent s'il ne détenait pas des objets ayant appartenu à la mortuaire Verpoorten. " Si, répondit-il, je possède un tableau de la veuve Verpoorten, mais je suis prêt à le restituer, s'il le faut. Quant à d'autres objets, je n'en ai point et suis prêt à vous l'affirmer sous serment ".

Les juges ne s'en tiennent pas là. Le 21 mars 1732, le curateur exige une seconde comparution de Michel van Beethoven au banc des Echevins. Il réclame cette fois l'aveu sous serment de de ce que Michel van Beethoven a vendu, soit publiquement, soit de gré à gré, durant ces douze dernières années, surtout en tableaux, lits et autres objets de l'espèce. Le 5 août suivant, Michel se rend à l'invitation qui lui est faite en vertu de la " sustinue " du 21 mai. Il déclare que dans les douze dernières années, il n'a vendu ni tableaux, ni lits, ni autres meubles, soit de la main à la main, soit publiquement, et moins encore des objets ayant appartenu à la mortuaire Verpoorten. Tout cela, il est prêt à l'affirmer sous serment. Sur quoi l'incident fut clos.

On peut inférer de ces actes de procédure que Michel van Beethoven exerça le métier de brocanteur probablement dès le début de son mariage, et tout au moins avant l'année 1720. Il est possible que les troubles populaires, qui agitèrent Malines à cette époque et dressèrent la ville contre la politique malheureuse de Charles VII, compromirent le négoce de Michel, car nous le voyons, dès 1720, chercher d'autres sources d'activité et s'adonner notamment au commerce de la dentelle.

La " Malines " était déjà fort recherchée et exportée par quantités importantes en France, en Angleterre, en Hollande et même en Espagne et au Portugal. C'était un objet de luxe et de toilette à la fois, qualité double qui lui assurait un marché lucratif. Le négociant en dentelles (kantoorhouder) n'était guère embarrassé pour son installation ! Il lui suffisait de quelques tiroirs, de quelques boîtes pour classer les modèles et



Industries Malinoises. — La Dentelle de Malines

les échantillons; d'ajouter à cela une ou deux armoires pour ranger les provisions de fil et d'aiguilles, et autres accessoires, le tout pouvait tenir dans une pièce de dimensions moyennes. Les dentellières travaillaient à domicile ou dans les écoles et ateliers que visitaient les ouvrières expertes; les dames amateurs de la bourgeoisie s'y intéressaient aussi. L'ouvrage terminé, on

[illegible]

[illegible]

portait les pièces chez le marchand qui se chargeait de les lancer. Celui-ci possédait en propre les patrons et modèles d'après lesquels il faisait travailler les dentellières. C'était lui qui établissait les prix, fixait le terme de livraison, avançait des fonds si le travail présentait quelque importance. Très nombreuses furent les Malinoises qui se livrèrent au maniement des fuseaux. Il s'en trouvait dans tous les rangs de la société et maintes dames de la haute bourgeoisie cédèrent une de leurs chambres pour la transformer en ouvroir. Les grandes familles éprouvées par des revers trouvèrent dans la confection de la dentelle un moyen de se créer quelques ressources.

Voici donc Michel van Beethoven paraissant, entre deux fournées de pains, devant son comptoir de la rue des Pierres pour étaler ses modèles à la clientèle. Ornée des vingt tableaux conservés de l'ancienne brocante, meublée des deux " scribains " et des étagères garnies de porcelaines, la pièce où se faisait ce négoce offrait un cadre approprié à la vente des délicates " malinoises ".

A considérer l'état de fortune de Michel van Beethoven, on est porté à croire qu'il faisait de bonnes affaires. Son fils aîné, Corneille, hérita des aptitudes commerciales de son père qui dut trouver en lui un collaborateur utile.

Quant au petit Louis, il se distinguait par ses goûts pour la musique et possédait une belle voix qu'il exerçait pour son plaisir. Michel exploita ce don de la nature pour faire de son fils un petit chantre d'église. Lorsque l'enfant eut atteint l'âge requis pour être admis à l'école des " choraux ", Michel le fit inscrire à la classe du maître de chant de Saint-Rombaut, Charles Major.

Quant au cadet de la famille, Lambert-Michel, nous ignorons quel fut son sort. Quitta-t-il la maison paternelle ? Mourut-il à l'étranger ? Mystère. Ce que l'on sait, c'est qu'en 1744, lors de la liquidation des biens de Malines ayant appartenu à Michel

van Beethoven, on ne compte plus que deux fils en vie, Corneille et Louis.

Le 11 septembre 1715, le boulanger de la rue des Pierres devint propriétaire d'une bonne maison de commerce, avec terrain et atelier, dénommée " Akelei " (l'Ancolie), avantageusement située au coin de la rue du Cimetière (aujourd'hui rue de Stassart) et de la rue des Juifs, immeuble qu'il paya huit cents florins argent de change, entre les mains de Walter van den Bossche, mandataire du sieur Pierre Vermeulen, avocat au Grand Conseil, agissant comme curateur de la succession du notaire C. A. Jacobs (1).

Les livres des sections (Wijkboeken) (2) nous apprennent que le 7 juin 1727, Michel van Beethoven et son épouse achetèrent une maison dans la rue des Juifs. Les époux possédaient encore, dans cette même rue, deux autres immeubles nouvellement construits, sur lesquels ils prirent une hypothèque de trois mille florins, qui leur furent comptés par les Pères Carmes (O. L. V. Broeders). Ces maisons étaient contiguës à celle dite " Akelei ", de sorte que Michel était propriétaire d'un lot de quatre immeubles dans cette rue. En outre, il recueillit en héritage de ses parents les deux maisons de la rue des Pierres (3), et des parents de sa femme les biens suivants :

1° Une hypothèque de 1000 florins, argent de change, au taux de 3 °/₀, consentie par Madeleine Gouffau (4), veuve Louis Stuyckers, sur la maison " De Meersman ", sous la Tour, appartenant à Joseph Gouffau et à sa femme Catherine Del Sart

---

(1) La maison " Akelei " porte le n° 88, rue de Stassart. Dès 1526, elle était connue sous le nom de la fleur dite Ancolie (Akelei). On trouve ce nom sous diverses formes : Ackeley, Akeleï, Ankeleij. Archives de Malines, actes scabinaux, reg. 336, fol. 99, v°.

(2) Ibid., wijkboeken, n° 6, fol. 150 v°.

(3) Ibid., actes scabinaux, reg. 362, fol. 39 v°.

(4) On trouve les formes : Gouffau, Gouffaut, Goffau.

ou Delsair. Cette créance hypothécaire était datée du 4 décembre 1724 (1).

2° Deux maisons situées dans la rue du Soufflet : l'une dite " Appolonia Gilde ", l'autre de " Molenkarre " (la Charette du moulin). La veuve Stuyckers avait acquis ces biens en 1737.

3° La maison " De Bonten Os " (le Bœuf tacheté) du Marché au Cuir, où Michel avait passé sa lune de miel (2).

La veuve Stuyckers avait payé, pour le " Molenkarre ", 235 florins, argent comptant, en dehors d'une obligation hypothécaire de 300 florins qu'elle remboursa le même jour, soit le 1er avril 1737. — Michel van Beethoven intervint pour ce marché (3). — La maison " Appolonia ", acquise le 29 mars de la même année, fut payée 945 florins. Pour solder cet achat, Madeleine Gouffau, veuve Stuyckers et Marie-Louise Stuyckers, sa fille, épouse Michel van Beethoven, en vertu d'une procuration de son mari, recourent à l'emprunt. Elles se présentent le 8 avril 1737 devant le notaire Pierre Broers pour signer un acte par lequel elles reconnaissent avoir reçu la somme de 600 florins des mains de Jean et Guillaume Mergaerts, agissant au nom de leur frère Albert, absent. Cette somme sera productive de 3 florins 10 sols pour cent et sera garantie par les deux maisons de la rue du Soufflet citées plus haut (4).

On voit par ce qui précède que le ménage Michel van Beethoven-Maria Stuyckers jouissait d'une certaine aisance. Les archives nous dévoilent en outre que Michel traita avec plusieurs dames de Malines pour l'achat des produits de leur ouvroir et qu'il étendit son commerce de luxe au point de Courtrai, de Bruxelles et d'Anvers.

---

(1) Archives de Malines, actes scabinaux, reg. 345, fol. 174 r°.
(2) Ibid., actes scabinaux, reg. 362, fol. 53.
(3) Ibid., actes scabinaux, reg. 358, fol. 34; wijkboeken.
(4) Ibid., actes scabinaux, reg. 358.

Il était, semble-t-il, d'humeur assez procédurière. Le 28 novembre 1727, nous le voyons comparaître devant les échevins pour s'entendre condamner dans un litige relatif à une servitude avec les enfants de la veuve Lens (1). Une autre sommation à comparoir lui parvient le 28 juillet 1728, à la suite d'une réclamation de Jeanne-Catherine Govaerts (2). Le jour suivant, 29 juillet 1728, Michel proteste devant le tribunal des échevins contre une réformation d'un jugement prononcé en faveur des proviseurs de la Fabrique de l'église Ste-Catherine (3).

Notre homme eut encore maille à partir avec dame Marie Claret dont la propriété touchait à l'une de ses maisons de la rue des Juifs. Devant construire un atelier dans la cour de son immeuble, Michel voulait en faire passer le toit par-dessus le mur de la dame Claret. D'où conflit. Les parties finirent cependant par se mettre d'accord devant le notaire Broers, qui rédigea un acte à cet effet le 2 décembre 1726 (4).

Les locataires ne donnaient pas moins de tracas au propriétaire de la rue des Pierres. Le 22 septembre 1731, Marie Stuyckers, avec l'autorisation de *son mari absent* (5), loue la maison " Akelei " à Henri Wauters pour un terme de six ans, au loyer annuel de 40 florins. L'acte spécifie que le locataire est autorisé à y construire un four de boulanger, à ses frais (6).

Ce Henri Wauters, époux d'Albertine Clouwez ou Clauwez, ne tint pas ses promesses. Quatre ans après, l'épouse van Beethoven (le mari paraît être toujours absent) se vit obligée de

---

(1) Archives de Malines, judicature des échevins, série IV, n° 25.

(2) Ibid., ibid., série VII, n° 10.

(3) Ibid., ibid., série VII, n° 10.

(4) Ibid., Protocoles du notaire Broers, anno 1726.

(5) Ibid., Op heden den 22 September 1731 comparerende voor mij onderg. notaris... Jouffr. Marie Stuyckens, huisvrouwe van Michiel Van Beethoven, meester backer ende borgher alhier, welck comparante verclaert met consent van haeren man mits d'absentie...... Actes du not. Buydens, 1731.

(6) Ibid., Protocoles du notaire J. A. Buydens, anno 1731.

faire expulser son locataire. Le 7 février 1735, les échevins de Malines sanctionnèrent l'expulsion (1).

Le 9 mars 1735, l'immeuble " Akelei " fut loué à Henri Tollenaers. L'acte stipule que le loyer prendra cours à partir de la St-Jean 1735, à raison de quarante florins l'an, payable par trimestre (2).

Viennent maintenant les jours noirs. Nous venons de voir que Michel van Beethoven faisait de longues absences et qu'il laissait agir sa femme en son nom. Pourquoi ces absences? Voyageait-il pour son commerce? Ce qui est certain, c'est que Michel a besoin d'argent. Les immeubles de la rue des Pierres étaient déjà hypothéqués pour 200 florins au profit de Gilles de Grauw (3) et pour 500 florins au profit de son parent Henri Willems; ceux de la rue du Soufflet " Appolonia gilde " et " de Molenkarre ", le furent comme garantie d'un prêt de 600 florins, versés par Jean et Guillaume Mergaerts, au nom de leur frère Albert, habitant Breda (4).

Ces emprunts contractés successivement par Michel ne peuvent avoir été motivés que par la volonté d'installer confortablement ses fils, Corneille et Louis, à Bonn, avec l'intention d'aller les y rejoindre plus tard. Dans ce cas, l'obligation de faire flèche de tout bois expliquerait la débâcle finale.

L'année 1740 est celle de la détresse accusée. Michel se voit obligé de passer contrat avec une dame Claire-Anne de Meester, marchande de dentelles à Malines (5). Le 11 janvier 1740, il comparaît avec sa femme en l'étude du notaire C. J. Claessens où Claire-Anne de Meester déclare avoir adressé

---

(1) Archives de Malines, judicature des échevins.

(2) Ibid., Protocoles du notaire F. A. Festraets, anno 1735.

(3) Ibid., Livre des sections (Wykboeken) n° 10 fol. 21.

(4) Ibid., Protocoles du notaire Broers, 6 avril 1737.

(5) Voir document n° 2.

requête aux échevins de Malines (pièce apostillée le 4 janvier 1740) pour se plaindre du non-paiement par Michel van Beethoven d'une dette de 855 florins, 16 sols courant, reliquat d'une facture pour marchandises fournies. Van Beethoven ayant déclaré que sa situation actuelle ne lui permettait pas de s'acquitter entièrement, les parties firent l'accord suivant :

Michel reconnaît devoir à Anne-Claire de Meester le montant déclaré ci-dessus, qu'il lui versera en trois fois : 300 florins dans la huitaine, 300 autres à la St-Remi de la même année, le restant, 255 florins 13 sols, devant être remboursé en 1741. Michel et son épouse se déclarent solidaires de la dette ; à cet effet, ils engagent leur personne et leurs biens, spécialement leurs deux immeubles de la rue des Pierres, déjà hypothéqués pour 1406 florins au profit du sieur Estrix et pour 600 florins au profit du sieur Henri Willems. En plus, ils donnent comme garantie la maison *De Bonten Os*, du Marché au Cuir, hypothéquée pour 1800 florins au profit du Bureau de Bienfaisance de Malines (1).

Michel ne put faire honneur à ses engagements et recourut à la " condamnation volontaire ", laquelle fut prononcée au Tribunal des Echevins le 13 janvier 1741 (2). Le *fiat executio*, déclaré par le commissaire Lassus, fut confié à l'huissier des échevins B. Le Clercq qui procéda à la saisie des deux maisons de la rue des Pierres et des trois immeubles de la rue des Juifs dénommés : *H. Roosencrans* (le St-Rosaire), *Ste-Agnès a monte politiano* et *Ankeleytien* (l'Ancolie).

L'exploit fut remis à Marie-Louise Stuyckers. Michel, encore une fois, avait quitté la ville.

Ce même mois de janvier 1741, les échevins de Malines

---

(1) Archives de Malines, Protocoles du notaire C. J. Claessens, anno 1740.
(2) Ibid. judicature des échevins, S. XIV n° 1. Cfr. document n° 3.

reçoivent une requête d'un certain Mathias-Simon van Eupen, marchand à Anvers. Ce commerçant se plaint de ce que, depuis l'année 1739, il a fourni à Michel van Beethoven quantité de dentelles dont il n'obtient pas le payement, malgré de nombreuses et très courtoises " interpellations ". La dette s'élevant à la coquette somme de 920 florins, 13 sols, 1 liard et, d'autre part, le sieur van Beethoven ayant quitté le domicile conjugal depuis " un an et un jour " sans laisser d'adresse, le suppliant demande aux échevins de vouloir procéder à la saisie des immeubles du débiteur (1).

Cette pièce fut actée et signée par J. A. van der Zype le 1er février 1741. Trois jours après, le Procureur C. van den Broeck ordonna la saisie-arrêt des biens de Michel van Beethoven.

Un jour, Michel vint trouver son parent Henri Willems pour lui demander de vouloir payer l'échéance, prévue par contrat, de 300 florins à la dame Anne-Claire de Meester. Le brave homme satisfit à ce désir, mais, hélas! ce n'était là qu'une goutte d'eau enlevée à la rivière! Bien d'autres créanciers harcelaient le boulanger de la rue des Pierres. Ne sachant plus à quel saint se vouer, Michel jugea prudent de quitter Malines. Il savait qu'à Bonn il serait le bienvenu : ses fils Corneille et Louis, tous deux mariés et bien installés, ne demandaient qu'à avoir leurs parents auprès d'eux.

Avant d'entreprendre le voyage, Michel van Beethoven se mit en règle avec le bon Henri Willems qui l'avait si généreusement tiré d'embarras. Il lui proposa de lui céder son mobilier en échange des 300 florins avancés pour payer le solde de Meester. L'autre s'étant déclaré d'accord, les parties se réunirent chez le notaire de Rees pour y signer, le 12 mars 1741, l'acte par lequel Michel van Beethoven et son épouse Marie-Louise Stuyckers

---

(1) Archives de Malines. Registre J, Grand Conseil, série II, n° 1. Voir document n° 4.

cédaient à Henri Willems les meubles et autres effets garnissant leur demeure. Ce mobilier comprenait :

Une garde-robe, trois tables, deux scribains avec leurs accessoires, vingt tableaux, deux glaces, trois chiffonnières, un bois de lit (ledikant), trois lits, trois douzaines de chaises, deux chenêts de cuivre pour foyer, une pelle et des pinces à feu, une douzaine d'assiettes d'étain, quatre plats du même métal, deux " ménagères " (meuble ?) dont l'une ornée de porcelaine, deux étagères en bois pour verres, dix paires de draps de lit, deux douzaines de serviettes, quatre coussins, deux marmites, un chaudron, un vêtement d'homme, veston (jupon) et culotte (1).

L'acte dûment signé, Michel et son épouse quittèrent Malines " à la cloche de bois ", laissant-là, avec les immeubles saisis, leurs soucis et leurs tracas de commerce. Avant son départ, Michel avait encore reconnu la facture du 29 mars 1741 de la dame Jeanne de Biest, ainsi qu'une lettre de change de 453 florins le 31 mars, solde en faveur de la même, pour marchandises livrées. Ces signatures n'avaient évidemment aucune valeur puisque le répondant avait quitté les lieux. La dame de Biest ayant adressé une plainte aux échevins, ceux-ci sommèrent Michel à comparaître au banc de justice. Il ne se présenta naturellement pas et fut condamné par défaut, le 13 octobre 1741, au payement de sa dette plus les frais, soit 253 florins, 4 sols, 1 liard plus 200 florins. Un *fiat executio* en forme, délivré le 21 octobre 1741 par H. J. B. van der Laen et de Lassus, autorisa l'huissier B. le Clercq à saisir, pour la troisième fois (!), les biens immeubles de Michel van Beethoven (2).

La nouvelle de la fugue des van Beethoven se répandit aussitôt et les réclamations d'affluer au tribunal des échevins,

---

(1) Archives de Malines. Protocoles du notaire R. de Rees, anno 1741. Voir document n° 5.

(2) Ibid.. Reg. Grand Conseil, S. XII, n° 1.

seul compétent, suivant la Coutume de Malines, pour liquider la banqueroute.

Nous touchons à-présent au point capital, au document d'archives qui va nous éclairer sur l'origine réelle des ascendants flamands de Beethoven. On nous permettra auparavant, pour bien mettre ce point en lumière, d'entrer dans quelques détails sur le droit malinois à l'époque qui nous intéresse.

D'après les " Coustumen, usancien ende styl van Procederen der stadt, vryheyt, ende jurisdictie van Mechelen " (1), le créancier d'un débiteur *absent* (mort ou fugitif) était obligé, faute de parents ou héritiers présents disposés à assumer les dettes, de lui intenter un procès pour obtenir la saisie de ses biens. Ce procès était de la compétence des échevins. La saisie une fois admise judiciairement, les propriétés et biens de l'absent se trouvaient confisqués au profit des créanciers. Ces derniers étaient obligés de faire inscrire au préalable, par le greffier des échevins, sur le registre de la " Vierschaer " (tribunal) le nom du débiteur, le montant de la dette réclamée et le nom de l'échevin qui avait autorisé la saisie. Ces formalités remplies, on fixait le premier jour de comparution devant l'écoutète et les échevins. Cette séance était annoncée au son de la trompette du haut du perron (2) de l'hôtel-de-ville. Au cours de cette première séance, on décidait de faire appel à tous ceux qui avaient quelque droit à faire valoir sur les biens délaissés et saisis du fugitif. L'amman, chargé de cet appel, usait de tous les moyens de publication en son pouvoir. Après quoi le créancier devait signifier la saisie des biens au débiteur. Cet avis était transmis par un bedeau du tribunal. Si le débiteur était absent, l'agent se présentait, à cet effet, dans la

(1) Titre XIII, p. 72. Edit. de 1735. *Van bezette ende beleyden met datter aankleeft.*

(2) Les actes officiels disent : *bretesque*, c. à d. bretèche, terme de fortification ou partie crénelée de muraille, improprement employé au XVIIIme siècle pour désigner le perron de l'hôtel de ville.

maison qu'il avait occupée en dernier lieu. Le même avis de saisie était transmis *aux proches et amis malinois* de l'inculpé. Rentré à l'hôtel-de-ville, le bedeau transmettait au greffier, sous serment, le nom des personnes avisées de la saisie et ces noms étaient inscrits au registre du tribunal.

Ces formalités remplies, le procès commençait. Trois séances, espacées de quinze jours chacune, étaient annoncées du haut du perron de la maison communale et par voie d'avis écrits et affichés. Le tribunal des échevins s'adressait à tous ceux qui avaient quelque intérêt dans la liquidation forcée du fugitif. L'amman assignait à ces séances le débiteur, ou, à son défaut, *ses enfants ou ses plus proches parents*. Si le débiteur ne se montrait pas, on déclarait la saisie d'office, avec désignation d'un curateur, et le condamné perdait tous ses droits civils, libertés et privilèges à Malines.

Telle fut, en résumé, la procédure appliquée pour le cas de Michel van Beethoven.

Le délai légal de trois ans écoulé, le tribunal procéda à la liquidation. Le 28 juillet 1744, D'Olnit paraphe une pièce signée par G. F. de Robiano, greffier au Grand Conseil de Sa Majesté, disant que le sieur Pierre Steenmans (1), marchand à Malines, est nommé curateur des biens de Michel van Beethoven.

Le 3 août 1744, l'huissier Picard monte au perron pour faire appel, au nom du curateur impétrant de lettres d'assignation, " à tous ceux connus et inconnus créanciers de la masse susdite ". Le 12 août 1744, le Procureur van den Broeck comparaît pour Michel van Beethoven devant le tribunal des échevins. Il y transmet les lettres d'assignation au curateur P. Steenmans, lettres paraphées et signées au Grand Conseil de Malines le 28 juillet 1744 et contenant la relation de l'assignation avec pouvoir d'in-

(1) Ce nom se présente sous les formes de : Steemans et Steenmans.

timer. Le même Procureur invite les assignés à faire connaître leurs prétentions sur les biens du failli, sous peine de perte définitive de leurs droits.

En même temps que la publication au perron, le curateur avait lancé des assignations écrites aux parents du failli, notamment à *Louis et Corneille, ses fils,* et aux autres parents connus.

C'est ici que se place le document, d'une valeur inappréciable à notre point de vue, affirmant la filiation malinoise du grand-père du compositeur. Le curateur Pierre Steenmans (1) lance a Bonn deux sommations pour le procès Michel van Beethoven. L'une est adressée a

Sr LOUIS VAN BEETHOVEN, musicien in het Cabinet van Syne hoogheyt den Ceurvorst van Ceulen tot Bonn.

(Sieur Louis van Beethoven, musicien du Cabinet de Sa Grandeur le Prince Electeur de Cologne à Bonn).

L'autre à

Sr Cornelis van Beethoven, coopman tot Bonn (2).

(Sieur Corneille van Beethoven, marchand à Bonn).

Ces lignes se passent de commentaires. LOUIS ET CORNEILLE SONT BIEN LES FILS DE MICHEL VAN BEETHOVEN ET TOUS LES TROIS SONT MALINOIS.

Evidemment, Louis et Corneille se gardèrent bien de donner signe de vie (3). Et l'affaire suivit son cours. Ce fut le défilé de tous les créanciers de Michel, déclarant les dettes du fugitif au cours de séances qui se prolongent jusqu'en décembre 1744 et janvier 1745. On y relève successivement :

---

(1) Archives de Malines. Registre de la corporation des Merciers. — Pierre Steenmans était membre de la corporation des Merciers de Malines. Dans le registre des années 1672 à 1732 nous relevons que, le 17 avril 1721, Peeter Steenmans paya une cotisation de trente-six florins, pour son admission, aux doyens de la corporation des Merciers

(2) Voir documents n°s 6, 7 et 8.

(3) Pour ce qui suit cf. Archives de Malines, judicature des échevins, S. V, reg. n° 62, de 1734 à 1744 fol. 128 et suivants et reg. n° 63, de 1744 à 1751, fol. 1 et ss.

S: peeter Steenmans Coopman
alhier als Curateur ten Boedel
van Michiel van Beethoven Impet.
van Brieven van daeghsel

Tegens

Alle ende igelycke onbekende Credi:
teuren ten voornoemden Boedel ged:
a la Bretesque door den huissier
picard ut Scripto retulit

12 augusti 1744 vanden Broeck voor den impetrant leghende
brieven van daeghsel bij den voors. Curateur
geimpetreert in hare Mayts. grooten den 20 julij
1744 geparapheert d'olm. onderteekent G. f. de
Robiano met den relaese vande intimatie ende
daghement daer onder staende gedaen door den
voors. huissier picard den 3. deser, versoeckende
dat de gemelde ged. binnen presentien ten voors.
gemelden Boedel sullen hebben bekent te maecken
op pene van eeuwigh stilswygen ende verlies, hen
ten dien effecte dies ... vervolgende het eerste
deffault met authorisatie tot het doen van het
tweede daghement a la bretesque ende verder als
naer rechten.

D'welcke Mijne Heeren accorderen.

a

Den voorn: Sr peeter Steenmans Curateur
ten Boedel van michiel van Beethoven
impet. van brieven van daeghsel

Tegens

Alle ende igelycke onbekende Crediteuren ten
voorn: Boedel ged: per van den Broeck ut
desuper Contract

7bris 1744 vanden Broeck voor den impt. leest ...

Le curateur Pierre Steenmans fait appel aux créanciers de la masse de Michel van Beethoven, failli (1744).

Den Voors. Impt. Steenmans

Tegens

Sr. Louis van Beethoven Mu:
:sicien in het Cabinet van Syne
hoogheyt den Ceurvorst van Ceulen
~~tot~~ Bonn ged.e a la Bretesquie
door den huissier picard

voor den impt verclaert hier
... te hebben brieven van ...

Louis van Beethoven, musicien à la Cour de Bonn, assigné par le curateur Steenmans (1744).

Den voors. Impt Steenmans.

Tegens

Sr. Cornelis van Beethoven Coop:
:man tot Bonn ged.e a la Bretesquie
door den huissier picard.

voor den impt verclaert hier
ontfangen te hebben brieven van
alle degene die by ...

Corneille van Beethoven, marchand à Bonn, assigné par le curateur Steenmans (1744).

1° *Sieur N. van den Brande,* marchand à Bruxelles.

Le 7 octobre 1744, le procureur Broers dépose que le dit sieur van den Brande réclame de la masse de Michel van Beethoven une somme de 728 florins, 3 sols, 3 liards pour livraison de dentelles. — Le 6 décembre suivant, le procureur van den Broeck approuve les prétentions du prénommé.

2° *La demoiselle Maria de Lorge.*

marchande à Courtrai, déclare, par la voie du procureur Broers, que Michel van Beethoven lui est redevable d'une somme de 435 florins courant. A l'appui de sa demande, elle dépose une lettre de change, datée du 3 avril 1741 et le protêt y annexé. — Cette prétention est approuvée le 16 décembre 1744 par le procureur van den Broeck.

3° *Madame Veuve de Cock.*

A la séance du 7 octobre 1744, le procureur Broers déclare, au nom de l'assignée, qu'elle réclame de la masse de Michel van Beethoven une somme de 1552 florins, 9 sols, 2 liards pour fourniture de dentelles, ce qu'elle prouvera par ses comptes. — Approuvé le 16 décembre 1744.

4° *Madame de Biest.*

Le 23 septembre 1744, le procureur Quertemont, au nom de l'assignée, présente la copie authentique du jugement rendu par les échevins en faveur de la dame de Biest, le 13 octobre 1741, à charge de Michel van Beethoven, jugement en vertu duquel elle obtient les sommes de 200 florins et de 253 florins, 4 sols, 1 liard, plus les frais. Maître Quertemont conclut, en vertu de ce jugement favorable, que sa cliente a un droit de préférence parmi les créanciers, suivant en cela le droit coutumier. Il proteste contre les frais supplémentaires que veut imposer à sa cliente Maître Dominique van Dyck, représentant le créancier van Eupen.

5° *Sieur Willems.*

Le 21 octobre 1744, le procureur Broers, au nom de l'assigné, déclare que son client Willems était propriétaire du mobilier mentionné dans l'acte du 12 mars 1741 passé par-devant le notaire de Rees, mobilier provenant de Michel van Beethoven et de son épouse Marie-Louise Stuyckers. Il se plaint d'avoir été obligé de vendre publiquement le mobilier, par suite d'une ordonnance échevinale du 25 juin 1743 et réclame le produit de cette vente forcée. On conclut au remboursement par rang de préférence, étant donné que l'argent de ce mobilier revient de droit au sieur Willems.

6° *Madame Borghgrave.*

Le 12 août 1744, l'assignée en personne réclame de Michel van Beethoven une somme de 731 florins, 7 sols, 1 liard pour livraison de dentelles. Elle présente son " manual " comme preuve du bien-fondé de ses prétentions. — Approuvé le 23 septembre 1744.

7° *Madame Veuve Dancré.*

Le procureur Broers, présent à l'audience du 7 octobre 1744 réclame, pour sa cliente, la somme de 630 florins, 4 sols pour fourniture de dentelles, conformément aux factures soumises. — le 31 Octobre, van den Broeck approuve ces prétentions.

8° *Madame Blondeau.*

Présente à la séance du 12 août 1744, l'assignée réclame de la masse de Michel van Beethoven, en paiement de dentelles fournies, une somme de 534 florins, 12 sols, 1 liard, comme en fait foi son " manual " qu'elle produira à la rédaction du rapport. — Van den Broeck approuve ces prétentions le 23 septembre 1744.

9° *La Veuve Peeters.*

Assiste à la séance du 12 août 1744 pour réclamer, de Michel van Beethoven, le montant de ses fournitures (dentelles) valant en tout 732 florins, 3 1/2 sols; elle produira son livre de compte si besoin. — Approuvée cette déclaration le 22 septembre 1744.

10° *Dame Catherine Vertongen.*

L'assignée, présente à la séance du 12 août 1744, introduit une demande de paiement jusqu'à concurrence de 989 florins, 16 sols pour solde de fourniture de dentelles à la maison Michel van Beethoven. — Approuvé le 23 septembre 1744.

11° *Mathias-Simon van Eupen, marchand à Anvers,* qui a donné procuration à Maître Dominique-Joseph van Dyck, Procureur au Grand Conseil, pour traiter en son nom.

Le 23 septembre 1744, le Procureur van Dyck réclame, pour son client, la somme de 920 florins, 13 sols, 1 liard, ainsi que les intérêts. En outre, il rappelle aux échevins le jugement qu'ils rendirent en faveur du sieur van Eupen le 15 juin 1741 ainsi que ses requêtes des 23 décembre 1743 et 24 ianvier 1744 et invite les juges à conclure au rang de préférence en faveur de son client. — Approuvé le 21 octobre 1744.

12° *Les Pères Capucins de Malines.*

Le 7 octobre 1744, le procureur Broers déclare que les Pères ont droit à un capital de 3000 florins, argent de change, capital placé en hypothèque sur quelques maisons situées près des Dominicains (rue des Juifs). Ils prouveront ces droits par les actes qui en font foi. Le procureur conclut que, dans ce cas, il faut maintenir en faveur des Pères le droit d'hypothèque générale et spéciale, tant pour ce qui regarde le capital que pour ce qui concerne l'inscription. — Approuvé le 4 novembre 1744, avec droit de préférence.

13° *Clara de Meester.*

Le 23 septembre 1744, le procureur Buydens se présente au nom de l'assignée. Il déclare que sa cliente réclame de Michel van Beethoven le reliquat d'une dette non entièrement soldée, s'élevant à 100 florins, pour fourniture de dentelles suivant contrat passé avec le failli devant le notaire P. J. Claessens le 11 janvier 1740, dont copie authentique est jointe à la requête. — Accepté le 21 octobre 1744 en concurrence.

Le 16 décembre 1744, Me Dominique-Joseph van Dyck, Procureur au Grand Conseil, reparaît au tribunal des échevins. Son client d'Anvers, le sieur van Eupen, n'admet pas que la dame de Biest soit classée au rang " de préférence " pour le remboursement de sa dette ; il n'admet pas non plus que d'autres aient un rang de préférence sur lui, étant donné qu'il a été *le premier* à réclamer sa créance à Michel van Beethoven, et cela avant que personne n'ait encore fait valoir ses droits sur cette maison. Van Dyck déclare qu'il intentera un procès à tous ceux qui voudraient supplanter le rang de préférence de son client. Le procureur van den Broeck décide de faire trancher cette question de partie à partie et de laisser à la justice le soin de liquider le différend.

Le même jour, van Eupen se retourne contre le pauvre Willems pour lui contester le bénéfice de la vente du mobilier de Michel van Beethoven. Me van Dyck, qui représente encore le marchand anversois, déclare que le rang de préférence reconnu au sieur Willems, le 21 octobre dernier par le procureur Broers, n'est pas admissible, vu que ce mobilier fut acquis après la requête tendant à obtenir paiement des marchandises fournies par le sieur van Eupen (en effet, cette requête est datée de janvier 1741 et la vente du mobilier avait été conclue le 12 mars suivant).

Devant les menaces de l'impétueux van Eupen, Henri Willems juge prudent de céder sa priorité. Le 25 février 1745, il se présente devant les échevins et déclare qu'il renonce à son droit de préférence obtenu le 21 octobre 1744, sans vouloir même le disputer au sieur van Eupen. Seulement, il entend garder la préférence, à concurrence de 300 florins, sur les autres créanciers, pour autant, ajoute-t-il timidement, qu'il en restera lorsque van Eupen aura obtenu entière satisfaction.

C'est la dernière pièce du procès. Si nous additionnons les sommes réclamées, le passif de Michel van Beethoven se chiffrait approximativement à 10.000 florins, en dehors des arriérés d'intérêts des hypothèques, somme énorme si l'on songe qu'à cette époque, une bonne maison bourgeoise ne se louait que 50 florins par an. Ajoutons à ce nombre déjà respectable de créanciers, d'autres qui n'ont rien réclamé, soit par ignorance, soit par crainte. Maintes petites dentellières timides n'osèrent affronter le rigide tribunal de la " Vierschaer ".

La vente des immeubles, tous hypothéqués lourdement, n'aura réussi à rembourser qu'une minime partie des créances. En un mot, les van Beethoven ont quitté Malines dans les conditions les plus désastreuses : c'est probablement la raison pour laquelle ils n'osèrent jamais avouer à Bonn d'où ils venaient. Soit pour dépister les curieux, soit pour éviter des divulgations sur leur condition sociale à Malines, ils se disaient *de Gand* (1) ou de tout autre ville belge.

Des quatre fils de Michel van Beethoven, nous ne trouvons traces que de l'aîné, Corneille, et du puiné, Louis, le futur grand-père de l'auteur de la Neuvième. Nous savons que ce puiné remplaçait le 2me né Louis, mort trois mois après sa naissance. Quant au cadet, Lambert-Michel, on n'en parle plus. Comme il n'est pas assigné par le curateur Pierre Steenmans, nous suppo-

---

(1) Cfr. le manuscrit de Gottlieb Fischer, qui affirme l'origine gantoise du grand-père du compositeur.

sons qu'il était déjà mort en 1741, ou que sa trace était perdue.

Que savons-nous maintenant de l'aîné des fils, Corneille? Fort peu. Nous savons qu'à Bonn, il était marchand de cierges et cirier. Il est possible qu'il ait appris ce métier à Malines puisque cette ville comptait, à cette époque, jusque trois grandes manufactures de cire. Un fait certain est qu'il quitta assez jeune la ville où il vit le jour, probablement vers 1731 ou 1732, donc âgé de 24 à 25 ans. Peut-être fit-il le voyage avec son frère Louis, plus jeune de quatre ans, afin de lui assurer en route aide et protection? Ce ne sont là que des hypothèses. Tenons-nous en aux documents et suivons à la lumière de ceux-ci la carrière du membre le plus intéressant de la famille. Nous retrouverons l'autre en passant.

Signature de *Corneille van Beethoven,* et la “ marque ” (+) de Catherine van Leempoel, qui déclare ne pas savoir écrire.
Extrait des Protocoles du notaire Ch. Jacobs, Malines, acte du 20 décembre 1700.

Signatures de Michel van Beethoven, son épouse Marie Stuyckers et Henri Willems.
Extrait des Protocoles du notaire R. de Rees, Malines, acte du 12 mars 1741.

Signatures de Madeleine Goffau, Marie Stuyckers et Michel van Beethoven.
Extrait des Protocoles du notaire Pierre Broers, Malines, acte du 6 avril 1737

VI. Louis van Beethoven

LOUIS van Beethoven, second de ce nom dans la famille (l'autre étant mort trois mois après sa naissance), naquit à Malines, paroisse Ste-Catherine, dans une maison de la rue du Poivre (1), au cœur de l'hiver 1711-1712. — L'acte de naissance est rédigé très laconiquement :

STE CATHERINE. 5 JANUARII 1712.
LUDOVICUS, FILIUS
MICHAELIS VAN BEETHOVEN ET
MARIAE LUDOVICAE STUYCKERS.
SUSC. LUDOVICUS STUYCKERS
ANTHONIA SCHREVENS NOM. ELISABETH VAN LEEMPOEL. (2)

De son enfance et de ses années de jeunesse, passées à Malines, nous ne savons que peu de chose. Louis avait quatre ans lorsque ses parents s'installèrent dans la maison de l'aïeul qui venait de mourir. Nous connaissons déjà cette maison (voir page 38). Vers 1720, le quartier de la rue des Pierres était particulièrement animé, contrastant avec la rue du Poivre, voisine du Petit Béguinage et du Couvent de Béthanie, endroit paisible où Louis avait passé sa première enfance.

Partant du Quai-aux-Avoines pour aboutir au milieu de la rue du Serment, la rue des Pierres servait de passage aux lourds chariots transportant, vers le centre de la ville, les marchandises débarquées des bâteaux amarrés le long des quais de la Dyle. En face de la maison se trouvaient deux brasseries où régnait

---

(1) Aujourd'hui rue De Decker. Cette maison signalée par le registre des sections (Wykboeken), se trouvait du côté des Cellites, la neuvième. Elle était estimée à une valeur locative de 50 florins par an.

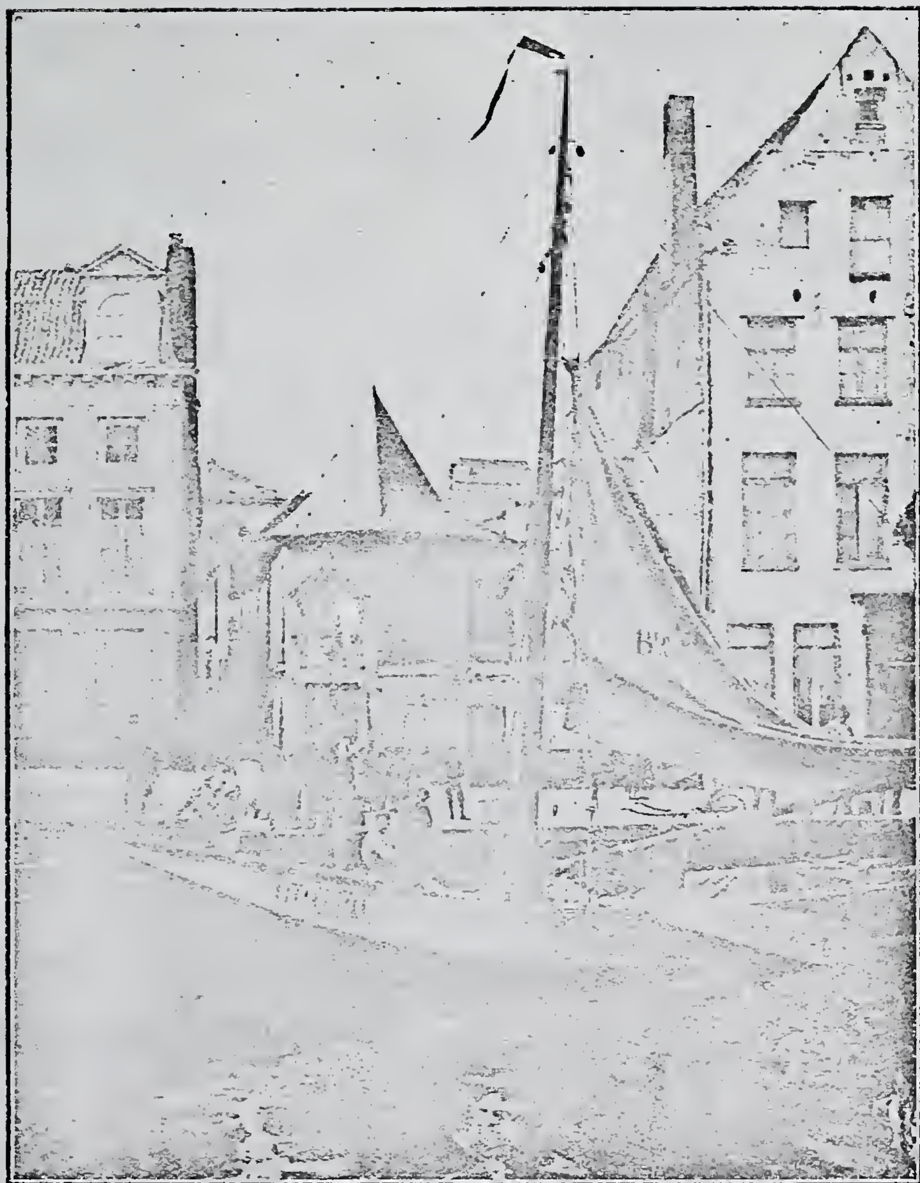
(2) Archives de Malines. Etat civil, Paroisse Ste-Catherine, reg. naissances.

[illegible]



Malines. — Extrémité du Quai aux Avoines (état actuel)

une très grande activité : transport de tonnes, de malt, de houblon ; un peu plus loin, au coin de la rue de l'Etuve, dite Kloppelstraatje, se dressait la maison " De Pekton ", où les bateliers venaient s'approvisionner de poix pour cirer leurs bâteaux. Près du quai, la chapelle Ste-Anne et le Poids public où les marchandises étaient contrôlées et pesées par les agents du fisc. La maison de grand-père était assez spacieuse pour y jouer à l'aise. A côté de la boutique se trouvait la belle chambre où vraisemblablement Michel exposait ses tableaux; c'est là aussi sans doute qu'il gardait ses collections de dentelles, glissées dans les tiroirs de deux scri-



Malines. — Extrémité de la rue des Pierres avec le Quai aux Avoines, et la chapelle Ste-Anne, à côté de celle-ci la ruelle Graanmetersstraatje (aujourd'hui Ste-Annastraat), l'autre coin à gauche, la 1re maison (Half maan) de la rue des Pierres (état actuel).



Malines. — Le Marché Ste-Anne au XVIIe siècle, avec le Grand'Pont et son calvaire. Le Marché Ste-Anne porte depuis le nom de Quai au Sel. — Les quais de la Dyle étaient très animés avant le XIXe siècle.

[illegible]

bains. Au fond de la maison, la boulangerie et le grenier où les sacs de farine étaient entassés. Une grande et spacieuse cuisine séparait la boulangerie des deux pièces qui donnaient sur la rue. C'est dans cette vaste place que se réunissait la famille, le jeune Louis y donna, apparemment, libre cours à ses chants et à ses joyeux ébats.

Voyant en son fils cadet des dispositions particulières pour la musique, Michel décida de le mettre à l'école des choraux de St-Rombaut. C'était une institution ancienne, datant déjà du XIIIe siècle, mais la Maison des choraux (Koralen Huis), telle que nous la voyons encore aujourd'hui, ne servit que depuis 1617 Elle est située à l'angle de la rue de l'Ecole et de la rue " Nieuw-Werk ", à l'ombre du chevet de Saint-Rombaut. La manécanterie malinoise avait une excellente réputation dans le monde musical. De cette pépinière sortirent des musiciens de première force, tels les François Richafort, les Jean Bonnevoix, les Vandermeulen, René del Mel, Jacques Petrino, Du Culot (Van den Hoeck), Philippe de Monte. Parmi les maîtres de chant qui dirigèrent l'institution, citons encore, au hasard, Antoine de Rycke (Divitis), Jean Richafort, Pierre Lesteinier, Séverin Cornet, Georges de la Hèle, Jean van Turnhout, Jacques des Hayettes, Charles Major, Charles Durand et d'autres illustrations des écoles de la polyphonie et de la Renaissance.

L'engagement des enfants faisait l'objet d'un contrat entre le chapitre et les parents, contrat portant sur un terme de six ou huit années. Il stipulait uniquement que le choral resterait au service du chapitre aussi longtemps que la capacité de sa voix le lui permettrait. En cas de fugue, ou de résiliation injustifiée de l'engagement, le chapitre rentrait en possession de tout ce que l'enfant avait reçu ou gagné. De son côté, le chapitre assurait aux choraux le logement et la table; il leur faisait donner, par des maîtres de talent, une instruction musicale étendue, l'enseignement du chant et *s'occupait de leur avenir*.

Installés dans la maison des choraux, les pensionnaires recevaient de l'institution : soutanes, vestes, " tabbaerts ", capuces, bonnets, manteaux d'hiver, chaussettes de laine et manchons. L'école se chargeait aussi des soins médicaux.

Le règlement des offices du chœur prescrivait les obligations des choraux. Ceux-ci étaient tenus d'assister à tous les offices du chœur : chant des matines, laudes, primes, commençant à une heure très matinale, régulièrement à cinq heures et demie en semaine, à cinq heures le dimanche et à quatre heures et demie les jours de grande fête. Ces offices étaient accompagnés de la messe quotidienne. A neuf heures avait lieu le chant des heures diurnes faisant corps avec la messe solennelle, la messe conventuelle. L'après-midi, à deux heures et demie, le chant des vêpres et des complies. Ces devoirs se complétaient d'offices supplémentaires aux grandes époques liturgiques de l'année ou à l'occasion des *festa composita*. Ces règles furent mitigées en 1626 et en 1654. Le chapitre prit des mesures pour donner aux choraux le temps largement nécessaire pour leurs études latines. Outre les répétitions pour les offices, l'étude des langues, du chant, de la musique, de nombreux jours de fête venaient couper la monotonie de l'ordinaire. Nos petits chantres fêtaient les Innocents, le nouvel an, les Rois, la St-Nicolas, la St-Grégoire et la Ste-Cécile (1).

Tel fut le régime passablement sévère auquel fut soumis le petit van Beethoven.

C'est vers la fin de l'année 1717 que Michel sollicita l'agréation de son fils au chapitre des chanoines de St-Rombaut. Le 10 décembre 1717, l'enfant était admis en même temps que le petit Jacques Bayens ou Buyens. Il avait alors près de six ans.

---

(1) Les renseignements sont extraits de l'excellente étude de M. le Chanoine Steenackers. *L'Ecole des choraux de l'Eglise Métropolitaine de St-Rombaut* (Bulletin du Cercle Archéologique de Malines, t. 31, 1926). v. également Chan. J. Laenen: *Hist. de l'Eglise Métrop. de St-Rombaut, à Malines*. Malines, L. Godenne, 1919, t. I, p. 279-286.



L'Ecole des Choraux à Malines.

Les actes capitulaires relatent à ce sujet :

10 DÉCEMBRE 1717.
R[di] ADM. D[ni] ADMISERUNT
PHILIPPUM, JACOBUM BAYENS ET LUDOVICUM VAN BEETHOVEN,
UT TAMQUAM CHORAULES HUIC ECCLESIAE SERVIANT (1).

D'après ces archives, les premiers condisciples de Louis étaient : Jean François, Jacques Bayens et deux autres dont les noms ne nous sont pas parvenus. Son maître, Charles Major, natif d'Erfurt, en Thuringe, avait été nommé maître de chapelle le 6 juin 1710. C'était un homme savant, excellent musicien, bibliophile. Il était venu à Malines comme soldat-musicien attaché à un régiment allemand. Une fois là, il donna sa démission à l'armée, apprit le latin, étudia la théologie et devint prêtre, puis chanoine Zellarien à la Métropole de Malines. Enfin, il fut nommé *Phonascus* ou maître de chant. Major était savant, mais vaniteux : il se faisait passer pour chanoine métropolitain et souscrivait aux ouvrages nouveaux en cette qualité ; il était, de plus, obstiné et têtu. Le maître de chapelle collectionnait volontiers les livres. Lors de son décès, le catalogue qui en fut rédigé ne comporte pas moins de 658 pages, où figurent 9430 ouvrages traitant des matières les plus diverses (2).

Sous la direction de ce maître féru de discipline, les enfants devaient marcher à pas rapides dans leurs études musicales. Le chanoine Major, tout en leur inspirant le goût de la bonne musique, leur aura appris comment les Kapellmeister de son pays menaient les masses chorales. La vie des grands compositeurs, les chapelles musicales des Princes, les concerts, tout cela aura certainement alimenté ses entretiens avec les petits chantres.

---

(1) Acta capitularia S[ti] Rumoldi, reg. XIII fol. 340 (1694-1722), communiqué par M. le chanoine Steenackers.

(2) Catalogue paru chez J. F. Van der Elst, à Malines, 1767, en 2 vol.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

De temps en temps, on montait au jubé pour étudier le jeu des orgues et Antoine Colfs, organiste, était fier de montrer à la jeunesse les ressources de son bel instrument. Tout cela, à n'en pas douter, intéressa vivement le jeune Beethoven.

Dans la suite, Louis eut encore comme condisciples : Jean Pleeck, de Termonde (admis le 28 avril 1719); Nicolas-Joseph Le Fébure, de Cambrai (19 mai 1719); Charles Lalieu (1719); Louis Vermeiren, de Namur (3 janvier 1721) et Jacques Marinus (26 septembre 1721). C'est donc dans ce milieu que Louis van Beethoven s'appliqua à l'art que l'un de ses descendants devait illustrer un jour d'une manière si éclatante. C'est dans la modeste école des choraux de Saint-Rombaut qu'il développa les germes de cette vocation musicale dont son fils et son petit-fils devaient, plus tard, tirer un si merveilleux profit.

Le 9 août 1720, le chanoine-Zellarien Major résilia ses fonctions de Phonascus. Charles Durand, natif de Mons (patrie d'Orlande de Lassus) le remplaça le 24 janvier 1721. Pierre-Paul Borrekens avait assuré l'intérim du 9 août 1720 au 23 janvier 1721. Sous cette direction nouvelle, les choraux poursuivirent leur éducation musicale.

Vers l'âge de quinze ou seize ans, époque critique pour les organes vocaux, Louis van Beethoven continua probablement ses études théoriques de la musique. Peut-être aussi s'intéressa-t-il au jeu de l'orgue. Dans ce cas, ses rapports avec l'organiste Antoine Colfs devinrent sans doute plus fréquents.

Lorsque l'enfant eut atteint l'âge où il fallut songer à l'avenir, le père estima son fils trop bien doué pour étouffer ses talents musicaux par les occupations toutes matérielles d'un métier ou d'un commerce. Après avoir pris l'avis de ses deux maîtres, Charles Major et Durand, il le destina à la carrière artistique. La musique était fort en honneur à Malines, mais à part les fonctions d'organiste ou de maître de chapelle, on n'y trouvait aucun

Le chœur de l'église St-Rombaut à Malines au XVIe siècle
d'après un dessin de P. Van der Borght de Malines

Au-dessus des stalles sont disposés
des panneaux avec les armoiries des chevaliers
de la Toison d'or
qui assistèrent au chapitre tenu à Malines
en 1491

Le maître de chant avec ses chantres dans
l'exercice de leurs fonctions au chœur
de l'église Métropolitaine de St-Rombaut
à Malines

Titre d'un Antiphonaire imprimé chez Plantin à Anvers en 1573.



Malines — Intérieur de l'église St-Rombaut (fin du XVIIe siècle)



Malines — Extérieur de l'église St-Rombaut

emploi musical suffisamment rétribué pour assurer à son titulaire le pain quotidien. De plus, les cadres étaient remplis à ce moment et Louis était d'ailleurs trop jeune pour prétendre à de pareilles fonctions. Admettons donc qu'il attendit chez ses parents sa dix-huitième ou dix-neuvième année, âge auquel les vocations s'orientent de façon décisive.

* * *

Malgré les troubles et les guerres qui marquèrent le début du XVIII[e] siècle, la vie musicale à Malines nous paraît plutôt active vers cette époque (1).

La maîtrise de St-Rombaut se caractérisait particulièrement par sa bonne tenue. Les brillants maîtres de chapelle qui dirigeaient le chant de la Métropole avaient acquis une réputation enviable dans le monde musical. Non moins habiles étaient les organistes de l'église métropolitaine. Les Du Moulin (van der Meulen), Paul van Winde, Basuel, Colfs père et fils s'étaient signalés par leur jeu brillant et distingué. L'orgue, dont les frais incombaient à la ville, était l'objet de soins attentifs de la part de l'administration communale. Un facteur d'orgues était désigné pour l'entretien de l'instrument et touchait, de ce fait, un gage annuel fixe. L'organisation des services musicaux était de la compétence du maître de chapelle. Outre son ordinaire de choraux et de gagistes, le directeur du chant faisait appel, pour les grandes solennités, aux musiciens amateurs et aux instrumentistes de la ville, notamment les jours des deux processions en l'honneur de Saint-Rombaut, (le mercredi après Pâques et au mois de juillet,)

(1) Pour la vie musicale à Malines nous avons consulté : D[r] G. Van Doorslaer, *Académie S[te] Cécile, Société de Musiciens Amateurs, au début du XVIII[me] siècle.* Dans Bulletin du Cercle Archéol. de Malines, tome XIII. 1903. — R. Van Aerde, *Ménestrels communaux et instrumentistes divers à Malines de 1311 à 1790.* 1 vol. Malines 1911.

et aussi lors de la messe solennelle que le magistrat faisait célébrer annuellement. A ces fêtes, les instruments : violons, basses, hautbois, bassons, cornets, timbales, se joignaient à la masse chorale. Les maîtrises de Notre-Dame et de St-Jean se distinguaient aussi par les soins apportés aux exécutions musicales (1).

Le magistrat organisait, de son côté, des exécutions de musique instrumentale en plein air : concerts, aubades et sérénades devant l'hôtel-de-ville et sur la place du Marché. Le concours de la musique était aussi important lors des Joyeuses Entrées des Princes, dans les cortèges et cavalcades. Les instrumentistes participaient également aux représentations des Chambres de

---

(1) Vers la fin du XVIIme et à l'aurore du XVIIIme siècle, la musique de théatre et la musique instrumentale l'emportaient sur tous les genres alors cultivés, et ce furent les maîtres eompositeurs italiens qui détinrent la suprématie dans le monde musical. Les écoles de Rome, de Venise, et de Florence fournissaient les maîtres de chapelle et les artistes qui peuplèrent quasi toutes les Cours et maîtrises de l'Europe. Quant au genre, c'est la musique dramatique, l'opéra, qui était la forme cultivéé de préférence. Sous l'influence du style théatral, la musique d'église perdit, de plus en plus, son caractère propre. Des polyphonistes spécialistes, on n'en trouvait plus, tous les compositeurs vouaient leur talent au genre opéra et les messes qu'ils composaient, entre deux actes d'opéra, étaient faites de la même pâte que leurs airs et leurs chœurs de théâtre. La décadence du style religieux fut encore précipitée par l'usage plus courant des instruments au jubé ; instruments se sibstituant aux voix. Par l'emploi libre et indépendant de ces instruments à l'église, s'est introduit, dans l'expression du sentiment religieux, un attrait sensuel qui lui a causé le plus grand dommage et qui a eu l'influence la plus désastreuse sur le chant lui-même. La virtuosité des instrumentistes a fini par engager les chanteurs à faire montre d'une semblable virtuosité, et bientôt, le goût profane de l'opéra pénétra dans la maison de Dieu. Cette remarque est surtout vraie pour les auteurs italiens; or, nous venons de le dire, ceux-ci dominaient le monde musical en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Angleterre, et ailleurs. Les œuvres de Caldara, Antonio Lotti, Bonevolo, Alesandero Scarlatti, Franceso Durante Pergolese et bien d'autres, jouissaient d'une vogue universelle. En France la musique d'église n'était pas moins théâtrale, mais le style en était moins voluptueux. Ainsi Lully, Lalande, Mondonville, Rameau écrivirent, pour l'église, des œuvres pompeuses, au ton solennel, froid, où la sincérité n'a rien à voir. (Cfr. Dr Karl. Weinmann, *La musique d'Eglise*, traduction de Paul Landormy, 1 vol. Delaplane, Paris, 1912, p. 181 et ss.

La maîtrise de St-Rombaut possédait dans son répertoire des motets de Jérôme Pretorius (acquis en 1613) et de Pierre Bonhomme, chanoine de la Collégiale de Sainte-Croix à Liège (acquis en 1617). Les auteurs italiens sont représentés, plus tard, par Ant. Lotti, Floreano Aresti, Nicolo Porpora, Domenico Sarti, Nicolo Jago Sarantini, Carlo Francesco Polaroli, Antonio Polaroli Francesco Mancini. Mais du temps où van Beethoven chantait au chœur, c'était l'habitude d'exécuter en contrepoint, aux grandes solennités, les psaumes et les antiphones. Le 3 août 1731 le chapitre rappela cette coutume : " Item mandarunt musicis ut deinceps in die Dedicationis Ecclesiae, quod est officium Eminentis " Dni Cardinalis Archiepiscopi cantentur antiphonae et psalmi in contra-puncto more consueto. En 1728 la maîtrise acquit le *Opus Quintum* de Valentin Rathgeber, en 1738 des œuvres de Feller (Cfr. Chanoine Steenackers, loc. cit.)

Réthorique, des élèves des Oratoriens et des Pères Jésuites. La semaine de la kermesse de juillet, les bandes de hautbois et bassons alternaient leur jeu avec les groupes de trompettes et timbales dans les concerts organisés à la Grand'Place. Ces bandes étaient dirigées par des chefs habiles tels que : les Rombaut Vasseur, Charles et Jacques van Vlierberghen, Arnold van den Branden et bien d'autres, chargés de l'organisatian des concerts et de la composition des programmes.

La musiquc officielle se composait d'un groupe de trompettes et d'un timbalier, dirigé par Brias, le veilleur de la tour.

Parmi les instrumentistes du début du XVIII[e] siècle, citons : Gaspar Cassier (hautbois), Daniel Colfs (basson), J. B. van den Eynde (hautbois et basson), Nicolas Imbrechts et Jean Caveus (flûte) et d'autres encore. Tous furent très habiles, capables de jouer plusieurs instruments ; ils trouvèrent à faire valoir leur talent multiple notamment lors des représentations de tragédies exhibées par les élèves des Oratoriens et des Jésuites. Il n'était pas rare de voir jouer, à ces séances, tantôt un quatuor de cordes, puis un quatuor de bois ou de cuivres par la même bande, suivant les exigences des péripéties de la pièce.

Outre ces professionnels, on trouvait, parmi les habitants, des amateurs " jouant très proprement " de la flûte, du hautbois, du clavecin, du violon. Souvent, ceux-ci se réunissaient pour former de petits orchestres et organiser, dans un cercle plus large, des concerts de musique de chambre. Avec les progrès réalisés dans les formes de la musique instrumentale, le goût de ces concerts se développa. C'est l'époque où l'on vit se constituer, dans les villes principales du pays, ces sociétés dites " Concert bourgeois " ou " Académie ". Le lendemain de la Sainte-Cécile de l'année 1704, quelques Malinois amateurs de musique, réunis à cette occasion, se groupèrent en une société baptisée du nom pompeux de " Académie de musique " ou

" Académie Ste-Cécile ". Pendant près d'un siècle, ces dilettanti se rassemblèrent toutes les semaines pour s'adonner à leur art favori. Le règlement stipulait que le but de l'Académie était d'entretenir et de perfectionner le chant et la musique instrumentale, de procurer aux membres et à leur famille l'occasion de se distraire par l'audition de la musique du jour. Tous les lundis, on se réunissait, de 5 à 8 ou 9 heures du soir, au local " Koningin van Sweden " (A la Reine de Suède), Marché-au-Beurre. La société y avait un mobilier, des accessoires, un piano de Jean Clochet (sic), une basse et un violon, un répertoire important de musique de chambre. A ces séances hebdomadaires, on étudiait les morceaux à produire dans les concerts. De plus, on organisait des bals et des redoutes très suivis par la noblesse et la bourgeoisie.

Pour certains concerts, on faisait appel à des artistes étrangers, vedettes de l'époque, qu'on annonçait avec éclat : Le Beau ; Turlet (1759) ; Blandi (1760), Cifoletti, de Mannheim (1761) et d'autres.

Le répertoire de cette association de musiciens reflète le goût de l'époque. L'élément italien y est prépondérant. Ce sont des œuvres de Thomas Albinoni, Antoine Albinoni, Autgardi, Antoine Baldacini, Antoine Caldara, Cauter, Corelli, Folle, Gilotti, Gutty, Loyselet, J.-B. Lully, Antoine Marini, Michel Masciti, Artemio Motta, Noser, Smelser, Jules et Louis Tagliotti, Torri, Torelli, Trevisano, Vennetto, Godefroy Finger, Graff, Pepusch, Petz, Walter, Henri Albiscastro, Purcel, Cox, Alphonse d'Eve, Georges Bertouch, ce dernier membre de la compagnie.

On y trouve, en majeure partie, des transcriptions ou des arrangements d'opéras de Lully, des concertos, des sonates, des fantaisies avec variations, des symphonies.

La liste des membres du " Concert bourgeois " nous fait connaître les musiciens amateurs de Malines au XVIIIe siècle. Ceux-ci appartenaient à l'aristocratie, à la bourgeoisie, à la

magistrature, au monde religieux (chanoines et chapelains) et au monde militaire.

De temps en temps, la ville reçut la visite de musiciens en tournée, venant de Bruxelles ou d'ailleurs, en route vers Anvers et la Hollande. Ainsi, à l'occasion de la joyeuse entrée de Charles VI (18 juillet 1717), six hautboïstes étrangers, sous la direction de Reinkast, se firent entendre à Malines.

* * *

Dans une telle atmosphère, Louis van Beethoven put se tenir au courant des manifestations musicales de l'époque. Mais la grande question pour lui, à ce moment, était de trouver une situation. Le commerce paternel périclitait, dans cette période troublée qui rendait les acheteurs circonspects. Dentelles et tableaux ne trouvaient plus les amateurs de jadis. Les temps durs contraignaient les artistes à quitter leur foyer pour chercher fortune ailleurs. Louis dut certainement se souvenir des brillantes chapelles musicales des Cours allemandes vantées par son ancien maître, le chanoine Major. S'il lui demandait une lettre de recommandation, ne serait-il pas accueilli dans l'une de ces Cours? Le règlement de l'école des choraux stipulait, nous l'avons dit, que le maître de chant s'*occupait de l'avenir de ses pupilles*. Les présomptions en faveur d'une recommandation écrite, délivrée par Charles Major à son ancien et excellent élève, pour l'une ou l'autre maîtrise importante, nous semblent très admissibles. Ici, l'intervention du brave organiste Colfs peut avoir été très efficace. Colfs devait savoir que son homonyme, parent peut-être, Louis Colfs, maître de chapelle à Louvain, était malade et cherchait à se faire remplacer. Antoine Colfs peut avoir suggéré au jeune Louis l'idée de postuler l'intérim de Louvain : nouvelle hypothèse très acceptable. En tous cas, nous savons que, vers la fin du mois d'octobre 1731, Louis van Beethoven adressa une

supplique au doyen du chapitre de l'Eglise Collégiale de St-Pierre à Louvain, sollicitant l'emploi de ténor vacant à la maîtrise. Cette requête fut favorablement accueillie en séance extraordinaire du Chapitre, le 2 novembre 1731.

En fonction depuis huit jours à peine, le jeune Malinois, qui avait alors 19 ans, fut proposé par le maître de chapelle Louis Colfs pour le remplacer dans la direction de la maîtrise. Ce fut un éclatant hommage à l'étendue des connaissances musicales théoriques et pratiques de Louis van Beethoven.

Le 9 novembre 1731, en effet, la requête suivante fut adressée :

Aux très Révérend Monsieur le Doyen
et vénérables Chanoines
de la célèbre Eglise Collégiale de St-Pierre
à Louvain.

Louis Colfs, maître de chant, déclare avec le plus profond respect qu'il fut avisé par Monsieur le Secrétaire du Chapitre de la décision des honorés et révérends Chanoines, décision par laquelle le soussigné fut prié de désigner un remplaçant pour le service de l'église et (en cas de besoin) pour la direction des études à domicile. Comme il lui paraît que personne ne conviendrait mieux à cet emploi que Ludovicus van Beethoven, il se permet de recommander ce dernier pour ces fonctions. Priant humblement les Révérends Chanoines de vouloir agréer ce candidat.

L. F. Colfs, maître de chant.

Le Chapitre de St-Pierre approuva la candidature du jeune Malinois (1) qui fut donc nommé Phonascus pour un terme de trois mois. Le Chapitre ajouta cependant cette restriction que,

(1) Capitulum approbat personam Ludovici van Beethoven ut fungatur vicibus Phonasci ad trimester conformiter mandato capituli dicto phonasco per D. secretarium insinuato secunda hujus cui capitulum inhaeret. 9 Nov. 1731, J. N. Graus, secret.

au cas que le récipiendaire ne donnerait pas satisfaction, ou si les Chanoines le jugeaient désirable, l'intérimaire serait suspendu de ses fonctions avant l'expiration du terme fixé (1).

Certains prétendent que, durant l'activité du phonascus malinois à Louvain, son talent fut apprécié par le Prince-Electeur de Cologne, Clément-Auguste, qui l'aurait engagé à venir à Bonn. C'est possible, mais aucune pièce officielle n'a pu être produite jusqu'ici à ce sujet.

A Louvain, Louis fit la connaissance de Dieudonné Raick, alors organiste de St-Pierre. Celui-ci était musicien habile, bon compositeur, mais d'un caractère assez particulier. Les rapports de Louis van Beethoven avec Louis Colfs, qu'il remplaçait avec bonheur, furent certainement plus cordiaux.

Que fit Louis van Beethoven après l'intérim à St-Pierre? Entre son départ de Louvain, février 1732, et son agréation à la Cour du Prince-Electeur de Bonn, mars 1733, nous le trouvons à Liége. C'est à notre confrère et ami, M. Ernest Closson, professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles et musicologue érudit, que nous devons cette précision (2). Persuadé qu'éventuellement le séjour à Liége de Louis van Beethoven, le vieux, avait dû laisser des traces dans les archives de la collégiale de St-Lambert, M. Closson s'adressa à ce sujet à M. Clément Charlier, receveur de la cathédrale, en même temps que, lui aussi, musicologue distingué. Celui-ci se mit en rapport avec M. Léon Lahaye, archiviste honoraire de l'Etat à Liége qui, connaissant parfaitement son ancien dépôt, était tout qualifié pour entreprendre cette recherche. En effet, M. Lahaye eut tôt fait de mettre la main sur les trois documents que nous publions ci-après et dont M. Closson

---

(1) Voir document n° 9.

(2) Nos plus vifs remerciements à M. Closson pour sa bienveillante contribution à notre travail et pour tout l'intérêt qu'il a bien voulu y porter.

voulut bien nous réserver la primeur. On jugera immédiatement de leur importance.

CONCLUSIONS CAPITULAIRES DE ST-LAMBERT A LIÉGE
Années 1730-1733 f° 174.

2 Septembre 1732.

" Habita lectura supplicis libelli Ludovici van Bethoven (sic), sua servitia pro musica et psalmodia in qualitate bassi offerentis, Domini mei illum sub mensuo 32 florenorum Brabantiae salario admiserunt. "

Ibid. f° 187.

12 Novembre 1732.

" Messeigneurs aiant entendu la proposition faite par Messeigneurs les Directeurs, tant au sujet de Louis van Bethoven, basse, que touchant Arnold Martini, violoniste, admis respectivement à leur service le 2 et le 18 du mois de septembre dernier, et considérant qu'ils avaient déjà été employés à leur musique quelque temps avant leur admission, sont d'avis qu'on paie le gage du mois d'août au dit basse et celui du mois de septembre au violoniste susdit. "

Ibid. f° 240.

2 Mars 1733.

" Messeigneurs ayant vu la requette présentée par Louis van Bethoven, basse psalmodiant de cette église, sont d'avis de ne pas lui accorder l'attestation demandée. "

Il résulte de ces pièces que Louis van Beethoven est entré au service de la Cathédrale de St-Lambert, à Liége, comme chanteur " basse " (1) et chantre (grégorien), fin juillet ou début d'août 1732, qu'il a été admis définitivement, en cette qualité, le 2 septembre 1732 et que, le 2 mars 1733, le Chapitre lui refusa une attestation, sans doute de bons et loyaux services qu'il sollicitait en vue de son départ. Probablement, les chanoines usèrent-ils de ce moyen pour le retenir.

---

(1) Il faut croire que sa voix s'était muée en basse puisqu'il demandait à Louvain l'intérim de ténor? Nous verrons plus loin qu'à Bonn on le qualifie aussi de " Bassist ".

Le séjour de van Beethoven à Liége laisse le champ libre aux hypothèses. Ainsi, nous pourrions admettre que le " bassiste " se mêla à l'activité musicale de la ville; qu'il se lia d'amitié avec plusieurs membres du chœur de St-Lambert et particulièrement avec les Hamal, père et fils, qui incarnaient, à cette époque, l'art musical de leur ville natale. On sait que le maître de chapelle Henri-Guillaume Hamal (1) s'intéressait beaucoup aux jeunes gens et les encourageait. Le talent du chantre malinois, sans doute, ne le laissa pas indifférent et il est à présumer qu'il l'aida de ses précieux conseils. Qui sait si le fils du maître de chapelle, Jean-Noël Hamal (2), qui comptait deux années de plus que le chantre de Malines, ne devint pas l'ami de ce dernier. De même que van Beethoven, Jean-Noël avait débuté comme enfant de chœur, et à l'époque où Louis van Beethoven fut agréé dans la maîtrise, le fils Hamal venait de rentrer de Rome où il avait étudié la composition sous la direction de Joseph Amadori. D'ailleurs, la belle voix de Louis van Beethoven aura fait impression sur les Liégeois qui ne l'oublièrent pas. Nous sommes presque per-

---

(1) D'après un manuscrit de Henri Hamal, publié dans une notice du Dr G. Jorissenne, *Musiciens Liégeois anciens d'après un manuscrit de H. Hamal,* Liége 1910, nous apprenons que : " *Henri-Guillaume Hamal,* né à Liége en 1685, mort en 1752, apprit la musique et à jouer du clavecin du savant Lambert Pietkin, maître de chapelle de la Cathédrale et la composition de M. Trevisan Bolompré (Balompré ?) maître de chapelle de S. A. E. Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, évêque et prince de Liége, et auprès des savants musiciens des Pays-Bas...... En 1711 le chapitre cathédral l'appela à Liége pour être maître des enfants de chœur et maître de chapelle en second, attendu que la première maitresse (sic ! *lisez : maitrise)* devait être occupée par un ecclésiastique..... composa des messes, mottets, pseaumes à grand orchestre pour la cathédrale et des cantates françaises, italiennes et liégeoises, pour ses élèves. Dans ses moments de loisirs il se faisait un plaisir d'enseigner, sans intérêt, les jeunes gens en qui il reconnaissait des dispositions pour la musique et le clavecin.....

(2) *Jean-Noël Hamal,* fils du précédent, né à Liége le 23 décembre 1709; débuta comme enfant de chœur à la cathédrale de St-Lambert, suivit après les cours du contrepointiste Henri Dupont. En 1728, ses parents l'envoyèrent à Rome, où il fut reçu au Collège d'Archis; il y travailla sous la direction de Joseph Amadori. En 1731, il rentra à Liége et fut admis au chœur de St-Lambert. En 1738, il remplaça son père comme maître de chapelle de la cathédrale. Compositeur de messes, motets, cantates, oratorios, opéras comiques en patois liégeois. Cfr. De Sagher. *Les Musiciens Liégeois : Grétry, Gresnick, J. N. Hamal,* 1 vol. Collection Gilon, Verviers, s. d., p. 85 et ss.

suadé que la possession d'une édition liégeoise de la Bible (1) et l'offre de service à St-Lambert faite par le Chapitre au fils de l'ex-chantre de la cathédrale de Liége, sont dûes à des relations de sympathie durable entre van Beethoven et les habitants de la cité ardente. Nous reviendrons d'ailleurs, plus loin, sur cette proposition d'engagement du fils de Louis van Beethoven. Etant donné ces rapports de sympathie, comment expliquer le départ du "bassiste" de la cathédrale. Voici : Nous savons que l'évêché de Liége avait comme titulaire, à cette époque, l'archevêque de Cologne dont la Cour était établie à Bonn. Cette situation entraînait de fréquentes visites du prélat à Liége, dont bénéficiaient les artistes (2). Lors d'un passage à Liége, le Prince-Electeur, Joseph-Clément, Archevêque de Cologne et Evêque de Liége, lança un décret par lequel il nomma trois nouveaux musiciens pour sa chapelle. Parmi ceux-ci figure le nom de van den Eede. Sur une liste de payements effectués à Liége, durant le second trimestre de 1696, nous apprenons que Henri Vandeneden (Van den Eeden), était basse chantante de la chapelle Electorale. En 1725, nouvelle visite de l'Archevêque de Cologne. Le Prince-Electeur Clément-Auguste fait son entrée à Liége en qualité de Prévot de la Cathédrale de St-Lambert. Il faut croire que Clément-Auguste renouvela assez souvent ses visites à Liége, puisque, d'après Fischer (3),

---

(1) Après le décès, à Vienne, de l'auteur des symphonies, on trouva parmi les livres délaissés par Ludwig van Beethoven *La Sainte Bible, trad. en français, le latin à côté, avec cartes géographiques et figures, 3 vol. in folio. Liège 1742.* Cfr. André de Hevesy, *Beethoven, vie intime.* Paris, éditions Emile-Paul frères, 1927.

(2) C'est probablement à l'occasion de l'une de ces visites que le maître de chapelle du Prince-Electeur, Trevisan Bolompré, fit la connaissance de Henri Guillaume Hamal qui devint son élève. Notez que l'Archevêque était le plus souvent accompagné de sa chapelle musicale lorsqu'il venait à Liége ou à Spa. En 1695, à l'occasion de la visite du Prince-Electeur, on exécute, à Liége, *Il Giudizio di Marforio,* petit opéra composé par Johann Christoph Pez, maître de chapelle de l'Archevêque, Electeur de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, Prince-Evêque de Liége Cfr. Dr Dwelshauwers, *Programme des recherches faites et à faire dans les fonds musicaux de la Province de Liége,* Malines, Godenne, 1911.

(3) " Gottfried Fischer, who owned the house in the Rheingasse in which two generations of

ce serait là que le Prince aurait pû apprécier le talent et la belle voix de Louis van Beethoven, ce qui aurait donné lieu à son engagement pour la chapelle de la Cour de Bonn.

L'un des premiers jours de mars 1733, Louis van Beethoven prit la voiture de poste qui le conduisit par Battice, itinéraire de la grand'route internationale, à Aix-la-Chapelle, et de là à Cologne, où il s'embarqua pour Bonn.

Nous lisons dans l'intéressant ouvrage de M. Prod'homme que " l'antique ville de Bonn marque le point où le Rhin change de caractère et d'allure. Sans avoir l'importance de Coblentz ou de Cologne, cet ancien camp romain, devenu une ville florissante grâce à sa position même à l'entrée de la plaine, fut, de 1257 à 1794, la résidence et la capitale temporelle de l'Archevêque-Electeur de Cologne, Archichancelier de l'Empire, et métropolitain des évêchés de Liége, de Münster et d'Osnabruck ".

Les voyageurs de passage à Bonn affirment que, " à part ses places principales: du Marché, de St-Martin, du Triangle (Dreieck), et du Quadrilatère (Viereck), Bonn, jadis, n'offrait qu'un enchevêtrement de ruelles irrégulières, d'étroites " Gassen " se dirigeant, non sans détours, vers le fleuve ou vers les deux portes principales de Cologne et de Coblentz. Les maisons, au début du XVIII[e] siècle, devaient en être assez misérables. Seuls, les couvents avec leurs vastes enclos, les églises avec leurs clochers aigus et, du côté Sud, le palais encore peu développé des Electeurs, se détachaient au-dessus de l'agglomération de la petite cité rhénane: cité sans industrie, sans négoce actif et dont toute la population, de 10.000 âmes, vivait, directement ou indirectement, du service de la Cour ".

Beethovens lived, professet to know that Elector Clemens-August, learned to know him (Ludovicus v. B.) as a good singer at Liége, and for that reason called him to Bonn. " in *The life of Ludwig van Beethoven by A. W. Thayer,* revised and translated by H. E. Krehbiel (seconde édition anglaise), New-York, 1921.

“ L’Electorat de Cologne, considéré à peu près comme un fief par la famille régnante de Bavière, était destiné, par sa situation géographique, politique et religieuse, à jouer un rôle important dans le long duel engagé entre le Roi très chrétien et Sa Majesté Apostolique impériale, pour la conquête de l’hégémonie européenne; duel que la Révolution et l’Empire continuèrent pour leur compte. Oscillant entre Paris et Vienne, les deux pôles de la politique internationale, le dernier Electeur de Cologne ne vit son sort définitivement fixé que par la Révolution, — qui le supprima ” (1).

Parmi les Princes-Electeurs qui résidèrent à Bonn, du temps où les van Beethoven de Malines y vivaient, citons en premier lieu : *Joseph-Clément de Bavière.*

Ce prince hérita de sa mère, la princesse Adélaïde de Savoie, le goût de la magnificence et des arts, ainsi qu’un vif sentiment de l’honneur. Les vicissitudes de son règne le firent vivre de longues années en France où il s’entoura d’artistes français. Lorsque la guerre de la succession d’Espagne fut déclarée, le prince s’était refugié dans ce pays, laissant les impériaux de Malborough et les Hollandais de Coehorn assiéger la ville de Bonn, qui fut prise le 16 mai 1705 (2).

Clément résida dans le nord de la France, tantôt à Lille, tantôt à Valenciennes, et en Belgique à Namur (3). Durant cet exil, il recruta une chapelle-musique dont les membres furent choisis dans ces deux pays. On y relève les noms de Le Teneur, le maître des chants; Lambert, le maître de concert des instrumentistes; Domini, le maître de concert des vocalistes, ainsi que dix-sept instrumentistes, dont Vander Haeghe, De Ridder, les deux Meuris, et dix-huit vocalistes, dont Van den Eede.

(1) Prod’homme, l. c. pp. 17 et 18.
(2) Ibid., p. 18.
(3) Il fut à Namur en 1702.

“ Les traités de 1714 rendirent à Joseph-Clément ses Etats et le rétablirent dans ses dignités. Le 25 février 1715, il fit son entrée solennelle dans sa résidence où il mourut le 12 novembre 1723, laissant dans sa capitale quelques embellissements que devait continuer son successeur ”.

Joseph-Clément avait versifié, dans les loisirs de l'exil, quelques tragédies en français et composé de la musique, notamment onze motets qu'il avait ainsi colligés : l'un datait de l'année de sa grande infortune, 1706, un autre était un remerciement aux villes de Bruxelles et de Valenciennes, dont les habitants l'avaient fort bien traité, lui et sa suite....

Il eut comme successeur son neveu et coadjuteur Clément-Auguste, le fils de l'Electeur Maximilien-Emmanuel de Bavière (1).

“ Clément-Auguste de Bavière fit son entrée solennelle à Bonn le 15 mai 1724. Libre des soucis qui avaient accablé son prédécesseur, cet Electeur, dont le règne devait durer trente-sept ans, était de caractère plutôt faible et versatile, aimant le luxe, le faste religieux et profane, dépensant des sommes énormes à ses constructions fastueuses, à ses équipages, aux spectacles de sa petite Cour, à la décoration des églises ”. Ce train de vie le mena à des difficultés financières qui l'obligèrent à recourir à l'emprunt. Il quitta Bonn, le 5 février 1761, pour rendre visite à son frère à Munich”. Dès la première halte, à Ehrenbreitstein (en face de Coblentz), où l'Electeur de Trèves donnait un dîner de gala en son honneur, Clément-Auguste tomba sans connaissance, au milieu du bal qui suivit, et où il avait montré beaucoup d'entrain. Il mourut le lendemain, d'une congestion, à l'âge de soixante ans. ”

Clément-Auguste était passionné pour les arts et avait pû développer ses goûts au cours de ses voyages en Italie, dans le

(1) Né à Bruxelles, le 16 août 1700.

midi de l'Allemagne et en France. Son plus beau titre de gloire fut l'embellissement de son palais. C'est à lui que l'on doit les deux beaux corps de bâtiments annexes qui encadrent si bien le bâtiment central, formant un quadrilatère allongé terminé par des tours. L'architecte français Robert de Cotte, chargé de ce travail, donna à ces nouvelles ailes le style du palais de Charles V à Grenoble.

M. Schiedermair nous donne une intéressante et minutieuse description (1) de la " Residenz ". Nous nous bornerons à en extraire ce qui se rapporte à l'église et au théâtre du Palais.

" Au fond d'une longue galerie, nous parvenons au bâtiment de l'église du palais. C'est là que le prince officie et chante sa messe. Sanguinetti fut chargé de décorer cette longue et large chapelle de fresques représentant le Gloria. Les parties nues des murs, à côté des colonnes accouplées, ainsi que le jubé sont tendus, les jours de fête, de précieuses tapisseries, Gobelins de Bruxelles. C'est ici, sur ce jubé, " Doxal ", que fonctionneront le grand-père et le père du Maître qui, lui-même, y passera quelques années.

" Près de la galerie se trouve la salle de l'académie, éclairée, le soir, par douze lustres en couronne. Cette salle servait aux concerts, surtout sous le règne de Maximilien Frédéric. Sous la " Akademiesaal ", on trouve le théâtre qui ressemble au Residenz-Théâtre de Munich, dû à Cuvillier. L'intérieur peut contenir quelques centaines de personnes. La décoration se distingue par la prédominance des couleurs bleu-vert, relevées d'or. Le parquet descend à un mètre et demi sous le niveau de la rue. Là-dessus s'élèvent la scène et les loges ".

Ici aussi, la famille van Beethoven fut admise à prêter son concours durant de longues années.

---

(1) *Der Junge Beethoven*, p. 19.

Dans cette résidence vraiment princière qu'il ne cessa d'embellir et où il fit construire un escalier de marbre, à l'instar de la Scala santa, Clément-Auguste organisait des représentations d'oratorios et de drames musicaux, des concerts et des bals.

" Autant ce prince avait été généreux, autant son successeur fut économe ".

" Max Friedrich fut élu le 6 avril 1761. Son premier souci, en arrivant à l'Electorat, fut de réduire les dépenses de la façon la plus stricte : suppression d'emplois, mise de fonctionnaires à la retraite. Ces mesures d'économie furent exécutées rigoureusement par le tout-puissant ministre Kaspar Anton von Belderbusch, qui arrêta les constructions, congédia une partie des comédiens, réduisit le nombre des bals, concerts et festivités. "

Ce fut sous ce règne, le 15 février 1777, qu'eut lieu l'incendie d'une grande partie du palais électoral, mais à ce moment, Louis van Beethoven, le vieux, était déjà mort. Ne dépassons donc pas les évènements de ce règne de Maximilien-Frédéric, qui fut le dernier prince sous lequel servit le chantre de Malines.

Le palais des Electeurs était admirablement situé, sa belle façade tournée vers le superbe amphithéâtre. Il était encadré, sur la gauche, par le Rhin et les Sept-Montagnes, sur la droite par Poppelsdorf et une chaîne de montagnes s'étendant jusqu'au Godesberg. Les belles terrasses du palais, ses jardins réguliers, ornés de bassins à jets d'eau, en faisaient un lieu de séjour enchanteur.

Telle apparut à Louis van Beethoven la Résidence où il venait chercher son gagne-pain.

Son premier soin fut de s'assurer un logis. Il le trouva dans le vieux gymnase de la Wenzelgasse que les Jésuites, en se retirant, avaient transformé en habitations particulières. Van den Eeden, musicien de la Cour et compatriote des Beethoven, aura offert ses services à Louis et Corneille, car nous voyons cet

artiste entretenir des relations très amicales avec les van Beethoven. Nous savons qu'il fut témoin au mariage de Louis et que, plus tard, il donnera les premières leçons de clavecin au futur roi de la symphonie. Quoi qu'il en soit, nos émigrés malinois se sentirent bien vite entourés de compatriotes, tous ou presque tous attachés à la Cour. Ils durent se réunir bien souvent et chanter ensemble les " liederen " du pays natal.

Un des premiers soucis de Louis fut d'adresser une requête au Prince-Electeur Clément-Auguste, le priant de l'accepter comme membre exécutant de sa chapelle musicale. La réponse ne tarda pas. Par décret de mars 1733, Clément-Auguste le nomma Hofmusikant, aux gages annuels de 400 florins du Rhin, payables par trimestre à partir de janvier 1733. Des ordres en ce sens furent donnés au conseiller et zahlmeister Risack ; le jour même, Louis entra en fonction dans le palais électoral (1).

" Le service de la chapelle, réglementé par Joseph-Clément en juillet 1719, comprenait, outre les offices religieux, consistant en messes, litanies, processions, les concerts et les représentations dramatiques, ainsi que les bals donnés à l'occasion de certaines fêtes, notamment de l'anniversaire du Prince. Cette date, ainsi que les semaines de carnaval, marquaient plusieurs jours de divertissements. Les représentations d'opéras ou d'oratorios italiens devaient être assez fréquentes au temps du fastueux Clément-Auguste et les comptes de l'Electeur montrent que de nombreux musiciens, chanteurs, danseurs, comédiens étrangers, italiens, bohémiens, français, étaient appelés à Bonn pour divertir Son Altesse Sérénissime et la Cour. Ils étaient naturellement munis de leur répertoire que les artistes de la chapelle locale avaient simplement à accompagner ou à compléter ".

Les occupations de Louis van Beethoven, comme chantre,

---

(1) Voir document n° 10.

comprenaient les services de la chapelle, du théâtre et de la salle de concert.

Tandis que le "Hofmusikant" vaquait à ses fonctions artistiques, son frère Corneille fonda un commerce de cire et de cierges. La Cour faisait une grande consommation de cierges pour le luminaire de la salle de concert et de bal, pour la chapelle et le théâtre (1). Corneille parvint à obtenir le titre de fournisseur de la Cour, ce qui influença très heureusement son commerce.

Mais la vie de célibataire parut bientôt monotone à nos jeunes Malinois; aussi ne tardèrent-ils pas à prendre femme. Parmi les belles du pays, Louis avait distingué une Bonnoise de dix-neuf ans, du nom de Marie-Joseph Poll. Les jeunes gens reçurent la bénédiction nuptiale le 7 ou 17 septembre 1733 à l'église Saint-Remy, en présence des témoins : l'organiste Gilles Van den Eeden et le violoniste Jean-Paul Riechler, musiciens de la Cour.

De cette union, Louis van Beethoven eut trois enfants : D'abord une fille, née un an après le mariage et baptisée le 8 ou 28 août 1734 à l'église Saint-Remy. Elle reçut le nom de Maria-Bernardina-Ludovica et eut comme parrain Corneille van Beethoven, son oncle, *représentant le grand-père Michel van Beethoven,* (encore à Malines à ce moment) (2).

Un second enfant, un fils, Marc-Joseph, baptisé le 15 ou 25 avril 1736, vint prendre la place de Bernardine morte le 17 octobre 1735. Ce second enfant mourut aussi fort jeune.

Enfin, vers la fin de 1739, ou au début de 1740, vint le troi-

---

(1) Le Dr Ch. Burney, de passage à la Cour de l'Electeur de Schwetzingen, annote dans son carnet de voyage : " — on m'a assuré que l'éclairage seul du théâtre, qui se fait en bougies, coûte par soirée, à l'Electeur, plus de 40 liv. sterlings, soit 1000 francs. " Ch. B. *De l'Etat Présent de la musique...* t. II, p. 79. Edition française, de Ch. Brack, Gênes, 1810.

(2) Corneille v. B. was proxy for his father (who evidently had not yet come to Bonn) as godfather for Ludwig's first child (*The life of L. v. B,.* 2de édition).

sième enfant : Johann; c'est lui qui deviendra le père de Ludwig van Beethoven. Il fut probablement baptisé à la chapelle de la Cour.

Entretemps, Corneille faisait la cour à une veuve de la bourgeoisie bonnoise, portant le nom français de de la Porte, mais née : Calem. Le mariage fut célébré à l'église St-Gangolphe, le 20 février 1734, moins de six mois après celui de Louis qui servit de témoin. Nous savons que c'est grâce à ce mariage que Corneille fut inscrit sur la liste des bourgeois de Bonn, où il figure dès le 17 janvier 1738.

Un beau jour du printemps de 1741, Michel van Beethoven et sa femme arrivèrent dans la ville rhénane, où ils furent accueillis par leurs fils, belles-filles et petit-fils. Toute la famille était donc installée à Bonn. On suppose que les vieux parents furent logés chez Louis, qui avait entrepris un commerce de vins pour augmenter ses ressources. Peut-être le vieux Michel s'intéressa-t-il encore à cette affaire ? (1) Nous savons que :

" Louis avait deux caves avec du vin qu'il vendait au tonneau ; il savait s'occuper des vins avec son maître tonnelier; c'est ainsi qu'il fit la connaissance du commis des caves de la Cour, Baum (dont la femme tint avec lui son petit-fils Ludwig sur les fonts baptismaux) qu'il consultait sans doute souvent au sujet de son vin, et qui lui avait indiqué les bons crûs du pays. Il vendait son vin dans le plat-pays, où il avait des connaissances (à Malines?), à des marchands, et durant les bonnes années, il s'approvisionnait aussi de vin nouveau ".

" A la mort de son père, Johann van Beethoven trouva dans ses livres de nombreuses créances sur des paysans auxquels il avait prêté de l'argent, ou des vignerons auxquels il avait fait des avances sur du vin qu'ils n'avaient pas livré. Ceux-ci nièrent alors leurs dettes, et exigèrent de voir leurs écrits qu'il ne pouvait leur montrer. Johann van Beethoven s'en plaignit à Théodor

---

(1) Les relations des Beethoven avec le boulanger Fischer, qui demeura l'ami de la maison, ne doivent-elles pas leur origine à une camaraderie entre Michel van Beethoven et Fischer, confrères boulangers?

Fischer en disant : Je me suis souvent disputé avec les paysans, mais je n'en tire rien, et si je leur faisais prêter serment, ils jureraient et j'en serais encore pour les frais. Je me suis souvent dit qu'il en serait ainsi. Mon père était un honnête homme qui se fiait à la parole et aux engagements verbaux, rien d'écrit. Quand les paysans, qui connaissaient son côté faible, lui apportaient une chose qu'il aimait, une belle motte de beurre frais et de beaux fromages bien faits, il leur en était reconnaissant, leur prêtait et leur avançait de l'argent sur leur vin, et j'ai perdu beaucoup d'argent ainsi " (1)

Dans son entourage, Louis van Beethoven était considéré et respecté ; il était économe, actif et plaçait bien son argent. Il avait bon cœur, aimait beaucoup les enfants et se plaisait à jouer avec eux et à leur faire des niches. Il était la providence de ses vieux parents et s'intéressait beaucoup à l'éducation de son petit Johann. Mais son commerce de vin fut pour lui une source de malheurs. Sa femme, que la mort prématurée de ses enfants avait profondément affectée, s'oublia parfois à la boisson, et bientôt ce penchant dégénéra en une véritable passion. Le mal ne tarda pas à faire de tels ravages dans le cerveau de la malheureuse que Louis fut obligé de la placer dans une pension. Certains auteurs ont prétendu qu'elle fut enfermée dans un couvent de Cologne, mais M. Schiedermair soutient que la femme du chantre de la Cour resta à Bonn, où elle fut internée dans une pension, un couvent de la " Kolnstrasse " *après* le décès de son mari. Quoi qu'il en soit, la pauvre femme expira, sans avoir recouvré la santé, le 30 septembre 1775, deux années après son mari.

Le Prince-Electeur, satisfait du chantre malinois, le lui prouva en lui accordant une augmentation de traitement de 100 thaler par an. Le décret est signé de Poppelsdorf, 24 août 1746 (2).

---

(1) Voir les biographies de Beethoven par Thayer, par Deiters. *La Jeunesse de Beethoven*, de Prod'homme, p. 37.

(2) Voir document n° 11.

Louis était aimé de ses confrères et on admirait son talent. Les vieux parents reconnurent en lui le soutien et l'honneur de la famille. Bien installés dans la bonne petite ville de Bonn, à l'abri de tous soucis, Michel et son épouse y vécurent quelques années de bonheur et de paix, entourés de leurs fils et du petit Johann. C'est là qu'ils moururent l'un et l'autre en 1749, Michel en juin, à l'âge de soixante-cinq ans, sa femme en décembre.

Quelques années plus tard, un nouveau deuil frappa la famille, Corneille perdit sa femme, Hélène Calem, vers 1753 ou 1754. Il se remaria le 5 juillet 1755 avec la demoiselle Anne-Barbe Marx. Deux filles naquirent de cette union en 1756 et en 1759. Pour l'une et l'autre, le chantre Louis, son frère, s'offrit comme parrain. Ces enfants moururent en bas-âge.

Entretemps, Louis avait placé son fils Johann dans une classe préparatoire du Collège des Jésuites. Il n'y fit aucun progrès, ce qui décida son père à lui enseigner la musique. Il lui donna les premières notions du chant et du clavecin. A l'âge de dix ans, en automne 1750, le nom de Johann van Beethoven figurait au programme d'une exécution vocale au collège. A douze ans, son père l'introduisit à la chapelle de la Cour, où il tiendra proprement sa partie de soprano. Cette voix se mua en alto vers la seizième année, époque où, par décret du 27 mars 1756, il fut accepté comme Kurfürstlicher Hofmusikaccessist, c'est-à-dire musicien surnuméraire de la Cour, sans gages. L'avantage octroyé au jeune chantre était évidemment dû à l'influence de son père, très bien coté auprès de l'Electeur.

Dans le faste de cette Cour brillante, au milieu de cette atmosphère artistique où la musique était particulièrement à l'honneur, le talent du chantre malinois s'était affiné. Il comptait parmi ses collègues plusieurs compatriotes. Nous connaissons déjà son fidèle ami Gilles Van den Eeden, organiste de la Cour. Citons encore le violoncelliste Giuseppe dall'Abaco, fils d'Evaristo-Felice,

concertmeister de la Chambre et conseiller du Prince-Electeur Max-Emmanuel à Bruxelles. Dall'Abaco était bruxellois, né vers 1712, et servait déjà à la Cour de Bonn dès 1729. En 1738, il devint directeur de la musique de chambre et conseiller aulique. Lorsque, en 1753, Dall'Abaco quitta la Cour, Domini, maître de concert des vocalistes de 1732 à 1752, vint à mourir. Tous deux furent remplacés respectivement par le musicien de la Cour de Munich, Joseph Zudoli, qui devint Kapellmeister, et le compositeur Joseph Karl Gottwald, qui prit le titre de Kammermusik-direktor.

A ce moment, la chapelle musicale de Bonn avait atteint son apogée. Les fêtes, concerts et spectacles se succédaient nombreux et brillants. Musiciens, chantres et instrumentistes devaient suppléer aux lacunes de l'orchestre et des chœurs, tant au jubé qu'à la scène. Nous voyons paraître Louis van Beethoven dans l'une de ces représentations, donnée en 1755, notamment dans l'oratorio : *La Morte d'Abele,* de Metastasio, musique de Giuseppe Zoucha. Le livret portait la distribution suivante :

ADAMO	IL SIGNOR BIETHOVEN (sic).
EVA	LA SIGNORA STARCK.
CAÏNO	IL R. P. DAL COLMO.
ABELE	LA SIGNORA ANSION.
ANGELO	LA SIGNORA GOTTWALD.

VIRTUOSI DI CAMERA D. S. A. E. E.

Le calendrier de la Cour nous donne la composition de la chapelle musicale de 1760 (1) :

---

(1) Cfr. Schiedermair : *Der Junge Beethoven.*

Hofkalender für 1760.

Mitglieder der "Cabinetts-Capellen- und Hof musique".

Capellen Meister :

Joseph Zudoli, der Collegial-stifts-kirchen zu Kayserswerth Canon.

Vocalisten :

Ludwig van Beethoven.
Anton Adalbert Rhiza.
Lucas Carl Noisten.
Johann van Beethoven. accessist.
Maria Eva Ansionin.
Maria Josepha Starckin.
Judith Gottwaldin, acccssistin.
Antonia Lenterin.

Organist :

Aegidius van den Eeden.

Violinisten :

Franz, Mathias Schermack; Johann, Paul Kicheler; *Joseph Dubois;* Philipp Haveck; Johann Brion; Henrich, Bernard Gruss; Johannes Ries; Joseph Touchemoulin; Jacob Tauber; Johann Zdenick; Johann Peter Salomon; Philipp Draude.

Violin-accessisten :

Ferdinand Drever; Ernest Riedel; Franz Gottwald.

Violoncellisten :

Johann, Joseph Magdefrau; Franz Tussy; Ernest Haveck, accessist.

Fagottist :

Joseph, Anton Meuris.

Contrabassist :

Mathias, Anton Bletenich (Poletnich).

Braccisten :

Joseph, Clement Belscrotzky; Franz, Heinrich Fideler; Johann, Gottlieb Walter.

Calcanten :

Michael Funk; Matthias Trobos; M. Funk.

Trompeter und Pauker.

Pour la salle de concert, les musiciens portaient une livrée de parade; à la chapelle, ils revêtaient un habit ecclésiastique et avaient la tête coiffée d'une perruque.

A la mort de Clément-Auguste (1761), le Kapellmeister Zudoli fut remplacé par le violoniste français Joseph Touchemoulin, membre de la chapelle depuis un certain temps. Mal à l'aise dans son nouvel emploi, il démissionna avant la fin de l'année pour reprendre sa place au pupître de l'orchestre. C'est alors que Ludovicus van Beethoven, toujours " bassist " au jubé et à la scène, sollicita la succession de Touchemoulin dans les termes suivants :

Eminentissime Archevêque et Prince Electeur

Sérénissime Seigneur et Maître!

Votre Grandeur Electorale permettra de se faire très humblement représenter que j'ai, au cours du long temps de mes services accomplis en toute conscience et fidélité comme vocaliste, après la mort du cappelmester assuré les services *in duplo* pendant plus d'une année entière, à savoir : en chantant et en battant la mesure, sur quoi se base aujourd'hui ma requête *ad referendum ;* d'ailleurs j'ai reçu l'assurance de cette place. Mais comme par *recommandation* particulière le Dousmolin m'a été préféré, et cela illégalement, j'ai dû jusqu'ici me soumettre à mon sort.

Mais depuis, Sérénissime Prince et Seigneur, par suite de la réduction survenue de son traitement, le Cappelmestr Dousmolin a donné réellement ou sollicité sa démission, j'ai, sur l'ordre formel du Baron Belderbusch, recommeneé *de novo* à remplir sa charge qui doit certainement continuer à être remplie.

Si ma très humble supplique parvient à Votre Altesse Electorale, elle me permettra très gracieusement (attendu que d'ailleurs pour assurer au Toxal la *musique* nécessaire, je conduis le gouvernail, le cas échéant, dans les cérémonies de l'église et dois être au *puncto* du Coral) de me faire rentrer dans les droits qui m'ont été octroyés par Votre Sérénissime prédécesseur, de bienheureuse mémoire, et de me nommer comme Cappelmestr, avec quelque augmentation de mon traitement futur, à cause de mes services

in duplo. Pour cette très haute faveur, je n'oublierai jamais de prier Dieu qu'il accorde longue vie, santé et (long) règne à Votre Altesse Electorale, aux pieds de laquelle je me jette en très profonde soumission.

De Votre Altesse Electorale
le très obéissant
Ludwig van Beethoven
Passist. (1)

Par décret du 16 juillet 1761, Louis van Beethoven obtint satisfaction et fut nommé, " par suite de la démission de notre ex-Kapellmeister Touchemoulin et de la très humble demande de notre bassiste Ludovicus van Beethoven ", à la tête de la chapelle Electorale, tout en conservant sa place de chantre bassiste. A ses 292 thaler species 40 alb. furent ajoutés 97 Rheinthaler 40 alb., le tout payable par trimestre (2).

Parvenu à ces nouvelles fonctions, l'ex-enfant de chœur de St-Rombaut pouvait se considérer comme le musicien le plus en vue de la Cour et de la ville de Bonn. Désormais, l'organisation des concerts, bals et spectacles sera soumise à sa compétence et à son talent de chef de la musique princière. Il avait même une certaine latitude quant aux engagements et à l'amélioration des traitements du personnel musicien.

" En 1762, Johann van Beethoven, Hofmusikus à titre honorifique, demanda qu'on lui réservât le traitement affecté à son emploi. Après la démission de la chanteuse Lenter (ou Lentner), il s'adressa à S. A. S., lui démontrant que le " Hoff-musicus " Dauber, ayant été appelé à d'autres fonctions, S. A. S. avait à sa disposition un traitement de 1050 thaler. En conséquence, il demanda ce traitement, en totalité ou en partie. Il signa ce document " Johannes van Beethoven vocalist ".

---

(1) Prod'homme. *La Jeunesse de Beethoven*, p. 34. — Voir document n° 12.
(2) Voir document n° 13.

Louis appuya d'une longue lettre la requête juste et modérée de son fils, et sollicita en outre, pour la fille de son ami Ries, Hofmusikus, la place vacante par suite du départ de la sopraniste Lenter. Il se disait satisfait de cette personne qui avait fréquenté pendant un an le " Duc Sahl ".

" Mais, ajouta-t-il, comme mon fils Johann Beethoven a chanté pendant treize ans, sans traitement, avec sa voix, au Dux Sahl, le soprano, contralto et ténor dans toutes les circonstances survenues, et est en même temps capable sur le violon (*auch vor die violin capabel*), que S. A. S. daigne permettre de lui communiquer le très gracieux décret ci-joint, *sub litt. B*, du 27 mars 1762.

" Mon opinion très humble, sans (vouloir donner un) avis préjudiciel, serait, que le traitement vacant de 300 florins de votre *Hoffsangerin* Lenter fut réparti gracieusement de telle sorte qu'il fût décrété, gracieusement, celui de mon fils 200 florins et celui de la fille de votre *Hofmusicus* Ries 100 florins.....

Ludwig van Beethoven
Cappell Meister.

Cette demande fut accueillie. Le 24 avril 1764, — c'était bien tardivement ! — le Prince-Electeur signa un décret conférant à Johann van Beethoven le titre de Hofmusikus, au traitement de 100 thaler par an (1).

Cette même année 1764, par suite du décès de son frère Corneille (2), Louis van Beethoven demeura seul survivant de la famille malinoise; il n'avait qu'un enfant, Johann, qui suivait heureusement la voie tracée par son père. Il était déjà Hofmusikus, mais le Kapellmeister se promettait certainement de le " pousser " autant qu'il le pourrait dans l'administration de la chapelle dont il avait la direction.

---

(1) Cfr. *Biographie de Beethoven* par Thayer, celle de Thayer-Deiters, Prod'homme, loc. cit. p. 41. — Voir document n° 14.

(2) Corneille décéda en 1764, sa femme le suivit dans la tombe en 1765.

Johann était un beau garçon. A l'âge de vingt-sept ans, ses amis Fischer et la veuve Karth faisaient de lui le portrait suivant : grand de taille, bel homme, figure allongée marquée de quelques cicatrices, regard sérieux, front large, nez rond, épaules développées. Il portait en rue une perruque poudrée coiffée d'une petite toque de fourrure. A cet âge de vingt-sept ans, Johann songea au mariage et porta ses vues sur une jeune femme de vingt et un ans, Maria-Magdalena Keverich, veuve de Johannes Leym (mort en 1765) de Ehrenbreitstein. Les musiciens Rovantini, de la Cour de Bonn, étaient de sa parenté. Maria Keverich descendait d'une famille fortunée et considérée, établie de longue date à Coblentz et Ehrenbreitstein. Son père était cuisinier du Prince-Electeur de Trèves; sa mère, née Westorff, comptait des sénateurs, conseillers et marchands parmi ses parents. Malgré cela, cette union ne fut pas du goût du Kapellmeister.

" Lorsque Johann van Beethoven présenta sa bien-aimée en personne à son père, disant que " c'était son idée ", qu'il y insistait et ne voulait pas démordre qu'elle ne soit sa fiancée, elle ne parut pas convenable à son père, ni de son rang. M. le Hofkapellmeister s'en tint à cette présentation et ne voulut rien savoir de plus; bien que ce fut une belle et grande personne, et que nul n'eut rien à redire sur elle, et qu'elle fût de bonne et honorable famille bourgeoise, et pouvant prouver, par d'anciens témoignages, qu'elle avait servi chez de grands personnages, et qu'elle avait reçu une bonne éducation et instruction. "

" Lorsque M. le Hofkapellmeister se fût renseigné et eût appris qu'elle avait été servante, il s'y opposa et lui dit : je n'aurais jamais cru ni attendu de toi que tu te serais ainsi abaissé. Mais ce qu'il voulait faire, c'était son idée, il y persista, il dut le laisser agir. " Fais ce que tu voudras, lui dit le vieux, je fais ce que je veux moi aussi, je t'abandonne tout le logement et je déménage ". Et M. le Hofkapellmeister van Beethoven alla demeurer Kölnstrasse, dans l'ancien Gudenauer Hof (la poste actuelle) deux maisons plus loin, numéro 387.....

" Après leur mariage, ils sont partis pour Coblentz, sont allés, à Thal-Ehrenbreitstein, montrer à leurs parents qu'ils étaient mariés. Trois jours

après, ils sont revenus à Bonn, où toutes leurs connaissances les ont félicités. Plus tard, Madame van Beethoven disait que, de son côté, ils auraient pu faire une plus belle noce, mais que son beau-père n'y ayant pas assisté " par caprice ", la chose s'était faite rapidement " (1).

A ce propos, M. Schiedermair fait observer que le Kapellmeister eût probablement préféré voir son fils s'unir à une autre personne et que, de ce fait, il voulait entraver ses projets de mariage en prétextant l'humble origine des parents de la jeune fille.

Ayant réhabilité la famille Keverich, M. Schiedermair continue en faisant remarquer que si quelqu'un, dans cette combinaison matrimoniale, se maria en-dessous de son rang, ce fut plutôt la jeune femme. Ici, le musicologue allemand a raison, si l'on songe aux aventures financières des ancêtres malinois de Louis van Beethoven. Mais l'auteur de *Der Junge Beethoven* ignorait ces détails. La vérité est que, devenu homme de Cour, Louis, sans doute grisé par sa nouvelle dignité, avait ambitionné pour son fils une riche héritière !

Malgré l'opposition paternelle, le mariage avait été célébré, dans l'intimité de la famille de la jeune femme, le 12 novembre 1767, à l'église St-Remy à Bonn.

" La maison n° 515 de la Bonngasse, où Johann s'installa avec son épouse, était divisée en deux parties distinctes. Sur la rue, deux étages carrés formant des appartements assez vastes, auxquels on accède par un escalier que longe une élégante rampe de fer forgé. Ils étaient occupés bourgeoisement, le premier par le propriétaire, le passementier Clasen, le second par les Salomon, une famille de musiciens ".

" Les Beethoven habitaient vers le jardin, derrière leurs

(1) Manuscrit Fischer, cité par Thayer, loc. cit, Deiters, loc. cit., traduit par Prod'homme dans loc. cit., p. 43. — Antérieurement Louis van Beethoven avait habité, dans la Rheingasse, une maison de son ami Fischer.

voisins plus fortunés, une aile de deux étages, dont le second mansardé, ne comprenant chacun qu'une pièce et une entrée, où débouche un humble et étroit escalier de bois, raide comme une échelle de meunier. La mansarde du second étage, où devait naître Ludwig van Beethoven, servait vraisemblablement de chambre à coucher " (1).

Le 2 avril 1769 fut baptisé un premier enfant, Ludwig-Maria, tenu sur les fonts baptismaux de St-Remy par le grand-père Louis et une voisine, Anne Maria Lohe, femme du maître-serrurier Courtin, fournisseur de la Cour. Ce premier enfant mourut six jours après sa naissance.

Vers le début de l'année 1770, Johann faillit se rendre à Liége. Voici le contenu d'un document provenant des archives du ministre Belderbusch et que publia M. Schiedermair :

A Son Excellence,

Le jeune Bethof m'a confié aujourd'hui après-midi qu'il avait reçu de Liége, d'un dignitaire du dôme, une lettre lui offrant l'emploi de ténor, avec les appointements annuels de 350 florins rhénans pour le casuel.

Je lui ai conseillé de ne pas accepter cette proposition sans vous en parler et sans vous montrer la lettre de Liége.

Je suis, de Votre Excellence

H. Belserosky.

Bonn, le 4 mars 1770. (2)

---

(1) Cfr. Prod'homme, loc. cit., p. 44.

(2) Traduction de M. Ernest Closson. Cfr. *L'Indépendance Belge*, numéro du 2 septembre 1927. Voir document n° 17.

Il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer qu'en 1770, Jean-Noël Hamal était à la tête de la maîtrise de Saint-Lambert. Hamal avait bien connu Louis van Beethoven du temps où celui-ci fut " basse chantante " à la cathédrale de la cité ardente. Probablement, l'idée d'in-

Remarquons que si Johann avait accepté cette très honorable proposition, son second enfant, Ludwig, le futur compositeur, serait né dans la ville de Liége. Mais le ténor ne donna pas suite à l'offre du chapitre de St-Lambert. Il préféra rester à la Résidence de l'Electeur de Bonn, sous la direction de son père.

Le 17 décembre de cette même année 1770, le second enfant du nom de Ludwig vint au monde :

Paroisse St-Remy 1770

Parentes	Proles	Patrini
D. Johannes van Beethoven et Helena Keverichs conjuges.	17ma X^{bris} Ludovicus	D. Ludovicus van Beethoven et Gertrudis Müller dicta Baums.

Ce dernier deviendra l'illustre génie, auteur des immortelles symphonies.

Johann avait obtenu une majoration de ses honoraires. De 100, ils étaient portés à 150 thaler. En outre, il donnait de nombreuses leçons particulières de chant et de violon chez les principaux habitants de Bonn. Malheureusement, Johann s'adonna à la boisson, vice qu'il avait, sans doute, hérité de sa mère. Cette passion ne fit qu'empirer avec l'âge, au grand désespoir de sa pauvre femme. Marie-Madeleine était une belle personne, élancée, douce, pieuse, charitable, réservée, mais de santé délicate. Elle fut tôt minée par des couches répétées, et les soucis domestiques causés par les funestes excès de son mari ne furent pas de nature à lui rendre la vie agréable.

---

viter Johann à prendre du service au Dôme de Liége vint-elle de l'ancien confrère de Louis van Beethoven.

A lire les annonces de la *Gazette de Liège,* on remarque que les voix de basse étaient plutôt rares. Ainsi le 22 septembre 1766, le journal insère l'avis suivant : On avertit que, " vacant une place de basse chantante dans la très illustre Cathédrale de Liège. Tous ceux qui voudront se présenter pourront s'adresser à la secrétairerie. " (Annonce plusieurs fois répétée, ajoute M. Dwelshauwers, *loc. cit.*)

Le 6 février 1769, le même journal, annonce la vacance d'une place de basse chantante à Saint Denis.

Quant à l'emploi de *ténor,* offert à Johann van Beethoven par le Dôme de Liége, nous ne trouvons pas trace de cette vacance dans la *Gazette de Liége.*

[illegible]

Le Kapellmeister fut également très affecté de la conduite de son fils, mais ses occupations nombreuses et officielles apportaient une heureuse diversion à ses soucis. Il avait la direction de la musique à la chapelle, à la salle de concert, au théâtre et au bal. De plus, il avait conservé ses fonctions de bassiste et tenait des rôles dans les opéras-comiques représentés au théâtre de la Résidence.

Une " Andachtsordnung " de 1768 déterminait ses fonctions à la chapelle. Les musiciens y étaient requis :

1° Tous les dimanches et les jours de fête légales (gebotene) le matin : grand'messe à 10 $^1/_2$ heures, l'après-midi : vêpres à 3 heures.

2° Les vêpres sont chantées dans les chapelles solennelles par les musiciens de la Cour Electorale. Les vêpres moyennes (mittlern) sont chantées en chœur dans les chapelles majeures, par les clercs de la Cour et leurs musiciens, jusqu'au Magnificat. Les dernières vêpres sont exécutées de même façon. La musique participe aussi aux processions, litanies, etc. (1).

On admettrait volontiers que, pour les concerts, spectacles et bals, le Kapellmeister composait des morceaux ou faisait des raccords plus ou moins importants ; malheureusement, on ne possède aucune pièce écrite de Louis van Beethoven le vieux. Pas une partition, pas une page n'existe signée de son nom. Faut-il en déduire une crainte de ne pas réussir, un excès de modestie ou une pauvreté réelle d'invention ? Problème insoluble.

Au théâtre, Louis van Beethoven dirigea les œuvres suivantes :

3 janvier 1764, *Il Filosofo di Campagna*, de Baldassare Galuppi (1ère représentation).

23 mars 1764, *La Buona Figluola*, de Piccinni (2e représ.)

---

(1) Voir document n° 15.

13 mai (anniversaire de l'Electeur), *Le Nozze,* de Galuppi et deux ballets.

20 mai, *Il Filosofo* (de Galuppi ?) (2e représ.)

21 sept, *La Pastorella al Soglio* et deux ballets.

16 décembre, *La Calamità du Cuori* (de Galuppi) ? (1re représentation de la Compagnie Mingotti, sous la direction de Rozzi et Romanini.

6 janvier 1765, *Le Aventure di Rudolfo* et *Arlequino fortunato per la Maggia,* pantomime.

16 mai 1767, Poème musical allemand, suivi d'un intermezzo italien : *I a Nobilta Delusa.*

17 mai 1767, Opéra-comique italien : *Il Riso d'Appoline.*

27 février 1772, *Le Donne Sempre Donne,* d'Andrea Lucchesi.

En mars 1772, *La Contadina in Corte,* de Sacchini.

17 mai 1772, *Il Natal di Giove,* de Lucchesi et *La Buona Figluola,* de Piccinni.

13 mai 1773, *L'Inganno Scoperto, Overo il Conte Caramella, dramma giocoso per Musica,* en 3 actes " del. Sig. Maistro Andrea Lucchesi ".

L'Anniversaire de Maximilien-Frédéric (13 mai 1767) nous donnera un exemple des exigences du service de l'orchestre :

Le matin, service solennel à la chapelle; pendant le grand déjeûner qui suivit, musique de table (Tafelmusik); le soir, sérénade, représentation d'opéra-comique. Enfin, après le souper, bal masqué qui dura jusqu'à cinq heures du matin.

Parmi les opéras où Louis van Beethoven parut comme bassiste, citons : *Le Déserteur* de Monsigny, l'*Amore Artigiano,* de Florian-Léopold Grassman (1769) (1). En 1778, à l'âge de 59 ans,

(1) Wegeler raconte que Louis van Beethoven, bassiste, fut admirable et recueillit les plus chauds applaudissements dans ces deux pièces (The Life of L. v. B. by A. E. Krehbiel).

il joue, en français, le rôle de Dolmon dans *Le Silvain*, de Marmontel et Grétry. La distribution des rôles indique :

Dolmon, père Mons. Louis van Beethoven.
Dolmon, fils aîné Jean van Beethoven.

Le père et le fils van Beethoven se trouvaient donc en scène pour chanter, en français, une œuvre de leur compatriote liégeois.

En 1773, à soixante et un ans, Louis van Beethoven chante, en italien cette fois, le rôle de Brunoro dans l'*Inganno scoperto*, d'Andrea Lucchesi. Ce fut probablement le dernier rôle qu'il interpréta, car cette même année 1773, un chanteur de la Cour sollicite l'emploi de basse-solo " parce que " — dit-il — " le titulaire n'est plus à même de le remplir ".

Malgré son âge relativement avancé, Louis van Beethoven fut toujours fidèle au poste. Aussi était-il très apprécié par le Prince et par le terrible ministre Belderbusch, qui le consultaient sur toutes les questions de sa compétence. Le Kapellmeister reçut, de ce chef, le titre de conseiller-secret du Prince. Il se chargeait de l'achat des musiques et répertoires pour la chapelle, faisait exécuter les copies et se tenait au courant du mouvement musical.

Bienveillant pour les musiciens, il aidait les jeunes de ses conseils et les mettait sur la voie de la réussite, même s'ils ne se destinaient pas à la Cour du Prince. Lorsqu'il s'agissait de sauvegarder leurs intérêts, il ne reculait devant aucune mesure, si draconienne fût-elle. En avril 1771, Louis van Beethoven se plaignit de ce que le chapitre de l'église principale refusait de rétribuer les instrumentistes qui avaient pris part à une messe d'action de grâces. Le clergé en référa au ministre Belderbusch et quelques jours après, trompettes et timbalier recevaient satisfaction.

Le Kapellmeister savait aussi se montrer sévère sur le chapitre de la discipline. En 1768, il avait reçu l'ordre du ministre

Belderbusch, de faire chanter à l'église les solos pour voix de femme, alternativement par les cantatrices Schwachhover et Jacobine Salomon. Lors d'une exécution, fin avril 1768, la Schwachhover interpella vivement le Kapellmeister, en présence de tous les musiciens de la Cour, lui criant impertinemment : *Je n'accepte pas vos ordres, vous n'avez rien à me commander.* Louis van Beethoven, formalisé, rapporta immédiatement la scène au Prince, exigeant de la part de la Schwachhover prompte réparation. Il pria Sa Grandeur de vouloir signer, de sa main, un décret par lequel Elle préviendrait tous les musiciens de la Cour qu'ils devaient obéir, sans hésitation, aux ordres du Kapellmeister, faute de quoi ils encourraient une peine, à infliger par le Prince lui-même, et dont l'importance serait en rapport avec la gravité de l'incident (1). — Ce trait montre l'énergie du brave Malinois.

M. Schiedermair trouve en lui : " Une personnalité d'un caractère fort et énergique qui lui valut la considération et l'estime. Avec sa réserve et sa ténacité, Louis van Beethoven ne démentait nullement ses origines flamandes. Il servit environ quarante et un ans à la Cour de Bonn. Durant ce laps de temps, il trouva moyen de parvenir insensiblement de la situation modeste de simple musicien de la Cour à la charge enviable de chef suprême de la musique princière " (2).

Vers la fin de la carrière de Louis van Beethoven, l'effectif de la chapelle musicale se composait comme suit :

---

(1) Voir document n° 16.

(2) Les documents officiels témoignent de la gradation de l'état social et de la considération dont jouissait le chantre malinois. On le nomme simplement *musicus* dans l'acte de baptême de son premier enfant. Lorsqu'il fut parrain de son neveu, l'aîné des enfants de Corneille van Beethoven, on le qualifie de *Dominus van Beethoven*. Lors du baptême du second enfant de Corneille, le parrain est nommé Ludovicus van Beethoven *musicus aulicus*. En 1761, il détient son bâton de Maréchal et figure au calendrier de la Cour, avec le titre de *Herr Kapellmeister*.

CHAPELLE DE L'ELECTEUR DE COLOGNE (1)

MUSIQUE DU CABINET,
DE LA CHAPELLE ET DE LA COUR

MAÎTRE DE LA CHAPELLE : MONS. LOUIS VAN BEETHOVEN

MUSICIENS RESPECTIVES :

Voix :

Mess. LUCAS CHARLES NOISTEN.
JEAN VAN BEETHOVEN.
CHRISTOPHE HERM. JOS. BRANDT.
(JOSEPH) DAUMER, accessist.
Mad. ANNE-MARIE RIES.
MAXIMIL. VALENTINE DELOMBRE, née SCHWACHHOFER.
ANNE-MARIE GEYERS, née SALOMON.
ANNE-JACOBINE SALOMON.
ELISABETH TREWERS, accessistin.

Organiste :

Mess. GILLES VAN DEN EEDEN.
JOSEPH CLÉMENT MEURIS, adj.

Bassons :

JEAN (JOS.) ANTOINE MEURIS.
(THEODOR) ZILLICKEN.

Violons :

Mess. JEAN RIES.
ERNESTE RIEDEL.
ERNESTE HAVECK.
FERDIN. TREWER.
PHIL. SALOMON.
IGN. WILLMANN.
LOUIS TOEPSER, accessiste.

Basse de viole :

JEAN JOS. MAGDEFRAU.
FRANÇOIS TUSSY.

Contrebasse :

MATH. ANT. MARIE POLETNICH.

Braccistes :

JOS. CLÉM. BELSEROSKY.
JEAN, GOTTLIEB WALTER.

Les derniers jours de Louis van Beethoven furent assombris par la conduite de son fils. Habitant toujours l'immeuble de la

---

(1) *Almanach de la Cour de Cologne pour 1774*, cité par Prod'homme l. c., p. 38.

Bonngasse (le Gudenauer Hof) vis-à-vis de la maison occupée par Johann, le grand-père pénétra souvent dans la chambre basse pour consoler et encourager sa malheureuse bru. Il multiplia sans doute ses visites après la naissance de son filleul. Le vieux malinois ne pouvait prévoir que le bambin, " au teint foncé et aux cheveux noirs comme l'ébène ", qu'il tenait dans ses bras, deviendrait l'une des gloires les plus pures de l'art auquel il avait consacré sa vie.

Le Kapellmeister était de constitution robuste et semblait devoir vivre encore des années, mais il fut terrassé par une apoplexie à 61 ans 11 mois 19 jours après son baptême à Malines. Le 24 décembre 1773, la veille de Noël, Ludovicus van Beethoven n'était plus. La Cour et la ville pleurèrent cet honnête homme, cet homme de cœur, cet artiste distingué. Quelques mois avant sa mort, le peintre de la Cour, Radoux, avait fixé sur toile le portrait du Kapellmeister. Ce tableau, conservé à Vienne (1), représente le maître de chapelle revêtu d'une large pelisse verte, bordée de fourrure, la tête coiffée d'une sorte de béret comme en portaient les artistes du XVIII[e] siècle, l'air très digne, l'œil clair et vif, tout en lui trahit son origine flamande.

Le *Beethovenhaus,* musée établi dans la maison des van Beethoven comme un mémorial national, conserve une reproduction du portrait de l'ancien chantre de Saint-Rombaut. Le catalogue du musée le commente en ces termes :

" Der grossvater Beethoven zeigt sich auf dem Bilde als ein Mann von würdigem und imponierenden Ausseren, mit hellen Augen, und feingeschnittenem Gesicht, er ist in grünem pelzverbrämten Kostüm, mit einer Sammtmütze auf dem Kopfe dargestellt ".

Après le décès du Kapellmeister, ce portrait tiendra la place

(1) Propriété du Dr Weidinger, à Vienne. Voir la reproduction en tête du présent ouvrage. Celle-ci fut exécutée d'après une photographie qui nous fut obligeamment offerte par M. le Dr Ludwig Schiedermair, auquel nous sommes heureux d'adresser ici nos meilleurs remerciements.

d'honneur dans le salon du fils Johann. *Tous les ans, à la Sainte Madeleine, on célébrait la fête de madame Johann van Beethoven. On apportait les pupitres, on dressait un baldaquin dans la chambre où était suspendu le portrait du grand-père, Ludovicus van Beethoven, avec de beaux ornements, des fleurs, des lauriers, des feuillages"* (Manuscrit Fischer.)

Marx rapporte que lorsque la mère du petit Ludwig voulait amuser son enfant, elle lui racontait des histoires du grand-père flamand, en imitant son regard brillant. Le petit faisait alors jaillir des étincelles de ses yeux pour imiter grand-papa (1).

Ceux qui avaient connu le vieux maître de chapelle le décrivaient comme étant " un bel homme, grand, au visage allongé, le front large, le nez rond, les yeux gros et grands, les joues rouges et fortes. L'expression de la figure était sérieuse. Il était doué d'un caractère respectable, avait bon cœur ".

A côté de ce portrait, tracé par le vieil ami de la famille, le boulanger Gottfried Fischer, nous avons celui quelque peu contradictoire de Franz Gerhard Wegeler. L'ancien ami du musicien affirme que " Ludovicus van Beethoven était un homme de taille *plutôt courte*, robuste, avec des yeux très vifs. Il était très estimé, " vorzeiglich geachtet ", comme musicien " (2).

Son fils Johann fut également très apprécié dans cet art. Nous avons dit que, dans les premières années de son mariage, il était recherché comme maître de musique. " Malheureusement, son penchant à l'alcoolisme lui fit négliger de plus en plus ses leçons, comme ses devoirs de père ". Vers 1784, sa voix était complètement usée. Etant veuf, sa funeste passion s'accentua

---

(1) Marx. L. van Beethoven, t. I, p. 6.

..... " Wenn die gütige Mutter ihren Ludwig recht erfreuen wollte, musste sie ihm von diesem Grossvater erzählen, und dem Kleinen die blitzenden Augen des Alten vormachen, dann blitzten die Augen des Kleinen ebenso funkelnd entgegen..... "

(2) Cfr. P. Bergmans, l. c., p. 8.

et son traitement, qui était de deux cents thaler plus trois muids de blé, fut judicieusement partagé entre lui et son fils Ludwig, tandis que le second des fils, Kaspar, se destinait, comme son aîné, à la musique, le dernier, Nicolas-Jean, entrait à la pharmacie Kittorf pour y faire son apprentissage. "

" Le 18 décembre 1792, âgé de cinquante-deux ans, au moment où son fils Ludwig venait d'arriver à Vienne, Johann van Beethoven mourut à Bonn, misérablement. Il était dur, violent, autoritaire à l'égard de ses enfants. On doit cependant reconnaître qu'il sut distinguer de bonne heure les dispositions exceptionnelles de son fils dont il dirigea lui-même et perfectionna l'éducation musicale, en le confiant aux meilleurs maîtres que possédait la petite résidence de Bonn ".

Toutefois, comme l'a fait remarquer Th. de Wyzewa (1), Johann a été seulement l'intermédiaire par lequel est venu à son fils quelque chose de la nature physique et morale de l'aïeul, du vieux maître de chapelle flamand auquel il dut ses manières brusques et impétueuses, sa promptitude de décision, sa rigueur pour maintenir sa volonté et, ajoute M. Prod'homme, ce sentiment farouche du devoir qui a toujours rendu Beethoven si sévère pour la moindre infraction à la morale naturelle.

M. Romain Rolland (2) a fait ressortir également l'influence de l'aïeul belge sur son génial filleul. " Le grand Ludwig, l'homme le plus remarquable de la famille, celui à qui Beethoven ressemblait le plus, était né à Anvers (*désormais on dira : à Malines*) et ne s'établit que vers sa vingtième année à Bonn où il devint maître de chapelle du Prince-Electeur. *Il ne faut pas oublier ce fait si l'on veut comprendre l'indépendance fouguense de la nature de*

---

(1) Théodore de Wyzewa, *La Jeunesse de Beethoven.* — Articles parus dans : *La Revue des Deux Mondes,* tome XCV, 1889, pp. 422 à 425 et *Beethoven et Wagner,* éd. 1914, pp. 12-17. Cité par Prod'homme.

(2) Romain Rolland, *La Vie de Beethoven.* Hachette, 13me édition, p. 6, note 2.

Beethoven et tant de traits de son caractère qui ne sont pas proprement allemands".

D'autres auteurs étrangers, donc peu susceptibles de chauvinisme ou de parti-pris, ont écrit dans le même sens, et ce sont les Français qui semblent avoir le mieux saisi l'analogie du caractère de Beethoven avec celui de la race flamande.

Mais ceci est du domaine de l'éthique et de la psychologie et nous ne faisons ici qu'œuvre historique.

Le présent travail, consacré aux " Ancêtres Flamands de Beethoven ", doit être limité à la vie de Louis le vieux.

Ajoutons cependant que, durant toute sa vie, le Maître garda un souvenir ému du grand-père malinois. Nous savons qu'après le décès de son père, Ludwig pria son ami Wegeler de lui expédier à Vienne, par la malle-poste, la chère image de l'aïeul. Ce fut le seul objet qu'il réclama de la maison paternelle. L'auteur de la Neuvième conserva jalousement ce portrait du " Biederer Grossvater " dont la vue seule le réjouissait (1). En 1816, conversant avec ses amis, les Giannatasio, il rappelait les souvenirs qu'il avait conservés de sa famille et surtout de son grand-père, " un véritable homme d'honneur " (ein wahrer Ehremann). C'est l'expression de " Biederer Grossvater " qui revient sous sa plume lorsqu'il écrit, en 1824, à l'avocat Bach, au sujet de ses dispositions testamentaires en faveur de son neveu. Il souligna, à cette occasion, sa ressemblance avec son aïeul et sa crainte d'être emporté, comme lui, par l'apoplexie (2).

Cette sympathie éprouvée par le compositeur pour son parrain flamand s'étendait aux compatriotes de ce dernier, comme

---

(1) Un jour cependant, faute d'autre objet de valeur, Beethoven dut engager le portrait du grand-père. Cfr. de Hevezy, *loc. cit.* p. 8.

(2) Paul Bergmans, *Les Origines belges de Beethoven.* Bulletin IX, 1927, pp. 33-41 de l'Académie Royale de Belgique.

nous l'apprend un Bruxellois, contemporain de Beethoven.

Victor-Amédée Coremans, docteur en philosophie et mélomane distingué (1), fut chargé de travaux historiques par le Gouvernement belge. C'est ainsi qu'il visita Vienne et eut l'occasion de faire la connaissance de Beethoven qui l'aida même dans certaines circonstances. Vers 1870-71, Coremans rédigea une notice où il rapporta ses entretiens avec le Maître. Nous y trouvons, entr'autres, le passage suivant :

" Dès la première fois, la circonstance que le jeune homme qui se présentait à lui était un belge, un Bruxellois, me valut de la part de Beethoven plus d'attention que je n'en pouvais mériter. Il se rappelait volontiers l'origine brabançonne de son grand-père et en dépit de sa naissance à Bonn, j'obtins de lui la qualification de " petit compatriote ".

Nous ferons remarquer qu'au moment où Coremans fit ses adieux à l'illustre Maître, en 1821, il ne comptait que dix-neuf ans, alors que, Beethoven était dans la plénitude de la célébrité. Cette touchante appellation ne prouve-t-elle pas que malgré le recul de deux générations, Ludwig se sentait attaché à la patrie de l'aïeul belge ?

Soulignons la sympathie constante du roi de la symphonie pour l'ancien choral de St-Rombaut. Peut-être l'auteur de Fidelio se disait-il que, sans la forte éducation artistique du grand-père flamand, cueillie à l'excellente maîtrise de la cité des Berthout, son génie ne se serait pas révélé dans l'art qu'il illustra d'une façon si merveilleuse !

---

(1) Victor-Amédée Coremans, né à Bruxelles le 4 août 1802, décédé inopinément à Ixelles-Bruxelles le 23 octobpe 1872, docteur en philosophie, journaliste, littérateur. Il publia dans la Revue *La Plume*, de Bruges, (édition Ed. Gaillard), des notes sur Louis van Beethoven (1872) qu'il a connu personnellement, et une notice sur le musicien allemand Keiser (1872). Cfr. Ed. Grégoir, loc. cit., tome I, p. 96.

Rendons hommage à l'enfant de Malines dont l'effort persévérant prépara la voie à celui qui devait faire connaître au monde entier le nom de VAN BEETHOVEN.

Malines, 15 septembre 1927.

1 A *Ludovicus Van Beethoven*

B *Ludwig Van Beethoven*
Cappell Meister

A — Fac-similé de la signature de Louis van Beethoven, Kapellmeister à Bonn (1764). Voir document 14.

B — Fac-similé de la signature du même (1768). Voir document 16 (1).

2 *gezahlt mit zwölf cronenthaler*
Bonn den 22 julij ao 1785
Jean van Beethoven
Hofmusicus

2 — Fac-similé de la signature du fils du Kapellmeister : Johann van Beethoven (1785).

3 *Compost.r du sl V. Beethoven*
1807

3 — Fac-similé de la signature de Ludwig van Beethoven (1807), l'auteur des symphonies. Extrait de la première page du manuscrit de l'ouverture de *Coriolan* (2).

---

(1) Nous devons ces calques à la bonne obligeance de M. le Dr Redlich, archiviste de la " Preussisches Staatsarchiv ", à Dusseldorf, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements.

(2) Ces calques nous furent aimablement communiqués par M. le professeur Dr Ludwig Schiedermair, de Bonn, qui voudra bien trouver, ici, l'expression de notre plus vive reconnaissance.

Documents

1

Michel van Beethoven cité au tribunal par le curateur de la succession de dame Verpoorten

Den notaris J. F. van Mompeyen als curateur ten sterfhnyze van wijlent Jouff. Cath^a^ Aldegonde Verpoorten, bij veraengestelt, op req^t^ den 1731.

tegens Beethoven.

5 Meert 1732, den ged^e^, voldoende aen het versoeck, seght geene de minste effecten te hebhen van wijlent Jouff. Verpoorten dan alleenlijck eene schilderije die hij, gedaegden, bereed is aen den impetrant ter hand te stellen, bereet sijnde onder eedt te affirmeeren van geene andere te weten ofte ten hebben.

21 Mey 1732, den impet^t^ ampliceerende sijne termijn van 6 feb. lestleden, sustineert dat den ged^e^ voorders sal hebhen te declareren onder eedt, wat effecten tsij schilderijen, bedde als anderssints hij, tusschen dit eude twelff jaeren, publiequelijck in de coopdaghen ofte uijtter handt heeft vercocht om aldus te doen, als mede :

5 Aug^ti^ 1732, den ged^de^ voldoende aen de sustinue van den impet. van den 21 meij lestleden, seght tusschen hede en twelf jaeren eenighe de minste schilderijen, bedden als andersints uijt ter hant ofte in coopdaghen publiekelijck verkoght te hebben, veele minder van wijlent Jouffrouwe Verpoorten ten onderente hebben, bereedt sijnde allen het selve onder eedt te affirmeren, sluijtende daer mede in saecke met heisch van costen.

Archives de Malines, Judicature des échevins, Série V, n° 61, fol. 149 vo, 1725-1734.

1 bis

Michel van Beethoven admis dans la corporation des maîtres-boulangers de Malines

A.

Register boeck der leerknechten, begonst door Niclaes van Calster ende Peeter Walravens als Dekens van de Backers.

Den 21 October 1695 sijn de leerjaeren vermeerdert. Hier begint dat de leerknechten naer hun twee leerjaeren alnoch twee jaeren bij eenen vrijen meester sullen moeten het ambacht exerseren voorenaleer sij tot de prouf geaccepteerd sullen worden.

Jaer 1700, den 29 Octobris, Petrus van Coolom heeft aanveert eenen leerknecht : Michael van Beethoven.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

B.

Proefmeesters en leermeesters der backers tot Mechelen.

Proefmeestersboeck van 1685 tot 1795.

In september 1707 is Niclaes van Calster ende Niclaes de Croes ghecosen tot de Dekens van Admistrasc van het Backers Ambacht ende in hunnen dienst sijn meester gewordcn dese naer volgende :

. . . .

1707. Den 5 october, is meester gheworden Michiel van Beethouen.

gedragen — geheedt.

Archives de Malines. Corporation des boulangers, registre D, n° 4.

2

Contrat entre les Epoux Michel van Beethoven et la Dame Anne de Meester

Sur la première page :

Dese segel dient totte gevoegde transactie aengegaen tusschen Jouff^e^. Clara, Anna de Meester ende Michiel van Beethoven, 11 Januarf 1740.

Page 3 :

Alsoo van wegens Jouff. Clara, Anna de Meester, coopvrouw in cante binnen dese stadt, req^te^ was gepresenteert aen de Eerw. Heeren Schepenen deser stadt, geäpostilleert den 4 Januari 1740, tot laste van Sr Michiel van Beethoven, borger en ingesetenen alhier, tenderende tot betaelinge van acht hondert vijffen vijftig gul. dertien stuyvers courant (over geleverde ende genoten coopmanschappen uytwijsens de rekeninge annex aen de voors. requeste) ende dat hct aen de voorn. van Beethovcn alsnu niet wel te passe en was de gemelde somme promptelijck te connen betalen, soo ist dat om alle moijlijckheden, te prevenieren vele ontcosten, op heden, den 11^e^ Januari 1740, voor mij ondergete^e^ notaris, present de getuijgen ondergenoemt, gecomen en gecompareert sijn de voorn^e^ Jouff. Clara, Anna de Meester, ter eenre, Sr Michiel van Beethoven beneffens Jouffr. Marie-Louise Stuyckens, gehuijssche, ten andere sijden, welcke comparanten verclaren over het voors. geschil te sijn geconvenieert in der maniere naervolgende :

Te weten dat de voorn. tweede comparanten mits deser, herkennen de deughdelijck der voors. geheijschte somme, ende dat sij tot pertieele voldoeninge dier, oock mits deser, aen de eerste comparante, tusschen heden en acht daegen, gelove te betaelen de somme van drij hondert gul., courant gelt; gelijcke drij hondert gul., courant, te Baeff^e^ van deser jaere 1740, ende de resterende somme van twee hondert vijff en vijfftigh gul^s^ dertien stuijvers, 4 oort, toecomende jaer 1741. Verbindende de voorn. tweede comparanten, tot voldoeninge dies, hunne respeetievc persoonen en goederen, present en toecomende en specialijck hunne twee huijsen, soo deselve sijn gestaen en gelegen, in de Steenstraet alhier, het eene genaemt het moleken en het ander sonder naem, alleenelijck belast met viertienhondert en sesse gul' aen d'heer Extrix, ende met sesse hondert gul. aen Sr Henderick Willems; item seker huys

gestaen op de lecremerct alhier, den bonten os genaempt, belast met achttien hondert gul. aen den Huysarmen deser stadt, sonder meer daerop, waertschap ende.... gelovende mits welcker de voors. proceduren sullen comen te cesseren mits bij de eerste comparante gedragen wordende de costen der voors. requeste ende doene rectificatie met het gene daer van dependeert door de tweede comparanten ende de gene van dese transactie gecompenseert.

Ter effecte van dier constituērende onwederroepelijk N..... omme te gaen ende te compareren voor den Eerw. Heeren Schepenen deser stadt, ende alomme elders om hetgene voors. aldaer erkennende ende vernieuwende de gebrekelijke constituanten in het onderhouden deser vrijwillige laten duemen ende condemneren met costen, mitsgaders omme te gaen ende te compareren voor de Eerw. Heeren Schoutethe ende Schepenen voors. om hetgene voors, aldaer insgelijcx herkennende de voorgemelde huijsen tot securitijt van de voors. respective voldoeninghe, wettelijck te verbinden ende affecteren in forma, alle ter coste van de tweede comparanten volg. brief ende cassatie inclus. Aldus gedaen ende gepasseert binnen Mechelen ter presentie van Heer ende Meester Joannes, Nicolaus Tornaco, advocaet in Sijne Maj[t] Grooten Raede, ende Peter de Groeft als ghetuygen.

C. De Meester.
Michel van Beethoven.
Mari Stuyx.
J. N. Tornaco, (Hantmerck van Marie Louise Stuyckens).
P. J. Claessens, Not[s]
1740.

Archives de Malines. — Protocoles du Notaire P. J. Claessens, registre 1740-1741.

3

Saisie des maisons appartenant à Michel van Beethoven

Uyt crachte der originele condemnatie volontair de date 13 Januari 1741, geslagen op sekeren contracte de date 11 January 1740 ten profijte van Jouf. Clara-Anna de Meester ende ten naerdeele van Maria-Louisa Stuijckens mitsgaers den fiat executio daer op gevolght van de heere Com[aire] de Lassus en ten versoecke der voors[e] Jouf. Clara-Anna de Meester, saisiert, arresteert ende neempt den ondergeschreven schepenen cnape in executie ter secretarije van alhier sekere twee huijsen gestaen in de steenstraete alhier, het eene genaempt het moleken ende het ander sonder naem, mitsgaders alnoch drij andere huijsen t'eene genaempt : Onse-Lieve-Vrouwe van den H. roosenkrans, het ander S[te] Agnes a monte politiano, en 't derde t' Auckeleijtien, alle competerende Michiel van Beethoven en sijne huijsvr[we] voors. de drij leste gestaen in ende op den hoeck van de Jodestrate met interdictie te staen over eenige goedenisse der voors. panden, tsij directelijck ofte indirectelijck, in prejuditie van dit arrest, ofte saisissement op pene als naer rechte. — Actum 19 Januari 1741.

B. Le Clercq.

Archives de Malines. — Registre : *Grand Conseil,* Série XII, no 1.

4

Requête du marchand Van Eupen

Sij gethoont aen partije om hier op te seggen, accorderende ondertusschen het arrest ende interdictie ten desen versoght.

Actum 1e febrij 1741.
onderteekent
B. A. Van Zijpe.

Het arrest ende interdictie word gedaen door den ondergesch. schepencnape ter secretarije alhier als in de nastenstaende reqte en aplle gerect op pene als naer recht. act. 4 Febr. 1741.

C. Van den Broeck
1741.
Ex relatio
Van den Broeck,
4 Feb. 1741.

Aen Mijne Eerw. Heeren Schepenen der stadt Mechelen,

Verthoont reverentelijck d'heer M. Van Eupen, coopman tot Antwerpen, hoe dat hij aen Sr Michiel van Beethoven, coopman alhier, gelevert en vercoght heeft eene quantitijt canten van in den jaere 1739 waer van het emport beloopt ter somme van negen hondert en twintigh guldens, dertien stuyvers, een oort, courant, waervan den Reant geene voldoeninge en can becomen niettegenstaende veele minnelijcke interpellatiën daer toe aengewent, ende also den selven van Beethoven nu tsedert jaer ende dagh is absent geweest sonder dat men weet waer hij hem is onthoudende, en de dat den selven alhier binnen dese stadt is hebbende eenige huijsen die men bedaght dat den selven soude connen vercoopen ofte belasten in prejuditie van den Rent omme waeraen te voorcomen den Remt sijnen toevlught nemt tot Uel.

Oetmoedelijck biddende gelieve gedient te wesen aen den Remt te verleenen permissie van arrest ende interdictie ter secretarije van alhier van niet te staen over eenige goedenisse belastinge ofte veralienatie van de voors: huijsen op pene als naer reghte. D. Di. etc.

Sur la première page : Reqt voor d'heer M. Van Eupen, coopman
suplnt
tegens
Michiel van Beethoven.

Archives de Malines. — Registre : *Grand Conseil,* Série II, no 1.

5

Michel van Beethoven cède son mobilier à Henri Willems

Sur la première page on lit :

12 Meert 1741. — Comparerende Sr Michiel van Beethoven beneffens Jouf. Maria, Louise Stuijckens, gehuijsschen.

Page 3 :

Compareerden voor mij Con: Nots, present de getuijgen naergenoemt. Sr Michiel van Beethoven, beneffens Jo. Marie-Louise Stuijckens, gehuijsschen, welcke comparanten hebben

verclaert, gelijck sij doen mits desen, gecedeert ende getransporteert te hebben, aen ende ten behoeve van Hendrick Willems, Borgher alhier present ende het naer-bes[e] transport accepterende bij desen, te weten alle des comparantens meubelen ende effeeten t'hunnen woonhuijse berustende ende hestaende in : — een garde-robe, drije tafels, twee screbaenen met hunne toebehoorten, twintigh schilderijen, twee spiegels, drije schapperaijen, een ledicant, drije bedden, drije dosijnen stoelen, twee copere brantijsers, schip ende tangh, een dosijn tenne taïlloiren, vier tenne schotelen, twee menageren, d'eene verciert met poursolains, twee hautte recken met gelaese werck. Thien paer laeckens, twee dosijne servetten, vier kussens, twee marmitten ende ketel, item eens manscleeds jupon ende broeck — alle welcke effecten soo sij comparanten rijpelijck hebben overslaegen, niet en comen te excederen de weerde van drije hondert guldens courant. Sijnde het voornaemt transport bij den acceptant aengenomen ende geaccepteert in voldoeninghe ende extinctie van 'tgene de eerste comparanten aen den acceptant schuldigh gebleven waeren van eene somme van drije hondert guldens courant bij den acceptant, voor ende in den naem van hun comparanten betaeld aen Jouff[e] Anna-Clara de Meester, volgens haere quittantie van den 24 Januari 1741, staende onder sekere condemnatie volontaire van date 13 january 1741, alhier in originali gesien ende gelesen, verclaerende den voors[en] acceptant daer mede voldaen te sijn, dienende dese daer over voor absolute quittantie ende dat desen transporte is geschiet ter beste trauwe sonder argh ofte list ende geensints in prejuditie ofte frande van des comparants crediteuren, sijnde bereedt hinc ende hier over te doen hunnen deughdelijcken Eede. Constituerende ten dien fine N..... N..... omme te gaen ende compareren voor d'Eerw. Heeren Schepenen deser stede ende alomme elders, ende aldaer tgenen voors. herkennende ende vernieuwende, noode te doen den voors[en] eede. gelovende + verbindende &.

Actum binnen Mechelen, Present Pieter Koeijmans ende Matthys Verheyen als getuygen ten desen vertooch.

Michiel van Beethoven
Marie Stuyckers
Hendrick Willems
dit ist marcq van + Peeter Koeymans.
dit ist marcq van + Matthys Verheyen.
R. De Rees, not[s]
1741.

Archives de Malines. — Protocoles du Notaire R. De Rees, registre 1741.

6

Procédure de la faillite de Michel Van Beethoven

S[r] Peeter Steenmans, coopman alhier, als curateur ten Boedel van Michaël van Beethoven, impetrant van Brieven van daeghsel.

Tegens :

Alle ende jgelijcke onbekende crediteuren ten voornoemden Boedel, gedaen à la Bretesque doorden huissier Picard ut scripto retulit.

12 Aug[ti] 1744. Van den Broeck voor den fmpetrant leght over brieven van daeghsel hij den voorss. curateur geimpetreert in haere Majes[s] grooten, den 28 July 1744, geparapheert

d'Olnit, onderteekent G. ff. de Robiano met den relaese van de intimiasie ende daghement daer onder staende, gedaen door den voorn: huissier Picard den 3 deser, versoeckende dat de gemelde ged. hunne pretentiën ten voorgenoemden Boedel sullen hebben bekent te maken op pene van eeuwigh geswijgh ende versteck, hen ten dien effecte dien accorderende het eerste deffaut met authorisatie tot het doen van het tweede daghement à la bretesque ende voorts als naer rechte :

d'welck Mijne heeren accordeeren.

a

den voorn. S[r] Peeter Steenmans, Curateur ten Boedel van Michiel van Beethoven, Impetrant van Brieven van daeghsel.

Tegens :

Alle ende Jgelijcke onbekende crediteuren ten voorn: boedel, ged. per van den Broeck ut scripto constat :

29 7[ber] 1744. Van den Broeck, voor den impetrant, leght over de boven staende Ord[e] met den relaese van imp[t] dier daer onderstaende ende mits geene comparatie van ged. accuseert tot hunne laste het tweede deffaut met authorisatie tot het doen van het derde daghement diffaut, à la bretesque ende voorts als naer rechte :

d'welck mijne heeren accorderen.

a

den voorn. S[r] Peeter Steenmans, impetrant van brieven van daeghsel.

Tegens

Alle ende jgelijcke onbekende crediteuren ter voorn. boedel ged. per Van den Broeck. ut scripto constat.

7 8[ber] 1744. Van den Broeck voor den impet. leght over de bovenstaende ordonansie met den relaese van de miss. ende daghement dier daer onder staende, ende mits de non comparitie van de faillanten versoeckt t'hunnen laste het derde deffaut ende voir het profijt dier verpeninghe, ende voorts als bij de overgelegde brieven d fait verb.

Archives de Malines. — J. Judicature des Echevins, S. V, n° 62, Registre de 1734 à 1744 fol[io] 128.

7

Den voors. Impnt Steenmans

Tegens :

S[r] Louis van Beethoven. musicien in het cabinet van sijne hoogheijt den Ceurvorst van Ceulen, tot Bonn, ged[e] à la bretesque door den huissier Picard.

12 Aug[ti] 1744. Van den Broeck, voor den impet, verclaert hier voren fol. 128 overgelegt te hebben brieven van daeghsel tegens alle de ghene die bij copie ende à la bretesque aen den ged[e] sijn geinsinueert blijkende daer van bij het relaes op de voet dier staende versoeckende dat den ged[e] syne pretentien ten voors. boedel sal hebben bekent te maecken als bij de selve brieven op pene van daer van te vervallen ende versteck, hier op onse ord[ci] versoeckende met authorisatie op alle publicque persoonen tot het doen der ins.

eodem die M. H. ordonneren den ged^{e} ad primam syne pretenties bekent te maecken op pene van versteck. salva niss. authoriserende alle publiecque personen tot het doen der selve.

23 7^{ber} 1744. Van den Broeck leght over de boven staende ord: met den relaese van niss. dier daer onderstaende ende mits geene voldoeninghe versoeckt naerdere met authorisatie op alle publique persoonen tot het doen der inss.

eodem die M. H. ordonneren den ged^{e} ad primam sijne pretentiën bekent te maecken op pene van versteck van nu voor als dan, salva niss. authoriserende alle publique persoonen tot het het doen der selve.

7 8^{ber} 1744. Van den Broeck leght over de bovenstaende ord. met den relaese van de ins., ende daghemente daer onderstaende ende mits alnoch geene voldoeninghe, versoeckt decretement der pene by de selve ord. gecommineert ende voor't proffijt van dien dat de saecke sal gehouden worden als bij de overgeleghde brieven. d fait verb.

Archives de Malines. — Judicature des échevins, S. V, n° 62, fol. 129 v. Registre de 1734 à 1744.

8

Den voors. Imp^{nt} Steenmans

Tegens :

Sr Cornelis van Beethoven, coopman tot Bonn, ged^{e} à la Bretesque door de huissier Picard.

Le reste est formulé comme pour l'assignation de L. van Beethoven.

Archives de Malines. — Ibid. fol. 130 R°.

9

Protocoles des Séances du Chapitre de Saint-Pierre à Louvain

I

Die Veneris 2 Novembris 1731.

Habitum fuit capitulum Extraordinarium, in quo resolutum fuit, insinuandum esse Dno Phonasco per secretarium capituli in scriptis quod sequitur : ut indilate suis expensis ponat substitutum vel substitutos, a capitulo approbandos, qui ex integro satisfaciant obligationibus dicti Domini Phonasci tam in choro (non tantum musica sed etiam pro cantu Gregoriano) quam in Odeo et domi suae pro instructione choraulium (si id ultimum per se facere non possit) conformiter conditionibus ipsius admissionis, idque ad Trimestre, ad videndum an sit spes talis convalescentiae, ut per se ipsum possit satisfacere omnibus functionibus suis.

Quod secretarius praestitit, et praefatus Ds. Phonascus respondit quod exhibebit libellum supplicem, et hoc hodie si possibile sit tradendum in manibus amplissimi D. Decani, quoad vero Trimestre, quod ipsi praescribitur, se tunc visurum quid juris et consilii.

Quod attestor

J. N. Grauf, secret.

Item proposuit A. D. Decanus, cum jam dudum vacaverit locus Tenoris in hac ecclesia, ad quem se praesentavit nunc Ludovicus van Beethoven, an placeat DD eundem admittere, et DD eundem admiserunt sub conditionibus ipsi praescribendis ita ut non censebitur in possessione ejusdem officii constitutus, nisi postquam easdem conditiones acceptaverit et subsignaverit.

II

Die Veneris 9 Novembris 1731.

Praelectus fuit libellus supplex D. Phonasci tenoris sequentis.

Amplissimo Eximioque D.D. Decano Caeterisque Venerabilibus D.D. Canonicis insignis et Collegiatae Ecclesiae Sti Petri Lovanii.

Exponit qua par est Reverentia Ludovicus Colfs Phonascus quomodo sibi per D. Secretarium Capituli insinuata sit resolutio Amplissimi Venerabiliumque D.D. Canonicorum, per quam exponenti injungitur ut juxta conditiones admissionis suae substituat aliquem qui vice sua in praedicta Ecclesia, et domi (si opus sit) fungatur : cum autem neminem ad ea praestanda magis idoneum quam LUDOVICUM VAN BEETHOVEN, hinc eundem in substitutum designat,

Humillime rogans Amplissimum Venerabilesque D.D. Canonicos, ut eam substitutionem approbare dignentur

Quod faciendo &c.

L. F. Colfs. Phonascus.

Capitulum approbat Personam LUDOVICI VAN BEETHOVEN ut fungatur vicibus Phonasci ad trimestre conformiter mandato capituli dicto phonasco per D. Secretarium insinuato secunda huius cui capitulum inhaeret, sic tamen ut capitulum sibi reservet potestatem etiam ante finem trimestris, ubi ita judicaverit, dimittendi supradictum substitutum.

Ita resolutum in capitulo hac 9a Novembris 1731.

De Mandato D.D. meorum,

J. N. Grauf, Secret.

10

Nomination de Louis van Beethoven à la Cour de Bonn

Merz 1733.

DECRETUM

Für Ludovicum van Beethoven alss churfürstl: Hof Musicant. Demnach Ihre Fhursl. Durchl. zu Cöln Herzog Clement August in ob- und nider Baijern etc. Unser gdigster Herr, auf underthstes Bitten Ludovici van Beethoven, denselben zu Dero Hof Musicum gdigst erklärt und aufgenommen, auch ihm zum jährlichen gehalt vierhundert gulden Rheinisch zugelegt haben, als wird demselben darüber gegenwärtiges unter höchsthes. S. D. gdigsten Handzeichen und geheimen Canzley Insigel gefertigtes Decret herausgegeben, und dem Churfl. rath und Zahlmeistern Risack hiermit anbefohlen, ihm, Beethoven, gem. 400 fl. quartaliter, mit anfang dieses Jahrs, zu zahlen und gehörend zu verrechnen. B. d.... Merz 1733.

L. Schiedermair, *Der Junge Beethoven.*

[illegible]

11

Augmentation des honoraires de Louis van Beethoven

Zulegung noch hundert Rthlr. Jährlich an den Cammer Musicum van Beeahoven.

22 Aug. 1746.

Nachdemahlen seine Churfürstl: Dehlt zu Cöln, Herzog Clement August in ob- und nider Baijern unser gnädigster Herr dero Cammer Musico van Beethoven, nebst seinem geniessenden Gehalt auch diejenige hundert Rthlr jährlich, so durch jüngst erfolgtes absterben Josephi Kaijser instrumenten machern fällig worden in gnaden zugelegt haben; Als wird es dem Churfürstl: Hof-Cammerath und Zahlmeistern Risack hiermit zu wissen gemacht, und gnädigst befohlen ihm van Beethoven auch ahige jährlfche 100 Rthr, quartalsweise, von behöriger Zeit an, gegen quittung zu zahlen, und gehührend zu verrechnen urkund, etc.

Poppelsdorf, den 22 Augusti 1746.

L. Schiedermair, *l. c.*

12

Requête du 16 juillet 1761; signée Louis van Beethoven, bassist, tendant à obtenir les fonctions de Kapellmeister

Hochwurdigster Erzbischof und Churfust X.
Gnädigster Herr Herr!

Ewer Churfustl. Gnaden geruhen sich unterthänigst vortragen zu lassen, welcher gestalten ich über die geraume Zeit meiner Treu schuldigst geleisteten Dienste als Vocalist, nach absterben aber des Cappelmstr, über ein ganzes Jahre die Dienste in Dupplo versehen, Benantlich, mit singen, und führung deren Batuten, worüber auch annoch meine forderung ad referendum beruhet, wie nieht weniger der stelle versicheret worden bin. Weillen aher auss besonderer recomendation mir der Dousmolin (Touchemoulin) vorgezogen worden ist, und zwar wiederrechtlich, so muste ich mich bfss hiehin dem Geschicke unterwerfen.

Danun aber Gnädigster Churfürst und Herr wegen vorgefallener Verschmällerung deren gehaltern, der Cappelmstr Dousmolin entweder schon würcklich, oder aber annoch seine Demission verlangen wird, ich auch auss geheiss des Baron Belderbusch de novo wieder angefangen seine stelle zu betretten, fort auch selbe ganz sicher ersetzet werden muss.

Gelanget an Ewer Churfl: Gnaden meine unterthänigste bitte Höchst dieselben geruhen gnädigst (:indeme ohnehin der Toxal mit benöthigter musique sathsam versehen, ich auch beij denen vorfallenden kirchen ceremonien ohne hin das Ruder führe und müss in puncto des Corals:) mie das Recht wiederfahren zulassen, welches bei Höchst Ihro antecessori Seel^{en} andenkens mir benohmen worden ist, und alss Cappellmstr. zu ernennen mit etwaiger augmentirung meines nummehro obhabenden Gehaltes, wegen meiner in Duplo leisteten dienste! Vor welche

Höchste gnade ich niemahls unterlassen werde mein Gebett um Langwirige geness- und Regierung Ewer Churfl. Gnaden vor Gott aussgiessen, der ich in Tieffester submission mich zu füssen lege.

Dahin
Ewer churfürstl Gnaden
Unterthanigster
Ludwig van Beethoven,
Passist.

L. Schiedermair dans *Der Junge Beethoven.*

13

Nomination de Louis van Beethoven en qualité de Kapellmeister

16 Juli 1761.

Demnach wir Maximilian Friedrich Churfürst zu Cöln auf erfolgte dimission unseres ehemaligen Capellenmeistern Touche moulin, uud unthgster bitten unseres bassisten LUDWIG VAN BEETHOVEN, denselben nunmehro ferner zu unseren Capellenmeistern mit beybehaltung seiner bassisten stelle ernennet, und beneben seiner vorherigen bestallung ad 292 rthr species 40 alb. neunzig sieben rthr species 40 alb. jährlichs in quartalien eingetheilt und mit kunstigem anzufangen zugelegt haben, gleichwie hiemitt ggst ernennen und zulegen; alss ist dem selben darüber gegenwärtiges decretum in gnaden mittgetheilt worden, wornach Unsere Hofcammer, und ein jeder den es angehet, sich zu achten und dass ferner nöthiges zu verfügen hat.

Urkund etc. Bonn den 16ten Juli 1761.

L. Schiedermair, loc. cit.

14

Louis van Beethoven appuie la requête de son fils

April 1764.

Hochwürdigster Ertzbischoff und Churfürst
Gnädigster Herr Herr !!

Ew. Churfl: gnaden haben gnädigst. geruhet das von höchst Dero Hof musico Joann Ries in betreff unterthänigst gebettener — seine Tochter zu höchst dero Hofmusic. an platz der ihren Dienst quitirten sopranisten Lenterin gnädigst aufzunehmen unterthänigst übergebene sub. Litt. A : hiebeijliegende supplicatum um meinen unterthänigsten bericht und gutachten hinzuverweisen ;

Zu unterthänigster befolgung solch gnädigsten befehls habe hiemit den unpartialen bericht dahen unterthänigst abstatten sollen. dass ohngefehr ein jahr dero Hofmusici Ries tochter den Duc sahl frequenticret und alda dfe sopran stim gesungen, ich auch davon satisfaction bekomen habe;

Da nun aber mein sohn JOANNES BEETHOVEN bereits 13 jahr lang ohne Gehalt mit seiner singstim den sopran, conteralt, und tenor in jeden vorfallenden nothwendigkeiten auf dem Duc sahl abgesungen, zugleich auch vor die violin capabel ist, derenthalben Ewr. Churfl. gnaden unterm. 27 Novembris 1762 beijliegendes vorzügliches höchsteigenhändiges gnädigstes Decretum sub Litt: B. mitzutheilen gnadigst geruhet.

Alss ware mein unterthänigstes jedoch ohn vorgreifliches gutachten, das von dero hofsängerin Lenterin nunmehro vacante gehalt ad 300 florins (:welche ohne gnädigste erlaubnis höchst dero Dienst über ein Viertel Jahr verlassen : und mir in specie gemeldet hat, sie ginge ohne erlaubnis fort, und käme nicht mehr wider:) solcher gestalten gnädigst zu repartiren, dass meinem sohn 200. florins, und dero Hofmusici Ries tochter 100. florins gnädigst decretirt werden möchten;

Zu Ewr. Churfl. gnaden beständige hulden und gnaden mich unterthänigst erlassendt in tiefester submission ersterbe.

Ewr. Churfl. gnaden
unterthänigster
Ludwig van Beethoven,
Capell Meister.

(Accordé le 24 april 1764)

L. Schiedermair. Ibid.

15

Ordre de service pour la musique à la Cour de Bonn

Hofmusik

ANDACHTSORDNUNG 1768

1) Alle Sonn- und gebotene Feijentag wird morgens und halb elf uhr das hohe amt. nachmittags aber um 3 uhr die Vesper gehalten.

2) Die Vespern aber werden in Capellis solennibus von Churfürstlichen Musieanten durchaus gesungen.

Die mittlern Vespern werden in Capellis majoribus von Hof-clero und denen Musicanten bis zum Magnificat choraliter gesungen, welches letztere dann musicalisch gehalten wird.

Auch in Litaneien, Prozessionen,

Im Kamer und Theaterdienst.

L. Schiedermair, *loc. cit.* p, 49.

16

Supplique du Kapellmeister à son Prince pour obtenir réparation d'une injure faite par une cantatrice au cours d'une répétition

Ende April 1768.

Hochwürdigster Ertz-Bischof und Churfürst.
Gnädigster Herr Herr!

Ewer Churfürst Gnad. geruhen unterthänist Beschwehren weiss fürzutragen, das aus ordre Sr. Excellenz. Freijherrn von Belderbusch der Hofsängerin Schwachhoverin bedeutet, sie solle mit der Jacobina Salomons die beij der Kirchen music vorfallende solo wie es Brauch und manier ist, abwechslungsweiss singen, so hat gemeldte Schwachhoverin in beijseijn der ganzen Hof-music mir impertinent mit diesem formalien geantwortet: Ich aceeptire ewer ordre nicht, und ihr habt mir nichts zu befehlen.

Ew. Churfürstl Gnad. werden verschiedene disordre von der Hof-music ohngezweiflet in gnädigstem Andenken ruhen, bevorab aller respect und ordonance mir beij der Hof-music benommen, mithin ein jeder nach seinem Wohlgefallen handlen will, mir aber solches gar zu empfindlich fallet;

Gelanget da hero an Ew. Churfürstl. Gnad. meine unterthänigste bitt mir über den von der Schwachhoverin erzeigten öftentlichen affront billige satisfaction an zugedeihen, ansonsten aber um Verhütung noch mehrerer Unordnung ein höchst-eigenhändig gnädigstes Decretum ergeben zu lassen, dass die gesambte Hof-music beij Vermeidung von Ew. Churfürstl Gnaden Höchster Ahndung oder nach beschaffenheit der vorfallenheiten bestrafung ohne Anstand meiner ordre pariren solle.

Ewer Churfürstlichen Gnaden
Unterthänigst-treu-gehorsambster
Ludovicus van Beethoven.

(Auf der Ruckseite)

An Ihro Churfürstliche Gnaden zu Cöln X. X. Unterthänigste Beschwehrmes Supplication und Bitt

mein

Ludovici van Beethoven, Capellen-Meister.

L. Schiedermair. *loc. cit.*

17

Une pièce manuscrite, trouvée dans les archives de la maison Belderbusch, nous apprend que, le 4 mars 1770, Johann, faillit être engagé à Liège, pour le service de la Cathédrale de Saint-Lambert.

Ihro Excellence
Hochwurdig, Hochwohlgebohrner
Reichsfreiherr, Gnädiger Herr.

Der Junge Bethof (JOHANN VAN BEETHOVEN) hat mir heunt nachmittag anvertrauet, das er von Lüttig, von einem Herrn aus dem Domb, einen brief bekommen, wan er als Tenorist alda Dienst annehmen wolte, dreijhundert und fünfzig Rheinische gulden vor Jährliches gehalt, ohne anderen accidentalien haben solle;

Ich andtwortete Ihme, solches nicht zu unternehmen, sondern Ewer Excellence dieses vorab zu melden, und den brief von Lüttig vorzuzeigen.

Zu Ewer Excellence beständige gnaden mich anbeij unterthänigst erlassendt in tiefester submission ersterbe.

Ewer Excellence,
Unterthänigsten Diener,
H. Belsereskij.

Bonn d. 4t Merz.
1770.

L. Schiedermair, *loc. cit.*

18

Portrait du Grand-Père de Ludwig, son caractère, d'après l'ouvrage de M. Schiedermair : *Der Junge Beethoven*

p. 92 à 98. — Ludwig van Beethoven, der Grossvater des Meisters, war eine charakterfeste Persönlichkeit und genoss Ansehen und Achtung. In der Zurückhaltung und Zähigkeit verleugnete sich nicht seine niederdeutsche, flämische Herkunst. Er diente fast 41 Jahre dem Kurkölnischen Hofe und arbeitete sich vom Hofmusiker allmählich zum obersten musikalischen leiter hinauf.

p. 93. — Seine Arbeitsfreudigkeit und Pflichttreue, sein zielbewustes, ernstes künstlerisches streben gewannen ihm die Gunst und Anerkennung der beiden Kurfürsten, unter denen er wirkte, und auch mit den schwer zu behandelnden Minister Belderbusch verstand er ein gluckliches Einvernehmen herzustellen.

Zeitweise vereinigte er in seiner Person die beiden Amter eines Vokalisten und des Kapellmeisters, "führte „ beidenen vorfallenden Kirchen-Ceremonien in puncto des chorals das Ruder" und trat sogar bis in sein 58. Lebensjahr verschiedentlich auch auf der Hofbühne

erfolgreich in Bassrollen auf, schwang die " Batuten " und besorgte für den geheimen Rat das musikalische Referat. Mit eifer was er bemüht, den " Toxal " (= Doxale) mit benöthigter musique sathsam zu versehen, energisch suchte er in der Hofkapelle die Disciplin zu wahren. Als beispielsweise eine Sängerin einer Anweisung nicht nachkam und sich zu der Bemerkung hinreissen liess : " ich acceptiere ewer ordre nicht und ihr habt mir nichts zu befehlen ", veranlasste er eine scharfe kurfurstliche Rüge sowie die Androhung der " Cassation " und erzielte einen allgemeinen Erlass an die gesamte Hofmusik, das dem Kapellmeister zu " pariren und ohne wiederreb " zu folgen sei.

Gerne setzte er sich für Junge Talente ein, und für manche Wünsche wird er, auch wenn sie nicht den amtlichen Weg gingen, in mundlicher Aussprache mit den entscheidenden stellen ein förderndes Wort eingelegt haben. Wenn es galt, die Reehte der Ihm unterstellten Hofmusiker zu wahren, scheute er auch nicht vor drastischen mitteln zurück. Uber einen solchen Vorgang unterrichtet ein bisher unhekanntes Aktenstück vom April 1771.

2do wurde referiret, welcher gestalten Hr. Capellenmeister Betthoven aus ursachen, weilen Capitulum (der Münsterkirche) bey dem letzterem Danckfest gehaltenen Hof-music ingefolg der von Hr. Minister Frh. v. Belderbusch erlassenen Verordnung nicht zahlen wollen, allerhand schmähworth und unbilden sowohl gegen Hr. Dechanten als Capitulum ausgegossen, mithin seye die frag ob man es dabey zu belassen gemeint seye, worauf beschlossen wurde, dass DD Nass und De Berghes sich nomine capituli zu von Belderbusch zu verfügen und sich bey Hochdemselben ob den vorgemeldeten unbilden die gedeyliche genugthung zu erbetten hätten.

Einige tage später hatten die Hoftrompetter und Pauker ihr Geld.

Errata

Page 22, ligne 14 :

Lire *24 décembre* au lieu de 26 mars.

L'argument tout subsidiaire que nous pensions trouver dans les dispositions testamentaires de Marie-Abigaël van Beethoven, veuve B. Van Postel, de la non-identité de Louis-Joseph van Beethoven avec le grand-père du compositeur perd sa valeur. Néanmoins, le fait de cette non-identité demeure établi.

Page 79, ligne 7 :

Lire : *l'organisation* au lieu de l'organisatian.

Page 120, document 2, ligne 5 :

Lire : *Januari* au lieu de Januarf.

Page 123, document 6, ligne 7 :

Lire : *impetrant* au lieu de fmpetrant.

Page 126, document 9, II, ligne 7 :

Lire : *vice* au lieu de vfce :

Page 127, document 11, ligne 9 :

Lire : *jährliche* au lieu de Jährlfche.

Ibid, document 12. ligne 11 :

Lire : *biss* au lieu de bfss.

Table des illustrations

Table des Matières

IL A ÉTÉ TIRE 25 EXEMPLAIRES DE LUXE SUR PAPIER DE HOLLANDE, NUMÉROTÉS DE 1 A 25 ET SIGNÉS PAR L'AUTEUR.
ACHEVÉ D'IMPRIMER LE VINGT JANVIER MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT, SUR LES PRESSES DE WILLY GODENNE, GRAND' PLACE, 30, A MALINES.



2910